



Rapport environnemental du SDAGE Martinique

10 novembre 2008



4 bis, rue Poirier
94160 SAINT-MANDÉ
Tél : 01 41 74 19 96
Fax : 01 41 74 19 95

Mail : adage@wanadoo.fr

<http://www.adage-environnement.com>

Contact : Philippe CAUCHIE, Marina MORALES

TABLE DES MATIÈRES

Résumé non technique.....	4
1.Objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans.....	9
1.1.Les objectifs du projet de SDAGE.....	9
1.2.Le contenu du projet de SDAGE Martinique.....	10
1.3.L'articulation du projet de SDAGE Martinique avec les autres plans.....	11
1.3.1.Les documents de stratégie nationale avec lesquels le SDAGE doit être cohérent.....	11
1.3.2.Les documents devant être compatibles avec le SDAGE.....	12
1.3.3.Les autres plans et programmes du domaine de l'environnement.....	14
1.3.4.La prise en compte des enjeux internationaux liés à la mer Caraïbe.....	14
2.L'état initial de l'environnement du district Martinique.....	15
2.1.L'aire géographique concernée.....	15
2.2.La présentation des enjeux environnementaux.....	16
2.3.Les enjeux environnementaux thématiques.....	17
2.3.1.L'eau.....	17
2.3.2.Les milieux naturels et la biodiversité.....	24
2.3.3.Les paysages.....	28
2.3.4.Les risques.....	30
2.3.5.Le sol et le sous-sol.....	31
2.3.6.Les déchets.....	32
2.3.7.La qualité de l'air.....	35
2.3.8.Énergie et effet de serre.....	36
2.3.9.La santé.....	37
2.4.Les enjeux environnementaux transversaux.....	37
2.4.1.Les changements climatiques.....	37
2.4.2.L'aménagement du territoire.....	38
2.4.3.Le lien terre-mer.....	38
2.4.4.Eco-citoyenneté et éducation à l'environnement.....	39
2.4.5.Gouvernance, gestion globale et intégrée.....	39
3.Analyse des effets du SDAGE sur l'environnement.....	40
3.1.Méthode utilisée.....	40
3.2.Tableaux de synthèse de l'analyse.....	41
3.3.Les résultats de l'analyse évaluative.....	49
3.3.1.Rappels préalables.....	49
3.3.2.Commentaires détaillés du tableau de synthèse.....	49
3.3.3.Conclusions de l'analyse évaluative, limites et perspectives.....	53
3.4.L'impact du SDAGE sur le potentiel hydroélectrique.....	54
3.5.Les apports du projet de SDAGE par rapport au SDAGE de 2002.....	54
4.Justifications du projet et alternatives.....	56
4.1.Rappel des dispositions des textes internationaux, européens et nationaux.....	56
4.2.Le projet de SDAGE, alternative réaliste la plus ambitieuse.....	57
4.3.Rappel des principaux débats au sein du Comité de Bassin.....	58
5.Les mesures correctrices et le suivi.....	59
5.1.Les points de vigilance.....	59
5.2.Le dispositif de suivi.....	60
6.Méthodologie utilisée.....	62
6.1.Méthode mise en œuvre.....	62
6.2.Documentés utilisés.....	62
7.Conclusion.....	64

Préambule

La réalisation d'un rapport environnemental est une obligation réglementaire issue de la directive européenne de 2001 sur l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes, traduite en droit français en 2005.

Ainsi, même si le SDAGE a par essence une finalité environnementale, l'évaluation permet :

- de mieux apprécier en amont ses incidences sur l'environnement,
- d'analyser sa cohérence avec les enjeux environnementaux du territoire martiniquais,
- si cela s'avère nécessaire de mettre en évidence des pistes de progrès pour la finalisation de la rédaction du SDAGE.

Cette évaluation environnementale porte sur le projet de SDAGE version 9 du 30 septembre 2008 et le Programme de Mesures correspondant pour le compte du Comité de Bassin et du Préfet.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le SDAGE, un outil français adapté au contexte communautaire

Adoptée en octobre 2000, la **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)** établit le cadre d'une politique communautaire de l'eau moderne, globale et ambitieuse. Elle fixe aux états membres une **obligation de résultats** en termes de gestion quantitative de la ressource en eau ainsi qu'en termes de qualité des eaux.

La DCE a été transposée dans le droit français par la loi du 21 avril 2004. Les outils de planification prévus par la DCE se traduisent en France par deux documents de programmation indissociables :

- le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : il fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à l'échelle du bassin ainsi que les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- un **Programme de mesures** : il énonce les actions pertinentes, en nature et en ampleur, pour permettre l'atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE.

Le SDAGE de la Martinique a été approuvé en 2002. Il est actuellement en cours de révision afin de répondre aux nouvelles exigences de la DCE. Il sera approuvé en 2010, après consultation du public et des organismes institutionnels. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux pour 2015, et propose 5 orientations fondamentales, elles-mêmes déclinées en 81 dispositions, pour atteindre ces objectifs, via des obligations réglementaires, des recommandations et des incitations à l'attention de l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau. Les 5 orientations fondamentales sont les suivantes :

- Orientation fondamentale I : gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers.
- Orientation fondamentale II : lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
- Orientation fondamentale III : changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
- Orientation fondamentale IV : améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques
- Orientation fondamentale V : maîtriser et prévenir les risques

Pourquoi une évaluation environnementale du SDAGE ?

Conformément à la directive européenne sur l'évaluation environnementale des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement (2001), le SDAGE doit faire l'objet, au stade de projet où il se trouve, d'une **évaluation environnementale**, même s'il s'agit d'un document à finalité environnementale. Celle-ci doit permettre de **mieux apprécier dès l'amont ses incidences sur l'environnement**, et constitue également un document d'éclairage qui indique **des pistes de progrès pour la finalisation de la rédaction du SDAGE**.

Les limites de l'exercice

A ce stade de l'élaboration du SDAGE, tous les moyens précis de mise en œuvre des orientations et dispositions ne sont pas encore arrêtés : ils font l'objet du programme de mesures en cours de finalisation. De plus, la manière dont les acteurs se saisiront du contenu du SDAGE et le mettront concrètement en œuvre nous est encore inconnue. L'évaluation environnementale est donc **un exercice qui ne peut être à ce stade que qualitatif et partiel** : elle apprécie les **impacts potentiels** des orientations du SDAGE à la lumière des actions correspondantes du programme de mesures, ainsi que le caractère positif ou au contraire négatif des impacts qui peuvent en découler sur les différents domaines de l'environnement. Elle ne peut en aucun cas préjuger de la force de ces impacts. Mais l'évaluation environnementale est aussi un **exercice formel**, qui s'inscrit dans une démarche réglementairement cadrée et suit un plan prédéfini.

Les grands enjeux environnementaux de la Martinique

Pour mener cette évaluation, il a été nécessaire de reconstituer **les grands enjeux environnementaux du bassin Martinique**. Conformément aux textes réglementaires, ont seules été détaillées les thématiques susceptibles d'être impactées par le SDAGE. Il en ressort les enjeux suivants :

Enjeux environnementaux thématiques :

- **L'eau** : la ressource en eau est abondante mais mal répartie dans l'espace et dans le temps. La protection et l'économie de la ressource est un enjeu majeur, notamment pour sécuriser l'alimentation en eau potable, usage stratégique et prioritaire. Par ailleurs, la ressource en eau (terrestre, de transition, marines) est soumise à de nombreuses dégradations liées aux activités humaines : les flux de pollution de toutes origines doivent être réduits.
- **Les milieux naturels et la biodiversité** : la Martinique présente un patrimoine naturel riche, mais menacé et encore insuffisamment protégé. Les milieux aquatiques (terrestres, de transition et marins) sont exceptionnels : leur préservation est un enjeu majeur et repose en grande partie sur la reconquête de la qualité de l'eau.
- **Les paysages** : la diversité et la qualité paysagères sont exceptionnelles, mais menacées par les pressions de l'urbanisation et du tourisme. Les grands paysages sont nombreux, leur protection et leur gestion doivent être renforcées.
- **Les risques** : le territoire est concerné par de nombreux risques majeurs, qui sont à prendre en compte en matière d'aménagement du territoire et de gestion de la ressource en eau. La forte vulnérabilité vis-à-vis des risques d'inondations et de mouvements de terrain est aggravée par une urbanisation non adaptée aux contraintes naturelles. Les risques technologiques restent relativement limités, avec des mesures de prévention en constante amélioration.
- **Le sol et le sous sol** : la Martinique est confrontée à une dégradation historique de la qualité des sols. De plus, il existe un fort enjeu de préservation des sols agricoles et forestiers, ces espaces étant fortement convoités pour l'urbanisation.
- **Les déchets** : concernant les déchets ménagers, les efforts d'amélioration de la collecte et du traitement engagés depuis quelques années sont à poursuivre, et des efforts de réduction du gisement sont à engager. En matière de déchets spéciaux des ménages et de déchets des activités, les filières sont encore insuffisantes et la dépendance à la métropole reste forte pour l'élimination. Par ailleurs, il existe en Martinique une problématique particulière liée aux dépôts sauvages. Enfin, concernant l'élimination et la valorisation des boues et matières issues de l'assainissement, des dragages et curages, des solutions sont à mettre en place.
- **Qualité de l'air** : malgré des conditions climatiques favorables, la qualité de l'air martiniquais est dégradée, essentiellement par le trafic automobile.
- **Énergie et effet de serre** : l'île est aujourd'hui entièrement dépendante des énergies fossiles. Toutefois, elle présente de réels atouts pour développer les énergies renouvelables.
- **La santé** : l'influence de la qualité environnementale sur la santé humaine est aujourd'hui une évidence. Au même titre que la qualité de l'air ou des sols, la dégradation de la qualité de l'eau a des impacts sanitaires tels qu'il s'agit aujourd'hui d'un enjeu de santé publique, qui doit être pris en compte par le SDAGE.

Enjeux environnementaux transversaux :

- **Les changements climatiques** : le SDAGE doit prendre en compte, voire anticiper les conséquences des changements climatiques sur la ressource en eau, mais également sur les risques naturels ou les milieux naturels aquatiques.
- **L'aménagement du territoire** : la prise en compte le plus en amont possible de l'environnement, et particulièrement de la ressource en eau, dans la définition puis dans la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme, constitue un facteur essentiel pour l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE.
- **Le lien terre-mer** : le caractère insulaire de la Martinique et sa taille relativement limitée génèrent des inter-relations fortes entre milieux aquatiques terrestres et milieux marins (flux polluants, continuité biologique entre les milieux naturels aquatiques, ...). Ce lien est bien sûr à prendre en compte dans le cadre de la gestion de la ressource en eau.
- **L'écocitoyenneté et l'éducation à l'environnement** : pour que chacun participe à son niveau de responsabilité à une meilleure préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation, l'information et la formation à l'environnement de l'ensemble des acteurs du bassin martiniquais.
- **La gouvernance et la gestion globale et cohérente** : La mise en place d'approches globales et intégrées est une des conditions d'une gestion durable de la ressource en eau. L'association de l'ensemble des acteurs (administrations, décideurs, usagers, citoyens) fait partie intégrante de cette gestion globale, en garantissant une large concertation et une réelle transparence.

Quels impacts du SDAGE sur les enjeux environnementaux ?

Chaque disposition du projet de SDAGE a été analysée au regard de ces enjeux environnementaux, afin de déterminer sur lesquels l'orientation a un impact potentiel, et si celui-ci plutôt positif ou négatif.

Concernant les enjeux thématiques d'environnement, l'analyse détaillée des dispositions a conduit à mettre en évidence les appréciations générales suivantes :

- **Les enjeux liés à l'eau sont logiquement impactés de manière forte et potentiellement positive par le SDAGE :**
 - L'enjeu lié à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, prépondérant sur le bassin Martinique, est spécifiquement traité par les 16 dispositions de l'orientation fondamentale I, qui visent une meilleure connaissance des ressources en eau et des pressions de prélèvements qui s'y exercent, ainsi que la diversification de la ressource et la sécurisation de la distribution d'eau potable.
 - L'enjeu lié à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, également d'une grande importance sur le bassin Martinique compte tenu des liens étroits entre la qualité des eaux terrestres et littorales, est fortement traité par le SDAGE : il vise l'ensemble des types de polluants (en particulier les substances dangereuses) et des sources de pollutions : assainissement collectif et non collectif, ruissellements pluviaux, rejets des industries, des activités portuaires et de pêche, de l'agriculture (en particulier les pesticides). L'orientation fondamentale II (29 dispositions) est consacrée à cet enjeu, ainsi que certaines dispositions de l'orientation fondamentale III.
- **Les enjeux liés aux milieux naturels et à la biodiversité sont également fortement et positivement impactés par le SDAGE.** En effet, l'ensemble des dispositions visant la meilleure gestion quantitative et la réduction des rejets polluants dans l'eau contribuent à la préservation, voire à l'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques (terrestres, de transition et marins) et de la biodiversité, la qualité de la ressource en eau et celle des milieux naturels étant particulièrement interdépendantes sur le bassin Martinique. De plus, deux sous-orientations sont spécifiquement dédiées à la préservation des milieux naturels aquatiques et des zones humides (II-D et III-C).
- **Les enjeux de santé humaine sont fortement impactés par de nombreuses dispositions du SDAGE :** les 29 dispositions de l'orientation fondamentale II, en visant l'amélioration de l'assainissement et la réduction des flux polluants, participent directement à l'amélioration de la qualité sanitaire des eaux terrestres et marines. De plus, les orientations fondamentales I, III et V visant une meilleure protection de la ressource, un usage plus économe de l'eau et une sécurisation de la distribution face aux risques naturels majeurs vont dans le sens de l'amélioration de la qualité des eaux distribuées, donc de la santé, sous réserve de quelques vigilances présentées plus loin.
- **Les enjeux relatifs aux risques naturels prédominants d'inondation et de glissement de terrain sont bien traités par le SDAGE**, au travers des 9 dispositions de l'orientation fondamentale 5 et de certaines dispositions des orientations fondamentales 1, 2 et 3. De plus, l'adaptation aux nombreux risques naturels touchant la Martinique est pris en compte dans le SDAGE dans les dispositions pour lesquelles cela s'avère nécessaire.
- **L'enjeu particulièrement fort en Martinique lié à la réhabilitation des sols pollués par le chlordécone est intégré au sein de l'orientation fondamentale 4 dédiée à la recherche et à la connaissance.**
- **Les autres enjeux thématiques environnementaux (paysages, déchets, air) sont impactés de manière moins forte et moins systématique par les dispositions du SDAGE**, leur lien avec les problématiques de l'eau étant souvent faible ou ponctuel.
- **L'enjeu lié à l'exploitation du sous-sol n'est pas visé par le SDAGE.** Sur le territoire du bassin, la présence d'exploitations de matériaux du sous-sol et les enjeux environnementaux associés auraient pourtant pu inciter à le viser, mais le SDAGE renvoie implicitement aux dispositions environnementales du schéma départemental des carrières qu'il sera impératif d'appliquer.

L'évaluation du SDAGE montre ainsi qu'il **ne présente pas d'impact négatif potentiel** sur l'environnement. Toutefois, elle met en évidence quelques points particuliers pour lesquels l'impact positif est soumis aux conditions de mise en œuvre de l'orientation ou pour lesquels l'impact d'une disposition pourrait être négatif sur certains enjeux environnementaux si certaines précautions ne sont pas prises. Ces **points de vigilance** concernent notamment :

- **Les enjeux liés à la santé** : il faudra veiller à prendre en compte les risques de contamination bactériologiques ou de développement de parasites (particulièrement en contexte tropical) dans les eaux des ouvrages de stockage de l'eau potable ou des eaux pluviales prévus, ainsi que dans le cadre de la réutilisation de certaines eaux usées pour l'irrigation agricole, des espaces verts et des golfs.
- **Les enjeux liés aux consommations énergétiques**, en veillant à ce que l'amélioration des performances des ouvrages de production d'eau potable ou de traitement des eaux usées ne génèrent pas de surconsommation d'énergie importante.
- **Les enjeux liés à la production d'énergies renouvelables** : les dispositions proposant la limitation des prélèvements en eau et l'amélioration de la continuité écologique le long des cours d'eau peuvent avoir pour conséquence la limitation de l'implantation de centrales hydroélectriques, et donc une diminution de la production d'énergie renouvelable. Toutefois, cet impact reste négligeable sur le territoire martiniquais qui présente un potentiel faible de développement de ce type de production énergétique.
- **Les enjeux liés à la qualité des paysages**, en veillant à une bonne intégration paysagère lors de la création des réserves artificielles et des ouvrages de stockage d'eau potable, des ouvrages d'assainissement ou de stockage pour la protection contre les inondations, ou des zones de mouillage.
- **Les enjeux relatifs à l'adaptation aux risques majeurs**, en particulier les phénomènes climatiques extrêmes, qui devront être pris en compte de manière systématique lors de la création ou l'amélioration des ouvrages de traitement des eaux pluviales ou dans le cadre de l'entretien des berges des cours d'eau et des ravines.
- **Les enjeux relatifs à la qualité des sols**, en veillant à se prémunir contre tout risque de pollution des sols par les polluants contenus dans les eaux pluviales dans les secteurs où sera recherchée une meilleure infiltration.
- **Les enjeux liés à la gestion des boues** : il faudra veiller à anticiper l'augmentation des volumes de boues produits par la mise en place de filières de valorisation ou de traitement, qu'il s'agisse de boues d'épuration des stations nouvelles ou plus performantes, ou de boues de curage des ouvrages de stockage et de traitement des eaux de ruissellement pluvial.
- Enfin, **une vigilance particulière concerne les objectifs de qualité des eaux vis-à-vis des pesticides** : en effet, il sera important de veiller à ce que les objectifs dérogatoires fixés pour certaines masses d'eau superficielles terrestres au regard du chlordécone n'engendre pas une diminution des exigences et de la vigilance pour les autres pesticides.

Concernant les enjeux transversaux qui concernent ou conditionnent la gestion de l'eau, l'évaluation révèle que la rédaction du SDAGE les intègre de manière satisfaisante :

- **Les changements climatiques** sont pris en compte à bon escient au sein de toutes les dispositions pour lesquelles cela s'avère nécessaire.
- **L'aménagement du territoire**, enjeu étroitement lié à la gestion de la ressource en eau, tout particulièrement en Martinique où la pression démographique et urbaine est très importante. Cet enjeu transversal est intégré dans les dispositions du SDAGE à chaque fois que cela s'avère nécessaire, notamment par le biais des documents d'urbanisme. Toutefois, sa bonne intégration reste fortement dépendante de la bonne gouvernance des acteurs locaux, notamment par une bonne application des réglementations relatives à l'urbanisme.
- **Les liens terre-mer**, enjeu majeur dans le contexte insulaire martiniquais, sont pris en compte dans l'ensemble des dispositions relatives à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux au travers la lutte contre les pollutions et la gestion des milieux aquatiques.
- **L'enjeu de gouvernance et de gestion globale et intégrée de la ressource en eau**, ainsi que **l'enjeu de développement de l'écocitoyenneté et de l'éducation à l'environnement**, apparaissent à la fois comme l'objet-même de certaines dispositions et comme un fil directeur pour la mise en œuvre du futur SDAGE. Ce sont des principes forts qui sous-tendent l'élaboration elle-même du SDAGE, puis sa mise en œuvre.

Pour résumer...

En résumé, l'évaluation environnementale montre que le SDAGE a un **impact prévisionnel clairement positif sur les enjeux environnementaux**, sous réserve de quelques vigilances. Il constitue ainsi une pièce maîtresse de la politique environnementale en Martinique.

Du fait des exigences fortes portées par la DCE, le projet de SDAGE affiche en matière de qualité des eaux des objectifs plus ambitieux, plus précis et également plus intégrateurs que le SDAGE de 2002. De plus, le SDAGE est issu d'un **processus nouveau de construction**, reposant sur une plus grande implication des acteurs devant le mettre en œuvre, mais également sur une sensibilisation et une consultation du grand public aux enjeux et à la politique de gestion de l'eau.

Le SDAGE a pour finalité l'atteinte des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau, ceci en prenant en compte le fait que cette ambition commune ne peut être recherchée que sous certaines conditions de délais, de soutiens et de moyens, qui sont notamment définies précisément dans le programme de mesures.

Le SDAGE est ainsi un **document élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau qui édicte des règles de gestion de la ressource**. Toutefois, certaines des dispositions touchent à des domaines pour lesquels il ne peut qu'inciter, conseiller, faire des recommandations aux acteurs. De l'appropriation de ces principes et de leur mise en œuvre effective dépendent les effets potentiels positifs sur l'environnement mis en évidence par cette évaluation. Ceci s'applique tout particulièrement à la problématique d'aménagement du territoire : l'atteinte des objectifs du SDAGE est fortement conditionnée par la mise en œuvre de pratiques d'aménagement respectueuses de la ressource en eau et un réel respect des réglementations d'urbanisme existantes et à venir.

1. OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS

1.1. Les objectifs du projet de SDAGE

La mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) prévoit, pour chaque district hydrographique, la réalisation d'un plan de gestion qui précise les objectifs environnementaux visés pour l'ensemble des masses d'eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines) et les conditions de leur atteinte.

Sur le territoire national, l'application de la DCE se fait à l'échelle des bassins et concerne les parties françaises des districts hydrographiques. Dans le cas de la Martinique, le district hydrographique se compose du territoire de l'île et de sa zone maritime littorale. Le plan de gestion du district Martinique est intégré dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le programme de mesures, quant à lui, énoncera les actions pertinentes, en nature et en ampleur, pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE.

L'article L.212-1 du code de l'environnement indique que le SDAGE « fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux ». Les orientations sont définies à l'échelle du district, les objectifs à l'échelle des 50 masses d'eau.

Cette gestion équilibrée vise à assurer (art. L 211-1) :

- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ;
- La protection des eaux et la lutte contre toute pollution [...] et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;
- Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;
- La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
- La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource.

Elle doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie [...], des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

La large consultation des parties prenantes prévue dans l'élaboration du SDAGE du district Martinique doit permettre de formaliser, à travers les orientations et objectifs retenus pour les 50 masses d'eau, l'équilibre demandé.

La gestion équilibrée de la ressource en eau répond ainsi aux exigences de la Charte de l'environnement et notamment son article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

Le SDAGE s'appuie pour ce faire sur la réglementation existante, dont il reprend toutes les exigences notamment en matière d'objectifs, mais peut, lorsque cela s'avère nécessaire pour atteindre le bon état des eaux, définir des objectifs plus stricts de réduction ou d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects des substances prioritaires et des substances dangereuses, que ceux définis, au plan national, par les arrêtés du ministre chargé de l'environnement. Il doit également identifier les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui jouent le rôle de réservoir biologique (art. L. 214-17 du code de l'environnement) nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant. A partir de cette identification, le préfet coordonnateur de bassin établit une liste de cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de la

concession ou de l'autorisation des ouvrages existant sur ces cours d'eau est également subordonné à des prescriptions.

1.2. Le contenu du projet de SDAGE Martinique

Le Comité de Bassin de Martinique conduit actuellement la révision du SDAGE, selon les modalités définies dans la loi de transposition de la Directive Cadre sur l'Eau. L'adoption d'un nouveau SDAGE doit avoir lieu d'ici le 22 décembre 2009.

Le SDAGE s'articule autour des principaux éléments suivants :

- **Les orientations fondamentales** : une orientation fondamentale est un principe d'action en réponse à une question importante à l'échelle du bassin hydrographique. Cinq orientations correspondants aux cinq enjeux majeurs pour le bassin ont ainsi été définies :
 - ✓ **OF 1 : gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers.**
 - ✓ **OF 2 : lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie**
 - ✓ **OF 3 : changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis-à-vis des milieux**
 - ✓ **OF 4 : améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques**
 - ✓ **OF 5 : maîtriser et prévenir les risques**
- **Les objectifs de qualité et de quantité des eaux** correspondant à un bon état écologique et chimique pour les masses d'eau de surface et à un bon état quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines.
- **Les dispositions** nécessaires pour atteindre les objectifs précités, prévenir toute détérioration de l'état des eaux et décliner les orientations fondamentales. Une disposition est une règle de gestion qui décline concrètement une orientation fondamentale ; elle doit être précise car elle est opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme

Le SDAGE est complété par les documents d'accompagnement suivants :

- **Le programme de mesures** : arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, il identifie les actions clés à engager entre 2010 et 2015 pour atteindre les objectifs inscrits dans le SDAGE. On entend par mesure, une action précise, localisée, assortie d'un échéancier et d'une évaluation financière. Ces mesures peuvent être des mesures réglementaires, des dispositions financières ou des accords contractuels. De plus, il peut s'agir de mesures adoptées au plan national, de mesures spécifiques adaptées aux enjeux du bassin, de mesures par secteur du bassin.
- **Le rapport environnemental** : il est requis au titre de la directive européenne sur l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement du 27 juin 2001. Cette démarche, qui fait l'objet du présent document, vise à mieux apprécier dès l'amont les incidences sur l'environnement du futur SDAGE. Ce rapport est soumis à l'avis de l'autorité environnementale.
- **Une série de documents informatifs**, notamment une synthèse de l'état des lieux du district de Martinique achevée en 2004, une présentation des dispositions tarifaires et de récupération des coûts, un résumé du programme de mesures, les éléments du tableau de bord du SDAGE et une évaluation du potentiel de développement de la production d'hydroélectricité.

Depuis l'engagement de la révision du SDAGE, le Comité de Bassin a eu le souci d'associer de manière constante les acteurs de l'eau, afin que le SDAGE 2009-2015 soit un document co-construit avec l'ensemble des acteurs, avant même qu'il soit soumis à l'avis du public. Ainsi, de nombreuses rencontres et commissions ont été organisées et des échanges permanents ont été réalisés tout au long de la rédaction du projet de SDAGE.

A l'issue de l'approbation du projet de SDAGE par le Comité de Bassin, il sera soumis, avec le programme de mesures et les documents d'accompagnement, à l'avis du public à partir du 1er décembre 2008 puis au Conseil Régional, au Conseil Général, aux chambres consulaires, au Conseil Économique et Social Régional, ainsi qu'au Comité National de l'Eau et au Conseil Supérieur de l'Energie et du Gaz à partir du 1er juin 2009.

1.3. L'articulation du projet de SDAGE Martinique avec les autres plans

Le SDAGE constitue le **document de planification de la ressource en eau** au niveau du bassin. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les acteurs publics (État, collectivités, établissements publics), notamment, ont un rôle crucial à assumer. Ils doivent assurer la cohérence entre leurs décisions, les documents de planification et de programmation qu'ils élaborent, et les préconisations du SDAGE.

1.3.1. Les documents de stratégie nationale avec lesquels le SDAGE doit être cohérent

La France est dotée de plusieurs **documents de stratégie nationale et plans nationaux thématiques**. Il n'existe pas de rapport de compatibilité entre le SDAGE et ces documents. Toutefois, le SDAGE doit s'inscrire pleinement et participer à la mise en œuvre d'un certain nombre d'entre eux, notamment dans le domaine de la santé, de l'écologie et du développement durable :

- **La stratégie nationale de développement durable 2003-2008** qui vise à modifier les modes de production, faire évoluer les pratiques de consommation globales à long terme,... mais aussi pour chaque citoyen, adapter ses actes au quotidien et agir dès maintenant.
- **La stratégie nationale pour la biodiversité** : volet de la stratégie nationale de développement durable, elle a été adoptée en 2004 et a pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. La stratégie locale pour la biodiversité a été validée en janvier 2005, déclinant la stratégie nationale à l'échelle de la Martinique.
- Les dispositions du **programme national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques** : issu du décret du 20 avril 2005 transposant en droit français 8 directives européennes relatives à la qualité de l'eau, il est principalement destiné à prévenir, réduire ou éliminer la pollution des milieux aquatiques par les 157 substances dangereuses listées en annexe du décret cité ci-dessus. *A signaler que certaines substances dangereuses utilisées en Martinique ne figurent pas dans cette liste.*
- **Le plan national santé environnement** qui vise à répondre aux interrogations des français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. Le premier plan national a été adopté le 21 juin 2004 et couvre la période 2006-2008 ; il est décliné au niveau régional par le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) dont une première version a été élaborée en juin 2005 en Martinique.
- **Le plan climat national** : approuvé en 2004, il vise à la lutte contre les changements climatiques, et intègre donc des orientations relatives au domaine de l'énergie et en particulier de la production d'énergie renouvelable. Le contrat de Projet Etat-ADEME-Région 2007-2013 constitue l'adaptation du Plan Climat national à l'échelle de la Martinique.
- **Le plan d'action Outre-Mer du Grenelle de l'Environnement** : des mesures concernant 8 domaines stratégiques (énergie, déchets, risques naturels, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, activités extractives, eau et pollutions, santé et gouvernance) ont été définies pour les collectivités d'Outre-Mer. Les lois d'application sont en cours d'élaboration.

Le projet de SDAGE du bassin Martinique, au travers de ses diverses orientations et dispositions, participe globalement à la satisfaction des enjeux contenus dans ces différents documents de stratégie nationale.

Le tableau suivant illustre les cohérences entre les orientations fondamentales du projet de SDAGE et les objectifs principaux des documents de stratégie nationale.

	OF1	OF2	OF3	OF4	OF5
Stratégie nationale développement durable			X	X	
Stratégie nationale pour la biodiversité	X	X			
Programme national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques		X			
Plan national Santé environnement		X		X	
Plan climat national			X		X
Plan d'action Outre-Mer du Grenelle de l'Environnement	X	X	X	X	X

1.3.2. Les documents devant être compatibles avec le SDAGE

La loi identifie explicitement les différents documents ou décisions qui doivent être dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir, selon le juge administratif, de contradiction ou de contrariété entre ces documents ou décisions et le contenu du SDAGE.

Comme prévu par l'article 9 du décret du 16 mai 2005, le SDAGE peut définir des objectifs plus stricts que ceux définis au niveau national en termes de réduction ou de suppression de rejets directs ou indirects. Il peut ainsi orienter les différents documents devant être compatibles vers des objectifs et des niveaux d'exigence particuliers en lien avec les caractéristiques des masses d'eau et les pressions des activités humaines qui s'y exercent.

Les documents relatifs à la politique de l'eau ou fortement liés à la politique de l'eau

Les programmes et décisions dans le domaine de l'eau (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement) et les schémas départementaux de carrières (art. L. 515-3 du même code) doivent être compatibles, pour les nouveaux, ou rendus compatibles, pour les documents existants, avec les dispositions du SDAGE.

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), comme les SDAGE, sont issus de la loi 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau (articles L212-3 à L212-7 du Code de l'environnement). Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE et définit les actions nécessaires dans son plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La « nouvelle loi sur l'eau » 2006-1772 du 30 décembre 2006 et le décret 2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux SAGE et modifiant le code de l'environnement, viennent renforcer la portée des SAGE et en préciser les modalités de mise en œuvre : comme prévu à l'article L212-1, le SAGE doit être compatible ou rendu compatible avec le SDAGE dans un délai de trois ans suivant la mise à jour de ce dernier. Le bassin de la Martinique ne compte pas à ce jour de SAGE.

Le schéma départemental des carrières doit être établi dans chaque département selon la loi 93.4 du 4 janvier 1993 relative aux carrières. Le décret 94-603 du 11 juillet 1994 pris en application de cette loi précise le contenu et la procédure d'élaboration du schéma. Le schéma départemental des carrières énonce les orientations et objectifs visant essentiellement à assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources en matériaux et une meilleure protection de l'environnement dans le cadre d'une stratégie environnementale de développement durable.

L'article L515-3 dernier alinéa du Code de l'Environnement précise que les schémas départementaux des carrières doivent ainsi être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec les dispositions du SDAGE mais aussi du SAGE s'il existe.

Le Schéma Départemental des Carrières de la Martinique a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 décembre 2006. Il contient des prescriptions environnementales, visant notamment à la protection du lit mineur des cours d'eau, à la prise en compte des périmètres de protection de captages pour l'AEP, à la prise en compte des sites classés, des protections fortes des milieux naturels.

Une analyse approfondie du SDC devra être réalisée afin de s'assurer de sa compatibilité avec le SDAGE et d'engager une procédure de révision si nécessaire.

Les documents d'urbanisme

Dans le domaine de l'urbanisme, **les schémas de cohérence territoriale** (SCOT, art. L.122-1 du code de l'urbanisme), **les plans locaux d'urbanisme** (PLU, art. L.123-1 du même code) et **les cartes communales** (art. L.124-2 du même code) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les orientations et les objectifs du SDAGE.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un des documents de planification mis en place par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain, dite loi SRU, adoptée le 13 décembre 2000. Selon sa définition, il s'agit d'un document d'urbanisme à valeur juridique qui fixe les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale ; c'est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable. La démarche de SCOT, comme le précise la loi, est soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale ex-ante, qui assure la prise en compte optimale des enjeux environnementaux.

Les SCOT des 3 territoires sont en cours d'élaboration : le Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, la Communauté de Communes du Nord-Martinique et la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud-Martinique. Concernant les documents d'urbanisme d'échelle communale, 25 communes ont lancé une procédure de PLU (10 opposables et 15 en cours), 7 communes sont en POS, 1 commune (Rivière-Pilote) est en cours d'élaboration d'une carte communale, et 1 commune (Fonds-Saint-Denis) n'est pas dotée de document d'urbanisme.

Les SCOT, PLU et cartes communales approuvés postérieurement au SDAGE intégreront par construction les prescriptions de ce dernier. Pour les SCOT, PLU et cartes communales approuvés antérieurement au SDAGE, une vérification puis une mise en compatibilité si nécessaire dans un délai de 3 ans seront requises.

Le Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR/SMVM), approuvé par décret en Conseil d'État le 23 décembre 1998, vaut Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), de par la loi 95-115 du 4 février 1995. Il a établi les options fondamentales d'une politique d'aménagement du territoire fondée sur une stratégie de Développement Durable de la Martinique. Il n'a pas de caractère prescriptif vis-à-vis des autres documents d'urbanisme.

Le code de l'urbanisme ne prévoit pas expressément la compatibilité des SRADT avec les SDAGE. Toutefois, il est judicieux de rechercher une cohérence entre les orientations d'aménagement du SAR/SMVM et les orientations du SDAGE.

Le SAR est actuellement en cours d'évaluation en vue d'une révision. Celle-ci constituera une opportunité pour veiller à une cohérence forte avec les préconisations du SDAGE. Néanmoins, les grandes orientations du SAR sont d'ores et déjà tout à fait cohérentes avec celles du SDAGE :

- Développer une armature urbaine forte pour accueillir, sans dilapider les espaces naturels, la croissance démographique des 20 prochaines années ;
- Préserver et organiser les espaces nécessaires pour permettre l'exploitation optimale de toutes les richesses potentielles de la Martinique.

Les orientations fondamentales d'un développement durable mises en avant dans le SAR rencontrent également fortement les orientations du SDAGE :

- Répondre aux besoins déterminants (évolution démographique notamment) ;
- Soutenir le développement des secteurs économiques porteurs, notamment l'agriculture et la forêt et le tourisme durable ;
- Prendre en compte la fragilité et les contraintes du milieu physique (comportements individuels, protection et mise en valeur des zones naturelles présentant un intérêt majeur, protection et valorisation des forêts, prise en compte des aléas naturels).

1.3.3. Les autres plans et programmes du domaine de l'environnement

Le territoire de la Martinique est également concerné par un certain nombre de plans et programmes thématiques dans le domaine de l'environnement. Ces documents n'ont **aucun lien de compatibilité requis réglementairement avec le SDAGE**. Toutefois, les orientations du SDAGE et de ces documents peuvent se rencontrer sur certaines problématiques ; il est donc important de veiller à la cohérence de ces plans et programmes, tels que le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) ou le Plan Régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS).

1.3.4. La prise en compte des enjeux internationaux liés à la mer Caraïbe

La Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes, dite Convention de Carthagène a été mise en place sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1983 et est entrée en vigueur en France le 11 octobre 1986. Elle comporte 3 protocoles :

- le protocole concernant la coopération dans la lutte contre les pollutions par les navires dans la Région Caraïbe qui a aussi été adopté en 1983 et est entré en vigueur le 11 Octobre 1986. La France a ratifié ce protocole en novembre 1985 ;
- le protocole concernant la protection de la biodiversité marine de la région Caraïbe à des fins écologiques et économiques pour assurer le développement durable et soutenable des pays riverains. La France a ratifié ce protocole en avril 2002 ;
- le protocole concernant la lutte contre les pollutions d'origine tellurique, adopté le 6 octobre 1999, qui n'est pas encore entré en vigueur. La France a ratifié ce protocole en mai 2007.

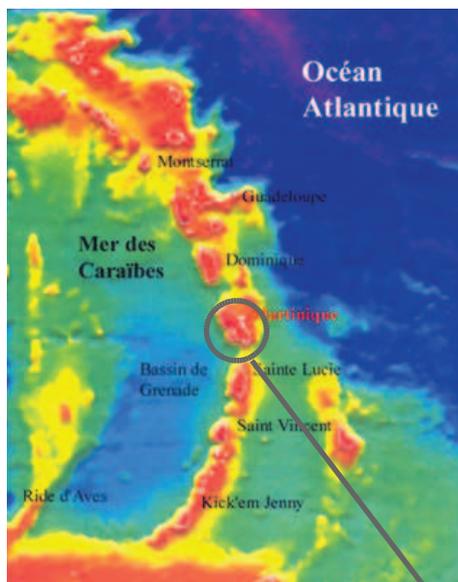
Le projet de SDAGE affiche une bonne prise en compte des préoccupations des protocoles concernant la préservation de la biodiversité marine et la lutte contre les pollutions d'origine tellurique, notamment au travers ses orientations fondamentales OF2 « Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie », OF3 « Changer nos habitudes et promouvoir des pratiques éco-citoyennes vis à vis des milieux » et OF4 « Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques ». Les dispositions et les mesures clés attachées à ces orientations vont dans le sens d'une meilleure connaissance et d'une maîtrise des flux polluants (pollution « classique », substances dangereuses) de toutes origines dans les milieux aquatiques terrestres et in fine dans la mer, tant par des mesures techniques que par des incitations à des comportements responsables.

La démarche même portée par la DCE et les objectifs environnementaux d'atteinte du bon état des masses d'eau terrestres, de transition et marines affichés dans le projet de SDAGE est parfaitement cohérente avec le respect des protocoles ratifiés par la France.

2. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU DISTRICT MARTINIQUE

2.1. L'aire géographique concernée

Ile montagneuse tropicale, formée par une activité volcanique sous-marine il y a 24 millions d'années environ, la Martinique est située à égale distance de l'équateur et du tropique du Cancer, entre la mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique.

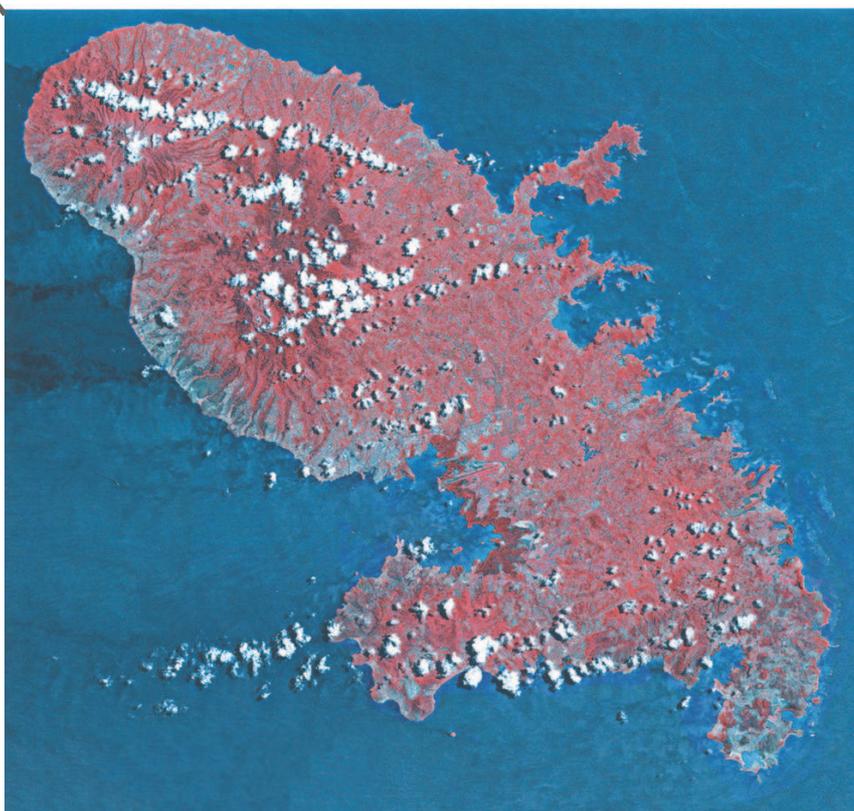


Département français d'Outre-Mer situé à 7000 km de la métropole, la Martinique fait partie de l'archipel des petites Antilles, entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Sa superficie est de 1 100 km² pour une population approchant les 400 000 habitants en 2008.

Elle présente une topographie contrastée avec au Nord, le relief de la Montagne Pelée qui culmine à près de 1400 mètres, au centre la plaine du Lamentin et au Sud un relief peu accidenté formé d'une succession de mornes et de vallons.

Le climat est marqué par deux saisons : de janvier à juin, « le carême » est caractérisé par un temps clair et ensoleillé, des alizés réguliers et une température clémente ; de juillet à décembre, « l'hivernage » connaît des journées chaudes et humides, des alizés irréguliers et un régime d'ondées et de dépressions tropicales fréquentes, voire une période cyclonique entre août et octobre.

Le Nord montagneux reçoit de grande quantité de pluie, hormis la bande côtière « sous le vent » et le Sud est très ensoleillé et relativement sec.



2.2. La présentation des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux ont été définis sur la base d'une analyse des documents structurants du domaine de l'environnement. La liste des documents utilisés est présentée au chapitre 7 « Méthodologie utilisée ». Chaque thème de l'environnement (eau, milieux naturels, paysages, risques, ...) fait l'objet de la formulation d'un ou plusieurs enjeux importants sur le territoire martiniquais (en bleu clair) explicité en s'appuyant sur des éléments clés de la situation actuelle et des tendances d'évolution (avec un codage simple présenté ci-dessous), illustrés lorsque c'est possible par quelques données chiffrées et cartes simplifiées.

Ce sont ces éléments clés qui serviront de grille de lecture afin d'apprécier la manière dont les orientations du SDAGE ont un effet négatif, neutre ou positif sur les enjeux environnementaux du territoire du bassin.



Situation régionale favorable



Tendance à l'amélioration de la situation



Situation nécessitant attention ou vigilance



Situation stable



Etat défavorable voire alarmant



Dégradation de la situation



Evolution contrastée ou manque de données



Lien avec le réchauffement climatique



Impact potentiel sur le lien terre-mer



Lien avec l'aménagement du territoire



Impact potentiel sur la santé

2.3. Les enjeux environnementaux thématiques

2.3.1. L'eau

Une ressource en eau terrestre abondante mais mal répartie dans l'espace et dans le temps ; un enjeu : atteindre l'équilibre quantitatif

Une ressource en eau principalement d'origine superficielle concentrée sur quelques bassins ; une ressource en eau principalement localisée dans le Nord de l'île, mais des besoins localisés surtout au Centre et au Sud

<p>La ressource en eau superficielle de la Martinique est représentée par un réseau hydrographique de 70 cours d'eau dont environ la moitié présente un écoulement pérenne. Les régimes hydrologiques sont très variés et dépendent de la localisation de leur bassin versant en raison de la variabilité topographique et pluviométrique de l'île. Les rivières du Sud peuvent présenter, en période d'étiage sévère de carême, des assècs préjudiciables aux usages et néfastes aux écosystèmes ; celles du Nord un régime de crues violentes provoquant de fréquents dégâts en période d'hivernage.</p> <p>7 bassins concentrent 90% de la ressource : Lézarde, Capot, Lorrain, Galion, Rivière Salée, Rivière Pilote, Roxelane. De fait, cette ressource est abondamment exploitée pour des usages divers dont l'alimentation en eau potable constitue le plus important.</p> <p>L'essentiel des ressources en eau y est localisé alors que la densité de population reste relativement faible. Celle-ci se concentre principalement au Centre (agglomération de Fort-de-France et Plaine du Lamentin) et de plus en plus au Sud, qui accueille aussi l'essentiel des équipements touristiques (avec des flux touristiques importants en période de carême) et dont la production agricole est fortement dépendante de la disponibilité en eau pour l'irrigation.</p> <p>Le déséquilibre intrinsèque « naturel » entre les ressources et les besoins, tant spatial que temporel, risque de s'aggraver avec la tendance observée aujourd'hui d'une population qui s'installe davantage dans le Sud de l'île au détriment des communes du Nord et dans une moindre mesure de celles du Centre. Par ailleurs, le contraste pluviométrique entre saison sèche et saison humide pourrait s'accroître avec les effets du réchauffement climatique (carême plus sec).</p>			 
--	---	---	--

Une ressource en eau souterraine limitée, dont la connaissance progresse, et qui peut être mieux valorisée

<p>En raison de son origine volcanique récente, la Martinique présente une géologie complexe liée à l'hétérogénéité de ses formations, peu favorables a priori à la présence de grandes réserves en eau souterraine, et dont la connaissance reste à approfondir (extension, épaisseur, conductivité hydraulique et vulnérabilité des aquifères). A ce titre, des études et investigations sont actuellement menées par le BRGM¹ sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Par ailleurs, le réseau piézométrique régional mis en place progressivement depuis 2003 a aussi permis de mieux appréhender les ressources en eau souterraine de la Martinique. Le développement maîtrisé de l'exploitation des ressources en eau souterraine constitue une des principales réponses pour compenser les déficits de ressource, notamment en période de carême.</p>			 
--	---	---	--

Un usage stratégique et prioritaire, l'alimentation en eau potable ; les enjeux : protéger et économiser la ressource, sécuriser la distribution

L'alimentation en eau potable, un usage prioritaire provenant essentiellement de la ressource en eau superficielle ; des besoins en augmentation

<p>L'usage domestique constitue de loin le principal usage de la ressource en eau, devant l'irrigation et les usages industriels. 93% à 94% des eaux utilisées pour cet usage dominant proviennent des cours d'eau.</p> <p>Plus de 40 millions de mètres cubes (Mm³) sont prélevés annuellement pour l'alimentation en eau domestique de la population martiniquaise par 36 captages d'eau brute répartis essentiellement dans le Nord, autour de la montagne Pelée.</p> <p>Près de 139 000 m³ sont prélevés par jour dans 19 prises d'eau superficielles dont 85% proviennent de 6 rivières : la rivière Capot, Rivière Blanche, Rivière Blanche Bouliki, Rivière Lézarde, Rivière Dumauzé, et Rivière Absalon. La part des eaux souterraines reste restreinte ; 16 forages ou sources captent environ 9 000 m³/j. Une consommation d'eau qui s'établit aujourd'hui à environ 170 litres par personne et par jour ; des besoins en eau qui ont tendance à croître avec l'augmentation de la population martiniquaise et du nombre d'abonnés, corrélativement à une élévation du niveau de vie et à la multiplication des maisons individuelles.</p>			 
---	---	---	--

¹ BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Des prélèvements pour l'irrigation des cultures et les activités industrielles à mieux connaître et maîtriser

<p>L'irrigation des cultures est le second usage de la ressource en eau. Les eaux d'irrigation proviennent en quasi totalité des eaux superficielles dans lesquelles sont prélevés environ 20 Mm³ par an. La mise en place progressive de compteurs pour les prélèvements individuels permettra une meilleure connaissance des volumes consommés. Les deux-tiers de ces prélèvements sont utilisés par le périmètre d'irrigation du Sud-Est (P.I.S.E.) qui couvre près de 5 000 hectares, dont 4 500 sont actuellement équipés par un réseau d'irrigation. Les ressources proviennent essentiellement de la rivière Lézarde via la retenue de barrage de La Manzo dont les travaux en cours de rehausse lui donneront une capacité d'environ 8,5 Mm³. Un projet de retenue supplémentaire sur la rivière Paquemar à Vauclin est en cours d'étude.</p> <p>Les usages industriels de la ressource en eau sont également mal connus ; il sont principalement liés à l'industrie agroalimentaire et notamment les distilleries et sucreries, les fabriques de crèmes glacées, de produits laitiers...</p>			 
---	---	---	--

Des sollicitations importantes et concomitantes des ressources disponibles : des conflits d'usages récurrents

<p>La satisfaction de la demande en eau est fortement conditionnée par les fluctuations météorologiques, notamment pendant la saison sèche. En étiage sévère de période de carême, il est fréquent que le débit des rivières soit insuffisant pour répondre à la forte sollicitation de prélèvements pour tous les usages. En outre, les prélèvements individuels non déclarés au fil des cours d'eau pour les besoins en irrigation et des activités se multiplient ; leur nombre et les débits prélevés sont mal connus malgré les opérations de pose de compteurs effectuées. Ils accentuent le manque de disponibilité de la ressource en eau en saison sèche.</p> <p>En cas de carême sec, l'usage AEP est prioritaire sur les autres usages et notamment l'irrigation. Des tours d'eau sont organisés dans un premier temps pour satisfaire une partie des besoins en eau des cultures et le cas échéant, les prélèvements agricoles sont totalement interdits et des coupures d'eau sont organisés pour la distribution d'eau potable pour les particuliers.</p>			 
---	---	---	--

Une ressource en eau précieuse à protéger efficacement, à ne pas gaspiller et à distribuer équitablement

<p>Sur 6 collectivités compétentes en matière d'eau potable, 5 ont confié au Conseil Général la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable. En 2007, la procédure de mise en place des périmètres est engagée sur la totalité des 36 captages et 30% des captages bénéficient d'une délibération finale des Collectivités pour une mise à l'enquête publique. Un gros effort reste à faire compte tenu de l'objectif du Conseil Général qui était d'obtenir les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection pour 80 % des captages en 2008.</p>			
<p>Vétuste et mis à mal par les mouvements de terrain consécutifs aux séismes et autres catastrophes naturelles, le réseau de distribution d'eau potable de la Martinique (environ 3000 km) est en mauvais état et présente de nombreuses fuites. De l'ordre de 65%, le rendement moyen des réseaux (fourchette de 57% à 78%) est aujourd'hui médiocre et occasionne une perte d'environ 14 Mm³ d'eau par an. D'importants investissements sont nécessaires pour améliorer et sécuriser la distribution d'eau potable : réhabilitation des réseaux, interconnexions, sécurisation face aux risques sismiques et augmentation du nombre de réservoirs et des volumes de stockage de secours.</p> <p>Le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable engagé par le Conseil Général en 2005, répond à ces principales préoccupations par ses principaux objectifs : fournir une eau potable en quantité suffisante tout au long de l'année, améliorer durablement la sécurité de l'alimentation en eau potable, renforcer la qualité de l'eau distribuée, améliorer l'organisation de la gestion de l'eau.</p> <p>Un véritable travail de sensibilisation auprès de la population doit accompagner ce programme technique afin de faire évoluer les comportements des abonnés qui, parce que l'eau coule directement au robinet, ont tendance à considérer quelle est « gratuite », qu'elle existe en abondance (malgré son prix) et de ce fait ont tendance à la gaspiller.</p>			 

Une ressource en eau soumise à de nombreuses dégradations d'origine anthropique ; un enjeu global: réduire les flux de pollution de toutes origines

Améliorer le contrôle, la gestion et les performances des systèmes d'assainissement collectif pour réduire les pollutions ponctuelles liés aux ouvrages d'épuration urbaine

<p>Le parc de stations d'épurations est estimé à 108 stations de plus de 500 équivalents-habitants (EH) réparties sur les 34 communes du territoire. 32 stations de plus de 2000 équivalents-habitants (EH) présentent une capacité nominale cumulée de près de 342 000 EH. Malgré le nombre important d'ouvrages de traitement, le taux de collecte reste faible ; seule la moitié de la population martiniquaise est raccordable et 150 000 habitants sont effectivement raccordés.</p> <p>Les contrôles d'autosurveillance réglementaires pour les stations de plus de 2 000 EH, effectués chaque année par la DDE² et la DAF³, montrent que les rejets de 24 stations présentent une menace pour l'environnement. Toutes les stations de moins de 5000 EH sont en défaut de conformité pour les équipements et 55% des stations émettent des rejets dans la nature qui ne sont pas conformes aux normes. Par ailleurs, les audits annuels ou bisannuels de suivi des stations publiques réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général mettent en évidence un fonctionnement des stations perturbé par de fréquentes surcharges hydrauliques, notamment en période pluvieuse avec de fortes disparités d'une station à l'autre ; une situation à mettre en relation avec l'âge des stations, leur gestion et l'état des réseaux de collecte (étanchéité, mauvais branchements). Les travaux importants en voie d'achèvement, en cours de réalisation ou programmés vont améliorer progressivement la situation.</p> <p>L'impact des rejets des stations sur les milieux aquatiques sont d'autant plus importants que les rivières constituent les milieux récepteurs pour les deux tiers des stations (toute capacité représentée) et la mer le milieu récepteur d'un quart du parc de stations (dont 5 plus importantes). Ces rejets sont principalement générateurs de flux de matières organiques et oxydables, de matières azotées et phosphorées et de matières en suspension dans les milieux récepteurs. Ils peuvent aussi être sources de flux de micro-polluants organiques et métalliques en cas de rejets non contrôlés d'activités industrielles ou artisanales polluantes dans le réseau public.</p> <p>Il n'existe aujourd'hui aucune délimitation de zones sensibles en Martinique, mais un projet concerne la partie Sud de l'île.</p> <p>Les suivis de la qualité des rivières par la DIREN⁴ mettent en évidence une dégradation en aval des rejets, notamment par les paramètres matières organiques et oxydables et par les matières azotées. Les rejets en mer ont également des conséquences sur la qualité des eaux de baignade suivie par la DSDS⁵.</p> <p>Le Conseil Général a le projet d'engager, en partenariat avec l'Office de l'Eau, un schéma directeur d'assainissement de la Martinique, et chaque syndicat a d'ores et déjà entamé son projet de schéma directeur d'Assainissement.</p>			
--	---	---	---

L'assainissement non collectif, une importante source diffuse de pollution physicochimique et bactériologique des ressources en eaux terrestre et marine

<p>L'assainissement individuel ou non collectif (ANC) est très répandu en Martinique en raison de la forte dispersion de l'habitat et de l'attachement de la population à disposer de sa propre habitation individuelle. L'assainissement non collectif concerne 60% de la population soit environ 240 000 habitants.</p> <p>En raison de leur très grand nombre, de leur dispersion et faute de connaissance et de contrôle, les systèmes d'assainissement autonome sont souvent défectueux du fait d'une mauvaise conception ou d'un entretien insuffisant, ou rejettent directement les eaux usées dans le milieu naturel sans aucun traitement (ravine, rivière). Une situation fortement préjudiciable aux milieux aquatiques dont l'une des principales sources de pollution reste les matières organiques oxydables en partie issues de l'assainissement domestique. C'est également une source importante de pollution bactériologique des milieux aquatiques qu'ils soient terrestres superficiels et souterrains ou marins.</p> <p>L'amélioration de la situation passe par d'importants efforts en termes d'extension des réseaux collectifs pour permettre un taux plus important de raccordement, d'assistance et d'information des particuliers avec la généralisation des services publics d'assainissement non collectif (SPANC), de réglementation par une application stricte des règlements d'urbanisme et un contrôle des installations. Concernant ce dernier point, les élus doivent être davantage informés et sensibilisés.</p>			
---	---	---	---

2 DDE : Direction Départementale de l'Équipement

3 DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

4 DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

5 DSDS : Direction de la Santé et du Développement Social

Des flux polluants issus des eaux pluviales non connus mais importants compte tenu du régime pluviométrique de la Martinique, des flux issus des zones urbaines et des zones rurales

Les ruissellements pluviaux sur les surfaces imperméabilisées en zone urbaine génèrent des flux de pollution, dont la nature et l'intensité dépendent de l'utilisation du sol (chaussée, parking, zone d'activités, toiture...) et de la durée de la période sèche précédant la pluie. Les débits issus du ruissellement pluvial sont dans la majorité des cas fortement chargés en matières en suspension (MES), en hydrocarbures et en micro-polluants métalliques, notamment en raison d'une forte densité de trafic automobile en Martinique.

Les eaux pluviales, collectées ou non dans un réseau, se rejettent sans traitement dans les milieux naturels : ravines, rivières et mer. Outre les crues qu'ils peuvent générer (voir chapitre risques naturels), ils dégradent les milieux aquatiques tant sur les plans physicochimique que morphologique et biologique.

En zone rurale, le ruissellement pluvial sur les zones cultivées constitue le facteur déclencheur de l'érosion des sols, particulièrement dans les secteurs à topographie accentuée, avec pour corollaire des rejets de MES dans les milieux auxquels sont associées des matières organiques, des nutriments (nitrates et phosphore) ainsi que les molécules de produits phytosanitaires.

Les rejets pluviaux d'origine urbaine ou rurale dégradent les milieux aquatiques terrestres, et notamment les rivières, ainsi que les milieux marins et de transition comme les mangroves. Ce phénomène est d'autant plus prégnant en Martinique que les zones urbaines denses sont localisées principalement sur le littoral et que de nombreuses ravines « drainent » les secteurs agricoles.

Si l'importance de ces flux d'origine pluviale n'est pas actuellement mesurée, leurs conséquences sont bien connues : dégradation des lits et des berges des rivières, accentuation du ravinement, hypersédimentation dans les milieux marins littoraux (y compris herbiers et milieux récifaux) et de transition (mangroves), eutrophisation des milieux, accumulation de micropolluants (hydrocarbures, métaux, phytosanitaires).



Des pollutions d'origine agricole par les matières organiques et les nitrates avérées, mais à mieux appréhender

La Surface Agricole Utilisée (SAU) est en 2007 de 28 700 ha, soit un peu plus du quart de la surface de l'île. Près de la moitié de la SAU se situe sur le territoire de la CCNM⁶ où la banane d'exportation constitue la culture dominante. Le territoire de la CACEM, plus urbanisé, possède la plus faible surface agricole avec une culture de la banane majoritaire. Le territoire de la CAESM⁷ accueille environ 40% de la SAU avec une grande diversité de cultures : production fourragère, canne, banane ainsi qu'une importante production maraîchère et fruitière.

Outre les pollutions des rivières et du littoral liées aux ruissellements évoqués ci-dessus, les pratiques culturales intensives constituent une source de contamination des eaux superficielles et souterraines par les nitrates et les phytosanitaires. Les suivis de la qualité des milieux effectués par la DIREN mettent en évidence une légère dégradation de la situation depuis 2001 sur le paramètre « nitrates » dans les eaux superficielles et une tendance à la hausse de la contamination des eaux souterraines notamment dans le Nord.

En Martinique, les élevages de porcs et de volaille sont les plus préjudiciables à la qualité des eaux. Ils contribuent aux apports de matières organiques, de nitrates et de phosphore, facteurs de l'eutrophisation des milieux aquatiques superficiels et souterrains et à la dégradation de leur qualité bactériologique. Ce sont surtout les nombreux petits élevages non soumis à la réglementation sur les installations classées et à ce titre non contrôlés par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) qui sont les plus polluants. L'élevage bovin est pratiqué de manière extensive, avec un impact potentiel plus faible mais mal appréhendé sur les milieux aquatiques.

Même si les nitrates d'origine agricole ne posent pas aujourd'hui un réel problème en Martinique, l'évolution des teneurs dans les eaux est à surveiller.



Des systèmes de production agricole intensifs responsables d'une contamination « historique » quasi généralisée des eaux par les phytosanitaires

Depuis plusieurs décennies, de nombreux produits phytosanitaires ont été utilisés en Martinique à des doses importantes pour protéger les cultures. Le cas du chlordécone, pesticide organochloré utilisé de 1979 à 1993 pour lutter contre le charançon de la banane, est emblématique en Martinique. Malgré son interdiction depuis 15 ans, il reste aujourd'hui le contaminant majeur des eaux et des sols de la Martinique. Un travail historique réalisé par le BRGM, le CIRAD⁸ et l'IRD⁹ a montré que 40 à 45% des parcelles ayant été plantées en bananiers s'avèrent contaminées au niveau du sol (principalement dans les secteurs Nord Atlantique et Centre). Une contamination qui génère une pollution étendue et



6 CCNM : Communauté de Communes du Nord de la Martinique

7 CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

8 CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

9 IRD : Institut de Recherche sur le Développement

permanente des cours d'eau et qui a provoqué la fermeture d'un captage d'eau potable, l'équipement d'un traitement au charbon actif d'une usine de traitement des eaux AEP ainsi que l'interdiction de la pêche des crustacés et des poissons d'eau douce dans les zones les plus contaminées (estuaire de la Lézarde). Un autre insecticide, le HCH- β , qui a été utilisé dans les bananeraies dans les années 60, se retrouve très fréquemment dans les eaux mais à des doses beaucoup moins importantes que le chlordécone, molécule à forte rémanence.

Les suivis de la qualité des milieux effectués par la DIREN montrent que les pesticides constituent l'une des principales sources de pollution des eaux superficielles, liée en grande partie à la rémanence du chlordécone, mais également à l'utilisation des nouveaux produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) qui remplacent les molécules organochlorées interdites. Parmi celles-ci, les substances les plus souvent détectées dans les rivières appartiennent au groupe des herbicides (notamment Diuron, Glyphosate, AMPA et 2,4-D). Le réseau de suivi des eaux souterraines a permis de mettre en évidence des contaminations localement significatives, notamment dans le Nord et le Centre de l'île. Le risque pour l'environnement et la santé de ces molécules est avéré, même à faible dose ; il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique dès lors que les eaux distribuées à la population sont contaminées.

Un plan d'action contre les pollutions par les phytosanitaires a été mis en place en 2003 en Martinique, sa mise en œuvre a été confiée au GREPHY¹⁰, animé par le service de protection des végétaux de la DAF.

D'importants investissements réalisés par les industriels soumis à la réglementation sur les installations classées pour réduire leurs rejets, mais de multiples flux polluants issus des petites activités industrielles et artisanales

Les établissements industriels les plus importants sont classés pour la protection de l'environnement. A ce titre, leurs rejets sont connus et suivis par la DRIRE¹¹. En Martinique, ce sont les industries agro-alimentaires qui génèrent les plus importants rejets aqueux : conserverie, fabrication de boissons de crèmes glacées, de yaourts... mais les plus importants rejets concernent les distilleries « agricoles » et les sucreries. La majorité des distilleries se sont équipées d'ouvrages de dépollution pour traiter les rejets de vinasses. Aujourd'hui, les principaux rejets industriels sont le fait de quelques établissements (distillerie et sucrerie) qui rejettent au total environ 2 000 tonnes de DCO¹², 100 tonnes de DBO₅¹³ dans les rivières ; la sucrerie rejette en outre 673 tonnes de MES. (Chiffres 2006 - Source MEDAT-DPPR)

Une partie des flux de pollutions rejetés dans les milieux aquatiques (y compris des micropolluants organiques et métalliques) provient des nombreuses activités des petites et moyennes entreprises (artisanales et industrielles) disséminées sur le territoire, non classées au titre de la protection de l'environnement, raccordées ou non au réseau collectif d'assainissement. Les charges polluantes sont peu connues et requièrent un travail de recensement, de généralisation des conventions de raccordement et de contrôle du respect de ces dernières.



D'autres sources de pollution diffuse liées aux dépôts sauvages et aux véhicules hors d'usages (voir chapitre 2.3.5 Les déchets)

Une connaissance de la qualité des eaux terrestres à renforcer, notamment pour ce qui concerne les suivis des pesticides et de la qualité hydrobiologique

La qualité physicochimique des eaux terrestres superficielles est aujourd'hui suivie en Martinique par le réseau DCE. De 1999 à 2006, la DIREN gérait un réseau patrimonial de 29 stations implantées à l'exutoire de bassins versants dont l'occupation du sol est caractéristique et représentative des différents types de pollution (apports agricoles, domestiques diffus, organiques industriels, urbains). Depuis 2007, ce réseau est devenu un réseau DCE, il comporte 20 stations de surveillance suivies par la DIREN pour ce qui concerne l'hydrobiologie et la biologie et par l'Office de l'Eau pour ce qui concerne la physicochimie et les pesticides. Le Conseil Général gère un réseau de stations équipées de dispositif de télétransmission au droit des sites de prélèvement qu'il exploite et des hauteurs d'eau au droit des ouvrages d'art départementaux.

La qualité physicochimique des eaux souterraines est suivie par le réseau de surveillance DCE mis en œuvre par la DIREN, l'Office de l'Eau et le BRGM. Il est constitué de 20 stations (17 piézomètres et 3 sources) ; le suivi porte sur les paramètres physicochimiques généraux, les ions majeurs, les éléments traces et les phytosanitaires.

Par ailleurs la DSDS effectue un suivi sanitaire des 36 points de captage d'eau potable (prélèvements en rivières, forages et sources).

Compte tenu de la problématique « pesticide » qui se pose en Martinique, de la mise sur le marché de nouvelles molécules et de l'enjeu que représente la préservation de la ressource en eau pour



10 GREPHY : Groupe Régional Phytosanitaires

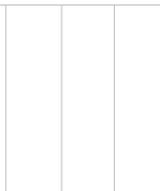
11 DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

12 DCO : Demande Chimique en Oxygène

13 DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

l'alimentation en eau potable, les suivis des produits phytosanitaires gagneraient à être renforcés. Un effort particulier est à mener pour le suivi des eaux souterraines, dans la mesure où elles constituent une ressource d'appoint stratégique pour garantir l'approvisionnement en eau potable de la population martiniquaise.

Le suivi de la qualité hydrobiologique se heurte à la difficulté à transposer les indices biologiques globaux normalisés (IBGN) utilisés en métropole au contexte tropical et insulaire de la Martinique.



Des atteintes à la morphologie naturelle des cours d'eau, préjudiciables à la biologie des milieux aquatiques

En zone urbaine, les principales sources de perturbations morphologiques des cours d'eau sont liées aux travaux de protection contre les risques d'inondation, notamment le recalibrage et la chenalisation des cours d'eau avec des techniques lourdes de génie civil (béton) afin d'évacuer les débits de crue le plus rapidement vers la mer. Ces aménagements artificialisent totalement les lits mineurs et obèrent leur fonction biologique.

En zone rurale, les ouvrages de prélèvement des eaux nécessitent la création de seuils qui peuvent déstabiliser le profil en long de la rivière et favoriser l'érosion des lits. Par ailleurs, les prélèvements mêmes sont préjudiciables à la vie biologique dès lors que les débits biologiques ne sont plus assurés en aval des prélèvements, une situation fréquente en période de carême.

A l'opposé, les ruissellements pluviaux sur sol peu perméable (cultivé ou récemment défriché) en zone rurale ou imperméabilisé artificiellement en zone urbaine, génèrent des débits importants occasionnant des phénomènes d'érosion de berges, de surcreusement de lits et de sursédimentation en aval.

Le statut domanial des cours d'eau martiniquais (Domaine Public Fluvial) constitue un atout pour mener une politique de gestion et d'entretien respectueuse des fonctionnalités biologiques, sur l'ensemble du territoire.



Des usages des eaux terrestres autres que les prélèvements qui restent marginaux et peu générateurs de dégradations

La pêche en eau douce n'est représentée que par quatre associations de pêche regroupées au sein d'une fédération départementale. Cette activité n'est pas réglementée.

La baignade en rivières et bassins tend à se développer depuis l'éradication de la bilharziose en Martinique, mais il reste contraint par les facteurs naturels (crues soudaines) et par les pollutions chroniques ou ponctuelles. Les trois sites de baignade en eau douce surveillés par la DSDS présentent tous en 2007 une situation momentanément polluée. On assiste également depuis les années 90 à un développement de canyonisme dont les sites sont regroupés autour des pitons du Carbet et de la Pelée.



Des eaux marines et de transition sous forte influence des apports terrestres et des activités portuaires ; un enjeu : intégrer les liens terre-mer dans tout aménagement

Une qualité des eaux littorales sous influence directe des rejets terrestres et des pressions de pollutions spécifiques liées aux activités portuaires

L'état de la ressource en eau marine est connu en Martinique grâce à plusieurs réseaux : les réseaux DCE, le réseau IFRECOR, le réseau national de la qualité du milieu marin (RNO), coordonné par l'IFREMER et mis en œuvre par la DIREN et la DDE, le réseau de surveillance des ports maritimes (REPOM) mis en œuvre par la DDE.

Les réseaux DCE comportent 9 stations pour le réseau de référence et 15 stations pour le réseau de surveillance (dont 3 pour le suivi des mangroves).

Le réseau IFRECOR suit les biocénoses marines benthiques (récifs coralliens et peuplements de poissons) sur 4 stations deux fois par an.

Le RNO s'appuie sur 7 stations localisées dans la baie de Fort-de-France, et faisant l'objet de prélèvements mensuels en surface et au fond. Il mesure les paramètres physicochimiques « classiques » de l'eau.

Le REPOM, opérationnel depuis 2003, concerne 5 stations dans le port de Fort-de-France et 1 station dans celui du Marin. Les prélèvements sont respectivement trimestriels et semestriels. Outre les paramètres physicochimiques « classiques » de l'eau, il mesure avec une fréquence bisannuelle les micro-polluants minéraux et organiques présents dans les sédiments (métaux, hydrocarbures, TBT¹⁴, PCB¹⁵).

Les suivis du RNO mettent en évidence un risque d'eutrophisation manifeste liés aux rejets azotés et



14 TBT : tributylétain
15 PCP : polychlorobiphényles

phosphorés dans le milieu marin en saison d'hivernage, notamment dans les sites ou les masses d'eau sont confinées (fond de baie). Les activités agricoles et les rejets d'assainissement collectifs ou non collectifs sont les principales causes identifiées de ces apports.

Les premiers résultats des suivis du REPOM mettent en évidence des contaminations chimiques qui peuvent être préjudiciables aux écosystèmes marins liées aux installations portuaires. Les principaux composés sont les composés métalliques, les hydrocarbures et le TBT, ce dernier composé étant directement lié à l'usage des peintures antisalissures.

De manière plus globale, les caractéristiques physicochimiques et trophiques des eaux littorales de la Martinique dépendent également de phénomènes plus globaux qui affectent la mer des Caraïbes.

Une forte exploitation des ressources marines avec des usages vitaux sur le plan économique

La production de la pêche en mer est estimée à 8 400 tonnes en 2007 alors que environ 18 000 tonnes de produits de la mer sont consommés chaque année en Martinique.

Depuis quelques années, l'aquaculture en mer se développe significativement, notamment avec la pisciculture du Loup des Caraïbes, avec une logique de filière. C'est une activité classée au titre de la protection de l'environnement dès que la production annuelle dépasse 20 tonnes. C'est aussi une activité très vulnérable aux aléas climatiques, notamment aux ouragans et cyclones.

La baignade en mer constitue une activité très prisée par la population martiniquaise ; elle constitue l'une des principales attractions d'un tourisme balnéaire international fortement développé. La qualité des eaux de baignade est surveillée régulièrement par la DSDS qui effectue en moyenne une vingtaine de prélèvements annuels sur 44 sites de baignade en mer répartis sur l'ensemble du littoral. En 2007, 29 sites étaient classés en bonne qualité (28 en 2006) , 9 sites en qualité moyenne (9 sites en 2006) et 6 sites étaient momentanément pollués (7 sites en 2006).

La qualité bactériologique des sites de baignade en mer est fortement vulnérable aux rejets d'assainissement non ou mal traités, notamment lorsque les rejets s'effectuent dans les ravines à proximité du littoral. Le respect des normes d'assainissement et le contrôle des dispositifs d'assainissement constitue donc un enjeu important pour la qualité bactériologique des eaux marines.



Des structures de gestion de la ressource en eau dispersées, une gestion globale émergente ; un enjeu : gérer de de façon globale et intégrée la ressource en eau

Une gestion de la ressource en eau qui gagnerait à être plus regroupée

Malgré un territoire d'une taille relativement restreinte et un faible nombre de communes, la gestion de la ressource en eau de la Martinique est répartie au sein de plusieurs EPCI de compétences différentes avec des territoires qui ne se recouvrent pas toujours.

Le regroupement des compétences eau potable, assainissement, voire gestion et entretien des cours d'eau au sein d'un même EPCI constitue un facteur favorable à une gestion plus efficace et plus cohérente de la ressource.



Des procédures contractuelles qui émergent, mais qui ont du mal à progresser et à devenir opérationnelles

La gestion globale et intégrée de la ressource en eau est encore peu développée en Martinique et les procédures qui ont émergé ont du mal à devenir opérationnelles. Trois procédures contractuelles sont actuellement en cours d'élaboration : le contrat de baie de Fort-de-France, le contrat de baie du Marin et le contrat de rivière du Galion – et une procédure de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a été mise en œuvre dans la baie du Robert.

Le développement des procédures de gestion globale et intégrée constitue un enjeu d'importance en Martinique ; elles sont les seules garantes d'une bonne prise en compte des liens terre/mer.



2.3.2. Les milieux naturels et la biodiversité

Milieux terrestres : un patrimoine très riche mais menacé et encore insuffisamment protégé

Des milieux diversifiés et d'une richesse exceptionnelle

Les écosystèmes terrestres de la Martinique présentent une immense richesse, liée à la diversité des conditions écologiques : relief accidenté, climat tropical chaud et humide avec des saisons marquées, linéaire côtier comprenant des morphologies du littoral variées, ...

L'environnement végétal originel martiniquais était purement forestier. Les formations végétales terrestres observables aujourd'hui sont donc les dérivés des anciennes communautés forestières. Il existe ainsi divers types d'habitats naturels terrestres allant de la forêt humide des hauts reliefs à la forêt sèche de la côte sous le vent, sans oublier les habitats littoraux : sur les 470 kilomètres de littoral, on trouve 3 grands types de faciès : les côtes rocheuses, les littoraux sableux et les mangroves (voir paragraphe sur les écosystèmes littoraux).

Une biodiversité présentant un taux d'endémisme important, et dont la connaissance doit encore être améliorée

La richesse floristique des Petites Antilles est exceptionnelle, avec pas moins de 3283 espèces de plantes vasculaires parmi lesquelles 396 espèces d'arbres dont 20% sont endémiques des Petites Antilles. 143 espèces végétales sont recensées comme menacées par le Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (de vulnérable à en danger critique d'extinction selon la nomenclature UICN). La connaissance de la flore est encore trop faible au regard de l'enjeu que représente la conservation de la biodiversité. La création d'un Conservatoire Botanique National, prévue courant 2008, devrait permettre de développer la connaissance.

La diversité faunistique de la Martinique est limitée en raison de son éloignement des foyers de dispersion (Amérique du Sud et Grandes Antilles), mais cet isolement a favorisé la spéciation, et le taux d'endémisme est donc exceptionnel. 4 espèces sont endémiques strictes de la Martinique (hors insectes et gastéropodes terrestres) et de très nombreuses autres espèces sont endémiques des Petites Antilles ou de la Caraïbe. Avec plus de 200 espèces d'oiseaux, la richesse aviaire est particulièrement intéressante. Les mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens sont relativement bien connus et inventoriés, mais la faune du sol et les insectes et arachnides restent encore assez méconnus. Des études sont en cours afin d'améliorer la connaissance de certains de ces groupes.

L'inventaire des ZNIEFF¹⁶ concerne 51 espaces terrestres qui représentent une superficie de 10883 ha, soit environ 8,4% du territoire martiniquais. Toutefois de nombreuses zones naturelles riches restent à inventorier et à répertorier en ZNIEFF.

La conservation de la biodiversité, défi majeur au niveau mondial, et tout particulièrement à la Martinique où la richesse est exceptionnelle, passe par l'approfondissement des connaissances en matière d'inventaires et de fonctionnement des écosystèmes. Cet enjeu d'amélioration de la connaissance est clairement mis en avant par les deux documents structurants que constituent la stratégie locale pour la biodiversité et les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de la qualité de ses Habitats.



Une urbanisation qui détruit ou dégrade les habitats naturels, et une menace croissante : l'introduction d'espèces invasives

L'exceptionnelle biodiversité martiniquaise est aujourd'hui fortement menacée, en premier lieu par **l'altération des habitats naturels due aux pressions exercées par l'homme**. L'urbanisation est la principale cause du mitage et de la diminution des espaces naturels : entre 1997 et 2003, les surfaces artificialisées ont augmenté de près de 2%, et représentent désormais plus 11% du territoire. Ce sont les zones littorales qui sont les plus touchées, alors même qu'elles sont le siège d'écosystèmes remarquables et particulièrement fragiles. Les différentes pollutions générées par l'homme sont également un facteur de réduction de la biodiversité.

A la régression des habitats naturels s'ajoute la pression exercée sur certaines espèces par les prélèvements - légaux ou interdits - pour la consommation ou la collection notamment. La pression de chasse reste modérée.

La menace croissante est l'introduction de nouvelles espèces animales ou végétales dans les écosystèmes martiniquais, qui peut se produire soit naturellement à partir des îles voisines, soit artificiellement par l'intermédiaire de l'homme. Au cours des dernières décennies, l'accroissement des échanges avec l'extérieur a considérablement intensifié ce phénomène. Ces nouvelles espèces potentiellement concurrentes et prédatrices des espèces locales constituent une réelle menace pour des écosystèmes insulaires en équilibre fragile (exemples : bambous, mangoustes, escargots géants d'Afrique, rats, chats devenus sauvages, oiseaux échappés des cages). Les conséquences de l'invasion



16 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

par certains espèces étant encore mal connues, le comité français de l'UICN¹⁷ avec la DIREN Martinique ont lancé en 2005 et pour 3 ans un programme sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités d'outre-mer, afin d'établir un véritable état des lieux et des propositions de recommandations réglementaires.

Des mesures de protection réglementaires insuffisantes au regard de l'importance de l'enjeu de conservation des milieux et de la biodiversité

La Martinique possède deux réserves naturelles nationales, l'une sur la presqu'île de la Caravelle, l'autre sur les îlets de Sainte-Anne, lieux de nidification de populations d'oiseaux comme les Sternes, les Noddis ou les Puffins. De plus, 19 Arrêtés de Protection de Biotope offrent un premier niveau de protection réglementaire nationale pour des espèces menacées : les 250 ha couverts sont essentiellement situés sur des îlets. Les mesures ne sont malheureusement pas toujours mises en œuvre. Au cours des années à venir, un certain nombre de ZNIEFF terrestres devraient bénéficier d'APB. Le statut de réserve biologique domaniale s'applique quant à lui au domaine forestier de l'Etat géré par l'ONF : il concerne les milieux forestiers riches, rares ou fragiles, et permet de mettre en une gestion orientée vers la conservation de milieux ou d'espèces remarquables. En Martinique, ce programme a été engagé en 2007 et concerne à ce jour la Réserve Biologique Domaniale Intégrale de la Montagne Pelée (2302ha).

Face à la forte dégradation des habitats naturels en zones littorales (et tout particulièrement au niveau des arrières plages ou des plages elle-mêmes dont certaines ont été détruites par l'urbanisation), le Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique a repris l'ensemble des dispositions de protection existantes au titre de l'urbanisme, en particulier celles de la Loi Littoral. Ainsi, dans les secteurs reconnus en tant « qu'espaces naturels remarquables ou proches du littoral » ou en tant que « coupures d'urbanisation », seuls des aménagements légers peuvent désormais être réalisés (voir carte chapitre paysages).

Par ailleurs, les arrêtés ministériels du 17 février 1989 interdisent toute manipulation, tout transport et tout commerce pour 12 reptiles et amphibiens, 107 oiseaux et 8 chauves-souris sur l'ensemble du territoire français. A ceux-ci vient s'ajouter l'arrêté préfectoral du 9 novembre 1995 protégeant la mygale « matoutou falaise », ainsi que le scarabée *Dynaste hercule*. La liste des espèces protégées doit prochainement être actualisée afin de préserver au mieux les espèces les plus menacées.

D'autres dispositifs contribuent à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité : acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral depuis 1982 (1900 ha actuels et 3300 ha à terme). Voir aussi l'encadré sur la préservation des forêts.

Le Parc Naturel Régional de la Martinique qui couvre près de 60% du territoire, ou plus localement les réserves de chasse ou les cantonnements de pêche contribuent aussi à la préservation des milieux naturels.

Le dispositif réglementaire de protection des habitats naturels et des espèces reste encore nettement insuffisant en Martinique au regard de la richesse biologique de l'île et des fortes pressions auxquelles elle est soumise. Il est regrettable que les directives européennes « oiseaux » et « habitats » n'aient pas été conçues en prenant aussi en compte les espèces des régions de l'outre-mer.



La préservation des forêts : un enjeu majeur pour la Martinique

La forêt martiniquaise (hors mangrove) occupe 45 500 hectares, soit 43% de la superficie totale de l'île. Plus des deux tiers de ces forêts sont privées. La forêt publique bénéficiant du régime forestier est gérée par l'ONF : elle représente 13 603 hectares répartis entre les forêts départementalo-domaniales, essentiellement dans les massifs montagneux de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, la forêt domaniale du littoral de la bande des « 50 pas géométriques », les forêts départementales et enfin les massifs acquis par le Conservatoire du Littoral. La forêt martiniquaise a plusieurs fonctions essentielles : la conservation des sols, la préservation de la ressource en eau (massifs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, couverts de forêts tropicales luxuriantes), la diminution des risques d'inondation, le maintien d'un équilibre écologique (véritable réservoir de biodiversité), la production de bois, l'accueil touristique et le cadre de vie des martiniquais, avec le besoin croissant de nature d'une population de plus en plus urbaine.

Le maintien et la reconstitution des forêts martiniquaises, qui subissent depuis des siècles des pressions de plus en plus fortes, constitue ainsi un enjeu environnemental majeur pour la Martinique.

17 Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Milieux aquatiques terrestres : une grande diversité dont la préservation dépend en grande partie de la reconquête de la qualité des cours d'eau

Des milieux terrestres aquatiques abondants et très diversifiés

L'eau, omniprésente à la Martinique, constitue une des richesses patrimoniales de l'île. Elle est le support de nombreux écosystèmes, au sein d'un réseau hydrographique abondant (voir description dans le chapitre eau) et de nombreuses zones humides¹⁸ : un inventaire réalisé en 2005 par le Parc Naturel Régional a dénombré plus de 1 200 zones humides représentant une superficie d'environ 2 500 hectares, 80% de cette surface est occupée par les mangroves. Les mares constituent le plus grand nombre de zones humides. Un inventaire détaillé a été mené sur 154 zones humides couvrant tous les types et a permis de mettre en évidence leur diversité et leur richesse écologique, ainsi que les menaces qui pèsent sur elles.

Des caractéristiques écologiques de mieux en mieux connues

La connaissance de l'écologie des rivières a récemment nettement progressé grâce aux études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE : études sur les conditions de référence (définition des conditions du « bon état écologique ») et études préalables au Schéma Directeur à Vocation Piscicole. Cet état des lieux piscicole a montré que la qualité hydrobiologique de l'eau est globalement bonne à passable sur la plupart des rivières, hormis sur les cours d'eau de mauvaise qualité physicochimique (aval des rivières Pilote, Salée, La Lézarde ou Roxelane), et que la richesse en poissons est bonne dans l'ensemble des cours d'eau : 21 espèces recensées, dont 6 introduites par l'homme. La faune carcinologique (crabes, écrevisses, crevettes, ...) est riche et variée avec 13 espèces recensées, tout comme les macro-invertébrés benthiques avec 70 espèces recensées. En revanche, les diatomées, excellents indicateurs de la qualité des milieux aquatiques, sont peu présentes.

Par ailleurs, le niveau de connaissance des écosystèmes aquatiques s'améliore progressivement grâce au réseau de sites d'observation mise en place dans le cadre de la DCE : les 21 stations garantissent un suivi de l'état général de la qualité des eaux superficielles et de l'état de santé des écosystèmes sur le long terme.



Des dégradations multiples

La diversité des milieux traversés est à l'origine de la grande diversité de biotopes aquatiques terrestres de la Martinique. Toutefois, ces derniers sont dégradés par les multiples pressions liées aux activités humaines, d'autant plus fortes qu'elles s'exercent sur un territoire très restreint et avec une population en augmentation constante : rejets polluants urbains, industriels et agricoles, dépôts sauvages de déchets à proximité des rivières ou dans les ravines, prélèvements intensifs d'eau qui conduisent à l'affaiblissement du pouvoir auto-épurateur des cours d'eau et à l'insuffisance du débit par rapport au débit biologique. Enfin, dans une moindre mesure, les prélèvements excessifs de faune aquatique (écrevisses en particulier, poissons) peuvent conduire à des déséquilibres dans le fonctionnement des écosystèmes.

Par ailleurs, de nombreuses zones humides ont purement et simplement disparu par comblement/assèchement, sous la pression conjuguée de l'agriculture et de l'urbanisation, comme c'est le cas de nombreuses mares du sud ou zones marécageuses d'arrière mangrove dans la baie de Génipa. Certaines zones humides encore existantes sont polluées, comme l'étang des Salines de Sainte Anne.



Une préservation qui passe essentiellement par la reconquête de la qualité des cours d'eau

En matière de protection des écosystèmes aquatiques terrestres, le premier enjeu est la reconquête d'une qualité biologique des eaux superficielles satisfaisante.

Certains cours d'eau ou zones humides sont aujourd'hui inclus dans les ZNIEFF terrestres. Toutefois, celles-ci n'ont pas été définies en fonction des critères de richesse des écosystèmes aquatiques et de plus, les inventaires ZNIEFF n'aboutissent que très peu fréquemment à la mise en place d'une protection réglementaire.

Les cours d'eau inclus dans le territoire du Parc Naturel Régional de la Martinique bénéficient des actions de préservation des milieux naturels développées par celui-ci. Toutefois, en se basant sur les connaissances acquises récemment, de tels outils de gestion durable des cours d'eau et des zones humides restent à développer et à généraliser afin de garantir une véritable reconnaissance de la valeur patrimoniale des cours d'eau et donc une meilleure protection des écosystèmes aquatiques terrestres. Enfin, l'état des lieux de l'environnement piscicole pourrait déboucher sur la mise en place d'une réglementation de la pêche en rivière.



¹⁸ Une zone humide est définie comme une zone constituée de terrains exploités ou non, et inondés ou gorgés d'eau douce, saumâtre ou salée, de façon permanente ou temporaire. La végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

Milieux marins et de transition: une richesse exceptionnelle dont la préservation est un enjeu majeur pour la Martinique

Mangroves, herbiers et récifs coralliens : des écosystèmes exceptionnellement riches

Le milieu littoral martiniquais est caractérisé par une grande variété de conditions physiques et climatiques, à l'origine de la diversité des biotopes et de espèces floristiques et faunistiques : ont été répertoriées à ce jour 30 à 48 espèces de coraux selon les zones, 331 espèces de mollusques, 143 espèces de poissons, une centaine d'espèces d'éponges et 113 espèces de crustacés décapodes.

3 grands types d'écosystèmes littoraux complexes et extrêmement riches le caractérisent :

Les mangroves : Les mangroves couvrent une surface de 2100 ha et plus de 40 km de littoral, essentiellement dans la baie de Fort-de-France (mangrove de Génipa), mais également au Marin, au Robert, à Sainte-Luce, dans les petites baies du Sud-Atlantique et à la Caravelle. Elles jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des milieux marins et de transition (voir encadré).

Les herbiers de phanérogames marines : ils assurent également des fonctions écologiques diverses. A l'abri des récifs, entre 10 et 20 mètres de profondeur, les herbiers des baies, notamment celle de Fort-de-France et des hauts fonds du Sud de l'île représenteraient une surface de 40 km².

Les formations récifales : les écosystèmes coralliens présentent une biodiversité extraordinaire mais sont extrêmement fragiles. Le système récifal de la Martinique s'étend sur un linéaire de 70 kilomètres. Il couvre environ 200 km² le long des côtes Sud-Atlantique et Sud, à une profondeur de 0 à 30 mètres. Les récifs coralliens de la Martinique sont fortement dégradés, notamment dans la baie de Fort-de-France, au Robert et au Marin où ils subissent un envasement important.

Les relations entre ces trois principaux écosystèmes sont garants de leur équilibre mutuel, du renouvellement des ressources marines côtières et de la pérennité d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Une connaissance des milieux marins qui progresse

La connaissance du milieu marin martiniquais a longtemps été très fragmentaire. Au cours des dernières années, l'émergence d'acteurs et de programmes dédiés au milieu marin (IFREMER¹⁹, IFRECOR²⁰, association à vocation scientifique « Observatoire du milieu marin martiniquais », Centre caribéen de la mer en projet, ...) a permis une nette amélioration de la connaissance, via une série d'inventaires, d'études et de cartographies spécifiques, ...

Il existe 5 ZNIEFF marines, couvrant une superficie de 3 823 ha. Elles sont situées à la pointe de la presqu'île de la Caravelle, au Rocher du Diamant, au Havre du Robert et à Sainte-Luce.

Que ce soit dans le cadre de la DCE ou grâce à des programmes de recherche, sur les récifs coralliens en particulier, les études et les réseaux de suivi et de surveillance se développent. C'est aujourd'hui la méconnaissance de l'hydrodynamisme côtier et de la qualité des eaux qui rend difficile la réelle compréhension des phénomènes de dégradation des milieux marins constatés.



Des pressions multiples et de plus en plus prégnantes

Les écosystèmes marins sont profondément perturbés et dégradés par de multiples pressions :

- Les baies et par conséquent les récifs et les herbiers qu'elle hébergent, sont dégradés par l'hypersédimentation.
- Les pollutions chimiques, qu'elles soient urbaines, industrielles ou agricoles entraînent une contamination aux métaux lourds ou la prolifération d'algues au détriment des coraux.
- La surexploitation de certaines ressources halieutiques par la pêche a entraîné des déséquilibres significatifs dans les peuplements marins.
- Le développement du tourisme subaquatique est une menace significative, avec des fréquences de plongée qui dépassent les seuils d'acceptabilité écologique sur les sites les plus remarquables.
- L'explosion de la plaisance pose des difficultés au niveau des lieux de concentration des navires : l'aménagement des infrastructures (ports), la pollution (carénage, peintures, rejet des eaux usées, hydrocarbures) et les mouillages sur herbiers ou récifs participent à la dégradation du milieu marin.

Les milieux marins de la Martinique sont concernés par le bruit de fond de l'océan : ils sont en effet sous l'influence du « panache » des eaux rejetées par le fleuve Amazone. De plus, les récifs coralliens sont très sensibles à la hausse de la température des eaux.

La dégradation des écosystèmes a conduit à la disparition de grands mammifères marins (lamantins, phoques moines) et menace fortement certaines espèces de coraux sensibles qui se raréfient. Les tortues marines, protégées depuis 1993, ne sont plus pêchées, mais toujours menacées.



¹⁹ Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

²⁰ Initiative française pour les récifs coralliens

La préservation des écosystèmes marins : un enjeu majeur pour la Martinique

La protection durable des écosystèmes marins constitue un enjeu environnemental urgent et essentiel à la fois pour le patrimoine naturel, les ressources marines (pêche et tourisme subaquatique), la maîtrise de l'érosion littorale et le développement économique durable de la Martinique. Elle dépend en premier lieu de la mise en œuvre des différents politiques et programmes de préservation de la ressource en eau sur le territoire martiniquais. En effet, l'ensemble des dégradations subies par les cours d'eau, qu'elles soient physiques ou chimiques, se répercutent de manière directe sur les eaux littorales et donc sur la biodiversité marine.

La mise en place de zonages de protection réglementaire spécifiques (réserves naturelles marines notamment), encore inexistantes à la Martinique, constitue le deuxième levier important pour une meilleure protection des écosystèmes marins les plus remarquables. 3 projets de réserves régionales sont en cours, à Sainte-Luce, au Prêcheur et à Génipa. De plus, l'émergence des divers acteurs et programmes dédiés au milieu marin constitue une opportunité pour développer la sensibilisation et engager des actions concrètes en faveur de la sauvegarde de la biodiversité marine de la Martinique.

**Les mangroves**

Les mangroves ont une importance capitale pour l'équilibre du milieu marin littoral car elles ont de multiples fonctions écologiques : épuration naturelle des particules et matières dissoutes dans l'eau, forte productivité biologique, habitat, lieu de reproduction, d'alevinage ou d'alimentation pour de nombreuses espèces marines. Zone de transition entre terre et mer, elles jouent également un rôle de protection contre l'érosion et la houle et de zone tampon en cas d'inondation.

Si les mangroves bénéficient très souvent d'un statut particulier d'espaces remarquables, voire relèvent du régime forestier (c'est le cas de la baie de Génipa), ce qui leur confère une relative protection, actuellement très peu d'entre-elles ont fait l'objet d'une protection stricte. Un projet de classement en réserve naturelle, actuellement à l'étude, devrait aboutir en 2009 pour la grande mangrove de la baie de Génipa. La préservation des mangroves martiniquaises passe tout d'abord par une bonne qualité des eaux littorales et des cours d'eau qui s'y déversent, puis de manière plus locale par la maîtrise des aménagements et des usages de la ressource. Enfin, la population martiniquaise doit être mieux sensibilisée à l'intérêt et à la richesse de ce milieu naturel.

2.3.3. Les paysages

Une diversité et une qualité paysagère exceptionnelles à protéger des pressions de l'urbanisation et du tourisme

Une diversité paysagère liée aux contrastes du relief et du climat

La Martinique présente une grande diversité de paysages, issue du contraste fort entre le Nord très forestier, au relief accidenté et au climat humide, et le Sud dont la végétation est plus ouverte, le relief plus doux et le climat plus sec.

Six grands types de paysages naturels et ruraux peuvent être distingués : les paysages de mornes, les paysages de montagnes et de forêts, les paysages littoraux, les savanes sèches du Sud, les paysages de grandes cultures et les paysages de fonds et de rivières.



Des menaces de plus en plus fortes sur la qualité des paysages martiniquais : urbanisation et fréquentation touristique

L'urbanisation non maîtrisée constitue la menace la plus importante pesant sur la qualité des paysages et du cadre de vie de la Martinique : en périphérie des zones urbaines, le développement de lotissements et de logements sociaux modifie profondément et dégrade les paysages de mornes, ainsi que les paysages agricoles, d'autant plus qu'il se fait le plus souvent sans souci d'intégration paysagère, que ce soit par la qualité architecturale ou par un accompagnement végétal. Dans les zones plus rurales, c'est le mitage qui altère la qualité des paysages avec des cas encore très fréquents de constructions réalisées sans permis de construire.

Les paysages de la Martinique sont aussi altérés par de nombreux points noirs : prolifération anarchique des panneaux publicitaires le long des voiries notamment, persistance de dépôts sauvages de déchets, en particulier de véhicules hors d'usages (voir chapitre déchets), ...

La pression touristique croissante constitue également une menace importante pour les paysages martiniquais, en particulier sur les zones littorales du Sud de l'île et sur la Presqu'île de la Caravelle (voir ci-après : protection et gestion des grands paysages).

La protection des paysages de la Martinique passe avant tout par une meilleure intégration paysagère dans les documents d'urbanisme, SCOT²¹ et PLU²², un meilleur respect des dispositions des PLU et la



<p>diminution de la fréquence de leurs révisions, souvent effectuées afin de régulariser des situations illégales.</p> <p>L'atlas des paysages martiniquais, en cours de réalisation, devra ainsi être décliné à une échelle plus fine, afin de pouvoir être mieux pris en compte dans chaque PLU. L'émergence récente de démarches de type chartes paysagères communales ou intercommunales marque sans doute une certaine prise de conscience et une appropriation locale des enjeux de protection de la diversité et de la qualité des paysages de l'île.</p>			
--	--	--	--

Des grands paysages dont la protection et la gestion doivent être renforcées

De grands paysages d'intérêt national, dont certains ne bénéficient pas encore de mesures réglementaires de protection

<p>La Martinique offre de grands paysages d'intérêt national. Pourtant, seuls 3 sites bénéficient d'une protection par un classement au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites : les versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée depuis 1996, la Presqu'île de la Caravelle depuis 1998, et les mornes de la pointe du Diamant depuis 2001, pour une surface totale de 7 359 ha. A ceux-ci s'ajoutent 12 sites inscrits au titre de cette même loi, représentant une surface totale de 4 522 ha, et essentiellement situés sur les presqu'îles de la Caravelle et de Sainte-Anne, ainsi que sur la zone littorale de la commune des Anses d'Arlet et les îlets du François et du Robert.</p> <p>De nombreux sites présentant un fort intérêt paysager ne bénéficient pas à ce jour de mesures de protection, et sont donc particulièrement exposés aux risques de dégradation par le mitage ou la surfréquentation. Parmi les sites les plus remarquables mais particulièrement menacés et pourtant ni classés ni inscrits, citons la baie de Génipa : la mangrove de Génipa est la plus grande de la Martinique, menacée par le développement progressif de zones d'activités sur sa frange terrestre . Une démarche pour mettre en place une réserve naturelle régionale est actuellement en cours, pilotée par le PNR de la Martinique..</p> <p>Afin de compléter les mesures de protection existantes, le S.A.R./S.M.V.M.²³, approuvé en 1998, a mis en place les périmètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des espaces et paysages remarquables ou caractéristiques du littoral au sein desquels, au titre de la Loi Littoral, seuls les aménagements légers liés à l'usage de la mer ou à l'accueil du public sont autorisés²⁴: 115 espaces terrestres et 28 espaces marins ont été délimités, représentant respectivement des superficies de 13 179 et 9 820 ha. • des coupures d'urbanisation situées sur le littoral et espaces naturels de protection forte, souvent en prolongement des précédents, ne pouvant accueillir que des structures légères²⁵. <p>Par ailleurs, le Parc Naturel Régional de la Martinique, qui couvre près de 60% du territoire, agit au travers d'un certain nombre de ses politiques et programmes d'actions, à la préservation des paysages remarquables.</p>			
---	---	---	---

Des mesures de protection à mettre en œuvre et à adapter aux spécificités de chaque site

<p>Malgré leur protection par des mesures réglementaires, les sites classés et inscrits sont, comme l'ensemble des paysages martiniquais, soumis à des pressions fortes liées à l'urbanisation et à une fréquentation croissante et insuffisamment maîtrisée, notamment touristique. La conservation de ces paysages est un enjeu fort pour la Martinique, que ce soit en terme d'identité, de patrimoine et de cadre de vie ou en terme de développement économique, puisque la présence de paysages exceptionnels constitue bien sûr un des atouts touristiques majeurs de l'île. Pour répondre à cet enjeu, il est indispensable d'une part d'appliquer de manière effective et systématique les mesures de protection en place, et d'autre part de développer des modes de gestion renforcés et spécifiques, visant à adapter au mieux l'aménagement et les usages à la sensibilité des sites.</p> <p>Sur la presqu'île de la Caravelle, c'est un plan de gestion visant à un meilleur encadrement des différents usages du site qui a été validé en 2007 et mis en œuvre depuis début 2008, ainsi que des acquisitions complémentaires par le Conservatoire du Littoral et une extension de la réserve naturelle. Un tel plan de gestion est d'ailleurs d'ores et déjà en cours d'élaboration sur les mornes du Diamant et les Anses d'Arlet.</p> <p>Une réflexion a récemment été engagée sur les versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée pour développer une véritable stratégie touristique intégrée. Une démarche semblable est également en cours sur le littoral de la presqu'île de Sainte-Anne, secteur le plus touristique de la Martinique : elle porte sur la recherche d'une organisation et d'un accompagnement de l'accueil touristique plus</p>			
--	---	---	---

21 Schéma de Cohérence Territoriale

22 Plan Local d'Urbanisme

23 Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de Mise en Valeur de la Mer

24 Article L.146-6 du Code de l'Urbanisme

25 Article L.146-2 du Code de l'Urbanisme

respectueux de l'environnement, avec notamment des projets de mise en réserve naturelle et d'acquisitions par le Conservatoire du Littoral sur les secteurs les plus sensibles du point de vue paysager et écologique. Cette démarche pourrait éventuellement se concrétiser par le lancement d'une opération Grand Site : des études ont été réalisées en 2007 et ce site devrait être classé d'ici fin 2008 / début 2009. Il s'agira donc du 4 ^{ème} site classé de l'île.			
---	--	--	--

2.3.4. Les risques

Le territoire martiniquais est exposé à de nombreux aléas : inondations, mouvements de terrain, séisme, volcanisme, tsunamis, cyclones. La très forte densité de population et la pression de l'urbanisme croissante sont à l'origine d'une vulnérabilité de plus en plus importante face à ces phénomènes naturels, qui peuvent avoir des conséquences catastrophiques sur la santé de la population et sur les activités de l'île.

Faisant suite à l'atlas des risques naturels publié en 1999 par le BRGM, l'ensemble du territoire martiniquais est doté depuis fin 2004 d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) qui établit un zonage réglementaire s'imposant à toute construction. Toutefois, si les décideurs disposent aujourd'hui de toutes les données nécessaires pour prendre en compte les contraintes spécifiques de la Martinique dans leur politique d'aménagement, force est de constater que la culture du risque reste peu développée. La **gestion des risques naturels est donc un enjeu environnemental majeur**, tant en termes de prévention (sensibilisation, information, mise en place de règles de construction et de zonages de l'urbanisme) qu'en termes de gestion des crises.

Inondations et mouvements de terrain : une vulnérabilité aggravée par une urbanisation non adaptée aux contraintes naturelles

En lien avec une forte pluviométrie, la Martinique est très exposée aux inondations, qui touchent plus de 80 ravines et cours d'eau, ainsi qu'aux mouvements de terrain. La vulnérabilité face à ces risques est aggravée par le facteur anthropique : nombreuses zones urbanisées implantées dans les lits majeurs des cours d'eau, des zones inondables ou des secteurs exposés à l'aléa mouvements de terrain. Les réseaux d'observations météorologiques et de suivi des phénomènes de crue permettent aujourd'hui une anticipation et une information systématique de la population sur les éventuels débordements de cours d'eau.			  
---	--	--	--

Outre l'aspect relatif à la sécurité des biens et des personnes, les inondations ont des conséquences en terme de qualité de l'eau et des milieux marins et de transitions. En effet, elles entraînent une érosion rapide des berges et des sols dans les zones à fortes pentes, laquelle conduit à un envasement des baies, par dépôt des matières transportées lors de l'affaiblissement des pentes et des courants.

Après 4 ans de mise en œuvre, une évaluation des PPPR s'engage actuellement. De plus, une étude sur les risques liés au retrait / gonflement des argiles sera prochainement lancé, avec une probable prise en compte de ces risques dans les prochains PPR.

Séismes, tsunamis, volcanisme, cyclones : des risques majeurs à mieux prendre en compte

La Martinique est également exposée aux séismes, au volcanisme, aux cyclones et houles cycloniques et aux tsunamis.			  
---	---	---	---

Des systèmes de prévision et d'alerte de plus en plus performants permettent progressivement d'améliorer la sécurité des biens et des personnes pour certains de ces risques majeurs : surveillance continue du volcan par l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de Martinique, surveillance et prévision des cyclones par le National Hurricane Center à l'échelle de la région Caraïbe et vigilance météorologique mise en place par Météo France depuis 2006 aux Antilles Françaises, système d'alerte aux tsunamis en cours de mise en place pour la région Caraïbe.

Toutefois, la vulnérabilité aux séismes reste particulièrement importante, d'une part en raison de la forte densité de population, d'autre part en raison de la rareté du respect des principes de la construction parasismique. Le Plan Séisme des départements d'Outre-Mer adopté fin 2005 vise à améliorer la connaissance, la communication et l'information, ainsi qu'à engager la consolidation de bâtiments publics existants. Toutefois, le taux de constructions aux normes parasismiques reste très faible, en particulier au sein du parc des maisons individuelles, qui ne fait l'objet d'aucun programme de mise aux normes.

Des risques technologiques relativement limités, et des mesures de prévention en constante amélioration

<p>Le tissu industriel de la Martinique est essentiellement composé de petites unités. Le risque technologique est ainsi relativement limité, les quantités d'énergie et les stocks de produits dangereux restant faibles.</p> <p>Les principaux secteurs industriels générant des risques sont le stockage de produits pétroliers, la pyrotechnie et le stockage et l'utilisation d'ammoniac. 10 installations classées à risques sont implantées sur le territoire martiniquais, dont 6, particulièrement dangereuses, sont classées SEVESO. Ces établissements sont concentrés pour l'essentiel dans le Centre de l'île, secteur le plus densément peuplé.</p> <p>Au cours des dernières années, et notamment suite au renforcement de la prévention des risques industriels lié à la loi du 30 juillet 2003, plusieurs établissements à risques ont réalisé ou mis à jour leurs études de dangers et Plan d'Opération Interne, et ont mis en œuvre des systèmes et procédures visant à améliorer la prévention des risques d'incendie.</p> <p>Par ailleurs, un comité local d'information et de concertation a été mis en place autour du site rassemblant les établissements Antille Gaz et Sara au Lamentin, et des zones de danger ont été intégrées dans les documents d'urbanisme des communes concernées par les risques liées aux deux centrales thermiques EDF (Fort-de-France, le Lamentin, Bellefontaine).</p> <p>L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques à l'échelle de la Martinique est prévue au cours des prochains mois.</p>			 
---	---	---	--

2.3.5. Le sol et le sous-sol

Une dégradation qualitative historique des sols, des espaces agricoles et forestiers fortement convoités pour l'urbanisation, un enjeu : préserver les sols agricoles et rationaliser leurs usages

Une forte pression foncière sur les terres agricoles liée à une maîtrise insuffisante des mécanismes du développement urbain

<p>Le développement urbain important que connaît la Martinique, corrélé à l'évolution de sa démographie, exerce une pression significative sur le patrimoine sol. Entre 1989 et 2005, la perte de terres agricoles a été d'environ 2% (49 000 à 48 000 ha), perte principalement concentrée dans la période 2000-2005, alors que le SAR²⁶ prévoit le maintien de 40 000 ha de surfaces agricoles. Si cette évolution des surfaces de terres agricoles paraît globalement peu importante, elle s'est traduite par une évolution de la SAU (Surface Agricole Utilisée) beaucoup plus marquée. Ainsi, dans le département, celle-ci est passée de 30,4% en 2001 à 25,3% en 2007, ce qui correspond à un accroissement de près de 4 700 ha de terres agricoles non cultivées au cours de cette période. Les causes en sont multiples, tant socioéconomiques que structurelles.</p> <p>Enrayer la perte du patrimoine sol nécessite l'application, à l'échelle des collectivités territoriales, d'une politique volontariste et rigoureuse en matière de développement urbain. Une volonté affirmée dans le SAR, mais qui doit se concrétiser sur le terrain.</p>			
---	---	---	---

Une agriculture dont les besoins en terres agricoles exercent une pression sur les espaces forestiers

<p>La pression du développement urbain sur les espaces agricoles se traduit globalement par une pression de l'agriculture sur les espaces forestiers, qui ont perdu 2,3% entre 1997 et 2003, avec pour principales conséquences une perte de biodiversité et l'accroissement des phénomènes d'érosion des sols. Le phénomène d'érosion est d'autant plus sensible que les défrichements s'effectuent dans les « hauts », avec une topographie marquée. Même si cette perte de sols n'affecte pas durablement leur qualité agronomique, elle est une cause majeure des phénomènes de sursédimentation et d'eutrophisation observés dans les milieux récepteurs aquatiques (eaux terrestres et marines).</p> <p>Face aux pressions foncières fortes qui s'exercent sur les terres agricoles, la préservation des espaces forestiers constitue un enjeu important en Martinique en raison des fonctions naturelles qu'ils assurent : réservoir de biodiversité, protection de la ressource en eau souterraine, diversification des paysages, rôle microclimatique...</p>			 
---	---	---	--

Des sources de pollution des sols de natures diverses

<p>Le recensement des sites potentiellement pollués a récemment été réalisé par l'ADEME et le BRGM : il a permis de recenser près de 700 sites, dont la majorité sont d'anciennes distilleries et sucreries. Environ 20% sont des stations services d'essence, 6% des stockages de déchets et assainissement et 5%</p>			 
--	---	---	--

26 SAR : Schéma d'Aménagement Régional

<p>des stockages de produits chimiques, dépôts de liquide inflammable... Ces données seront prochainement mises en ligne sur la base de données BASIAS.</p> <p>Le recensement des sites pollués de la base de données nationale BASOL fait apparaître 6 sites : 2 sites EDF, 2 sites SARA, la décharge de la Trompeuse et un site à Morne Rouge. Des diagnostics de sites ont été prescrits par arrêté préfectoral.</p> <p>La grande quantité de décharges et dépôts sauvages constitue également une source importante de pollution des sols, notamment par les déchets provenant de l'automobile (batteries, huiles usagées...).</p> <p>Enfin, il faut rappeler la pollution des sols liée à l'utilisation des pesticides organochlorés (chlordécone et HCH-β), notamment pour la culture de la banane. Une pollution quasi généralisée dans les parcelles ayant porté ces cultures. La forte rémanence de la molécule de chlordécone impose des précautions sanitaires pour les cultures (notamment tubercules) qui y sont aujourd'hui cultivées.</p>		
---	---	---

Des ressources en matériaux du sous-sol activement exploitées grâce à une géologie favorable ; une gestion stricte des exploitations à organiser pour limiter les impacts environnementaux

<p>La structure géologique de la Martinique, essentiellement volcanique, lui confère une ressource en matériaux abondante et de bonne qualité. Elle se répartit en deux principales catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les laves massives ou bréchifiées exploitées en granulats pour les bétons et en enrobés bitumineux. • les formations meubles pyroclastiques essentiellement utilisées en sable pour les bétons, la fabrication de parpaings, de moellons et des blocs pour enrochement. Elles sont en outre utilisées dans la fabrication du ciment. <p>Plus marginalement, d'autres ressources sont exploitées en matériaux industriels : matériaux calcaires et matériaux argileux (poterie de Trois-Ilets).</p> <p>Une quinzaine de carrières exploitent aujourd'hui ces matériaux pour une production annuelle d'environ 2,5 Mt par an (1,3 Mt issues des laves massives et 1,2 Mt issues des dépôts pyroclastiques) pour des besoins de l'ordre de 2,3 Mt/an. La région de Saint-Pierre exporte une grande partie de sa production (700 000 t de sable) vers les autres îles des Antilles. Suivant un scénario tendanciel, pour 2010 et 2015, les besoins sont estimés à 2,5 Mt, la production autorisée sera juste suffisante en 2010 et nettement insuffisante en 2015. Par ailleurs, on observe encore parfois des exploitations non autorisées de granulats dans le lit des rivières qui, même si elles sont temporaires, génèrent une importante dégradation des milieux aquatiques terrestres.</p> <p>Les matériaux sont essentiellement acheminés par voie terrestre occasionnant de nombreuses nuisances pour les riverains (bruit, poussières) et l'environnement (eaux et habitats naturels). Le transport maritime par cabotage le long des côtes pourrait être envisagé sous réserve d'aménagement d'infrastructures de chargement/déchargement adaptées.</p> <p>Le schéma départemental des carrières a été approuvé en décembre 2006. Il affiche notamment comme objectifs de favoriser une utilisation économe des matériaux, de minimiser les nuisances dues au transport de matériaux et d'améliorer l'intégration des carrières dans l'environnement.</p> <p>L'exploitation des ressources en matériaux rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement, telle qu'elle est préconisée dans le schéma, constitue un enjeu important pour assurer à la fois les besoins en matériaux de l'île et la préservation de ses atouts écologiques et économiques.</p>		 
---	---	---

2.3.6. Les déchets

En 2001, le gisement total de déchets de la Martinique était estimé à 364 302 tonnes. Selon les prévisions, il devrait passer en 2015 de 397 302 tonnes (hypothèse basse) à 444 662 tonnes (hypothèse haute), soit une augmentation de 0,6 à 1,6% par an. Les problèmes environnementaux liés aux déchets sont nombreux, tout particulièrement dans un contexte insulaire tel que celui de la Martinique. La mise en œuvre des différents plans de gestion est un enjeu fort, à la fois en terme de prévention de la production de déchets et en terme de mise en place de filières de collecte et d'élimination suffisantes et satisfaisantes d'un point de vue environnemental.

Approuvé en juillet 2005, le PDEDMA²⁷ fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets, de collecte et de transports, ainsi que de valorisation, avec de nombreux équipements à mettre en place.

Le PREDIS²⁸, approuvé en 1998, fixe quant à lui les objectifs en matière de collecte et de traitement des déchets industriels spéciaux, des déchets toxiques en quantités dispersées et de certains déchets des

²⁷ Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

²⁸ Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux

collectivités (huiles et batteries usagées, déchets ménagers spéciaux tels que les piles, ...). Le PREDASRI²⁹, actuellement en cours de révision, sera annexé au PREDIS.

Enfin, le Plan Départemental de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets du BTP a été approuvé en 2007, prévoit la création d'équipements ainsi que le développement d'actions de bonnes pratiques chez les professionnels du secteur.

Déchets ménagers : des efforts de réduction du gisement à engager et une amélioration de la collecte et du traitement à poursuivre

Un gisement de déchets ménagers toujours plus important

<p>La production annuelle de déchets ménagers est en augmentation constante. Ceci s'explique d'une part, comme partout en France, par des pratiques de consommation toujours plus génératrices de déchets, et d'autre part par l'importante croissance démographique.</p> <p>Le PDEDMA comprend un volet fort consacré à l'information et à la sensibilisation des usagers, et en particulier des scolaires, avec pour objectif premier la réduction à la source des déchets.</p>			
---	---	---	--

Une collecte sélective mise en place récemment, des marges de progrès encore importantes

<p>La collecte des déchets ménagers couvre l'ensemble du territoire martiniquais. La collecte sélective des emballages propres et secs concerne désormais toute la population, essentiellement en apport volontaire, mais les résultats restent encore assez faibles. Concernant les déchets verts et la fraction fermentescible des ordures ménagères, la collecte sélective se met progressivement en place.</p> <p>Un centre de tri est implanté sur la commune de Ducos et 5 déchèteries sont aujourd'hui en service. C'est un réseau de 21 déchèteries qui est prévu à terme par le PDEDMA pour répondre aux besoins. La mise en place de ce réseau est en retard par rapport aux prévisions. Elle se heurte notamment à un manque de disponibilité foncière.</p>			
--	---	---	---

Des solutions de traitement et de valorisation qui se diversifient mais des capacités qui restent insuffisantes

<p>Afin de répondre à la réglementation, des alternatives à l'enfouissement ont été développées depuis 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'usine d'incinération de Fort-de-France³⁰ accueille les ordures ménagères de la CACEM et de 6 communes du Nord et du Sud. L'usine fonctionne au maximum de ses capacités avec 112 000 tonnes de déchets incinérés par an (ordures ménagères, DIB, et DASRI). Un projet d'augmentation de sa capacité de traitement est en cours. • Le Centre de Valorisation Organique du Robert est en service depuis fin 2005. Il accueille deux filières de valorisation : une usine de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères et une plateforme de compostage des déchets verts. Encore sous-exploité par rapport à sa capacité (40000 tonnes/an), le CVO devrait voir augmenter au cours des prochaines années la quantité de déchets verts traités, afin de réduire la part mise en décharge. • 2 centres de transfert. <p>Les capacités de valorisation sont encore insuffisantes et le recours à l'enfouissement reste important. Un effort significatif est fait depuis quelques années concernant les centres techniques d'enfouissement : 3 réhabilitations sont achevées et 3 sont en cours. La Martinique n'est à ce jour pas dotée d'un centre de stockage des déchets ultimes : sa réalisation est prévue au PDEDMA mais a pris du retard. Dans l'attente de cet équipement, les capacités de traitement seront insuffisantes étant donné la capacité des deux centres de valorisation et les fermetures programmées en 2008 de centres d'enfouissement. Des solutions transitoires sont à mettre en place.</p>			
---	---	---	---

Déchets spéciaux des ménages et déchets des activités : des filières encore insuffisantes et une dépendance forte à la métropole pour l'élimination

<p>Déchets industriels banals : Les cartons représentent 20 à 25% du gisement total, viennent ensuite les déchets organiques des industries agroalimentaires et les déchets de bois. Les DIB sont en grande partie collectés par des opérateurs privés ou par le service public avec les ordures ménagères.</p>			
<p>Les déchets du BTP représentent un gisement de 279 000 tonnes par an (déchets inertes, déchets industriels spéciaux et DIB divers). Approuvé en 2007, le schéma départemental de gestion des</p>			

²⁹ Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

³⁰ gérée par la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

déchets du BTP prévoit la mise en place dans les plus brefs délais d'une filière d'élimination des déchets du BTP, qui passe notamment par la création d'un centre de recyclage ainsi que d'un centre de stockage de classe 3. A ce jour, peu d'équipements ont été créés (un broyeur mise en service au cours de l'été 2008, des projets en cours portés par les carriers), si bien que les déchets du BTP sont toujours stockés en grande partie dans des décharges saturées et non habilitées à recevoir des déchets dangereux (ex : amiante, goudrons).			
<p>Les déchets industriels spéciaux (DIS) et déchets spéciaux des ménages : des filières de collecte des batteries et des huiles usagées sont aujourd'hui en place. Elles sont expédiées en métropole pour être traitées. De plus, une filière de récupération des piles et accumulateurs a été mise en place en 2006 (bacs de collecte dans des établissements commerciaux), en vue de leur expédition en métropole pour être traités.</p> <p>Concernant les DEEE³¹, il est prévu la création d'une plateforme de regroupement des déchets collectés en déchèteries ou retournés aux distributeurs, en vue d'un traitement en métropole.</p> <p>Les DASRI³² (685 tonnes par an -donnée 2005) sont collectés et traités par incinération à Fort-De-France.</p> <p>Il n'existe à ce jour aucune filière pour les autres déchets spéciaux et déchets toxiques en quantités dispersées tels que peintures, colles, encres, solvants, etc.</p>			 
<p>Les déchets agricoles en Martinique sont essentiellement constitués de résidus organiques valorisables et de films plastiques utilisés dans les cultures de bananes et de melons, dont la collecte doit encore être généralisée. Il s'agit également de déchets liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (EVPP³³, PPNU³⁴). Malgré leurs faibles quantités, il est indispensable de mettre en place une filière de collecte et d'élimination afin de mettre fin aux pratiques actuelles de mise en décharge et de brûlage.</p>			 

Une problématique particulière liée aux dépôts sauvages

<p>Dans le cadre de l'élaboration du PDEDMA, un recensement réalisé en 2004 a dénombré 132 sites de dépôts de déchets non autorisés, dont 126 dépôts sauvages. Une situation liée au manque d'équipements de stockage et d'élimination des déchets sur l'île, en particulier pour les encombrants et notamment les véhicules hors d'usage (VHU). Un programme de résorption est prévu par le PDEDMA parallèlement au développement du réseau des déchèteries et des sites de stockage.</p> <p>La gestion des VHU est une problématique importante sur le territoire martiniquais : le stock est estimé entre 27 et 29 000 VHU, répartis dans les décharges (15 à 17 000 VHU, la quasi-totalité dans la décharge de la Trompeuse), les casses automobiles (10 000 VHU), et les dépôts sauvages ou des points de regroupements communaux (2 000 VHU). Ces derniers pouvant être à l'origine d'une pollution des sols et de de la ressource en eaux superficielle et souterraine, notamment par les hydrocarbures (carburant, huiles), le glycol des liquides de refroidissement et les métaux (plomb, cadmium...), d'autant plus élevés que les dépôts sauvages se situent dans les ravines. Le Conseil Régional met progressivement en place des filières de récupération des VHU et de dépollution des sites de dépôts. La problématique du traitement des VHU est ainsi en voie de règlement, même s'il existe toujours un manque d'éco-citoyenneté d'une partie de la population.</p>			 
---	--	--	---

Des solutions d'élimination et de valorisation des boues et matières issues de l'assainissement, des dragages et des curages à mettre en place

<p>En 2001, la production de boues de stations d'épuration et de matière de vidange représentait respectivement 18 491 tonnes et 132 370 m³. Aucune filière de traitement et de valorisation n'existant à la Martinique, ces déchets sont actuellement accueillis à la décharge de la Trompeuse, mais cette situation deviendra non réglementaire dès le 1er janvier 2009. L'épandage de boues sur des terres agricoles, aujourd'hui inexistant du fait des réticences des acteurs locaux, pourrait se développer, avec un contrôle de la qualité des boues et une sensibilisation à l'intérêt environnemental et agronomique de ces pratiques.</p> <p>Le PDEDMA prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant les matières de vidange leur élimination dans 7 stations d'épuration réparties sur l'ensemble du territoire, concernant les boues de stations, à terme, une valorisation agronomique pour 40% du gisement (notamment via le CVO du Robert, le site de la Trompeuse et un site de séchage 			 
--	---	---	--

31 Déchets des Equipements Electriques et Electroniques

32 Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

33 Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

34 Produits Phytosanitaires Non Utilisés

<p>solaire en projet sur la CACEM) et une valorisation énergétique pour les 60% restants.</p> <p>Concernant les boues de dragage, les données existantes concernent les ports départementaux gérés par le Conseil Général, avec respectivement des quantités de boues recensées lors des dossiers d'instruction loi sur l'eau de 8500m³ pour Case-Pilote, 3000m³ pour le François, 15000m³ pour le Vauclin et de 18000 à 30000m³ une fois le nouveau port réalisé à Grand'Rivière.</p>			
--	--	--	--

2.3.7. La qualité de l'air

Malgré des conditions aérologiques favorables, une qualité de l'air dégradée essentiellement par le trafic automobile

Un réseau de surveillance satisfaisant dans l'agglomération foyalaïse

<p>Le suivi de la qualité de l'air est assuré depuis 1998 par l'Association Régionale de Surveillance de la Qualité de l'Air MADININAIR.</p> <p>En 2008, le réseau compte 7 stations de mesures fixes, toutes situées dans l'agglomération foyalaïse : 5 stations à Fort-de-France, 1 station au Lamentin, 1 station à Schoelcher. Leur répartition garantit un suivi de la qualité de l'air en milieu urbain (4 stations), en milieu périurbain (1 station) et à proximité de trafic automobile dense (2 stations), pour les polluants suivants : dioxyde soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), ozone (O₃), benzène et particules inférieures à 10 et 2,5 microns (PM₁₀ et PM_{2,5}). Le réseau est complété par une station de mesures mobile (camion laboratoire).</p>			
---	---	---	--

Des émissions de polluants atmosphériques essentiellement dues au trafic automobile, sur l'ensemble de l'île

<p>Les principaux polluants rejetés par les véhicules sont le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les hydrocarbures ainsi que les poussières. Ces émissions sont essentiellement liées au trafic automobile (trafic en constante augmentation et parc de véhicules ancien).</p> <p>Depuis la mise en place du réseau de surveillance en 2000, on observe chaque année une augmentation des moyennes et des valeurs maximales des concentrations en oxydes d'azote et poussières, polluants les plus représentatifs de la circulation automobile, ceci sur l'ensemble des points de mesures. Sur certaines stations à proximité de trafic routier dense, les valeurs limites annuelles en vigueur peuvent être dépassées.</p>			  
---	---	---	--

Des pollutions de l'air d'origine industrielle touchant essentiellement le Centre de l'île

<p>Les activités industrielles étant concentrées au Centre de l'île, le Nord et le Sud sont peu très peu concernés par les problématiques de dégradation de la qualité de l'air liée à l'industrie, exception faite de la Trinité, en raison de la centrale électrique au fioul du Galion, et des carrières du Nord-Caraïbes (cf infra).</p> <p>Au sein de l'agglomération foyalaïse, la densité d'activités et la présence d'émetteurs importants (centrale électrique au fioul, raffinerie, usine d'incinération des ordures ménagères) conduisent à une surveillance régulière. Toutefois, hormis quelques phénomènes ponctuels ou localisés sous les vents de certaines installations fortement émettrices, les moyennes annuelles restent satisfaisantes et les valeurs limites ou seuils d'information de la population n'ont jamais été atteints depuis la mise en place du réseau de surveillance.</p>			
--	---	---	---

Des sources et phénomènes de pollution de l'air ponctuels dans le temps ou dans l'espace, mais dont les impacts sur l'environnement et la santé sont à prendre en compte

<p>L'impact sur la qualité de l'air de l'épandage de produits phytosanitaires en agriculture est aujourd'hui avéré. Ainsi, même si aucune étude spécifique n'a été menée à ce jour en Martinique, on peut supposer que certains secteurs de l'île, en particulier ceux dédiés à la culture de la banane, sont concernés par la présence de phytosanitaires dans l'air, dont les impacts sur l'environnement et la santé humaine sont encore mal connus.</p>			
<p>Des études menées par MADININAIR ont permis de mettre en évidence de fortes concentrations de poussières dans les zones riveraines de carrières, dans le Nord Caraïbes notamment. Les populations locales sont ainsi exposées de manière chronique à un air présentant une teneur de poussières pouvant avoir des effets néfastes sur la santé.</p>			
<p>La Martinique est touchée ponctuellement par un phénomène naturel de pollution de l'air par les poussières appelé « brumes de sable ». Cette pollution terrigène formée de fines particules de sable saharien apportées par les vents d'Est semble avoir touché la Martinique de manière plus fréquente et plus dense au cours des dernières années. Ces expositions ponctuelles mais aiguës peuvent avoir des effets non négligeables sur la santé, notamment pour les populations les plus fragiles.</p>			 

2.3.8. Énergie et effet de serre

Aujourd'hui entièrement dépendante des énergies fossiles, la Martinique possède de réels atouts pour développer les énergies renouvelables

Une production d'énergie qui repose essentiellement sur les énergies fossiles

L'approvisionnement en énergie de la Martinique représente près de 700 milliers de tonnes équivalent pétrole (TEP), et est assurée en grande majorité par l'importation de produits pétroliers.



Une production d'électricité quasi exclusivement d'origine thermique, une part encore faible d'énergies renouvelables mais un réel potentiel éolien et solaire

La production d'électricité constitue l'essentiel de la production énergétique. 97% de l'électricité consommée est essentiellement assurée par deux centrales thermiques EDF situées à Bellefontaine et à la Pointe de Carrières et produisant 290 MW. Ces deux principales centrales sont déjà anciennes et ne répondent pas au durcissement des normes environnementales (nouvelles normes en 2010) ; le renouvellement du parc est envisagé par EDF, en priorité la centrale de Bellefontaine qui devrait être remplacée à l'horizon 2012 par une nouvelle centrale produisant 200 à 240 MW.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est aujourd'hui faible, avec 5% de la consommation finale d'électricité. Il existe toutefois en Martinique un réel potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment le potentiel éolien dont les projets en Nord-Atlantique atteignent déjà 50 MW, et le solaire photovoltaïque qui pourrait représenter un potentiel théorique d'environ 100 MW.

Comparé aux autres DOM, le potentiel hydroélectrique de la Martinique est faible et se localise principalement dans le Nord de l'île ; il a été estimé à environ 38 MW mais il s'agit essentiellement d'un potentiel « mobilisable sous conditions strictes ».

De même, la production d'électricité d'origine géothermique est à l'étude, mais la difficulté à trouver des sources d'eau suffisamment chaudes ne permet pas aujourd'hui son utilisation.

Enfin, la valorisation des déchets (incinération, méthanisation) pourrait à terme permettre une production d'énergie d'une puissance de l'ordre de 6 MW.



Des consommations d'énergie en augmentation, principalement liées aux transports et aux ménages

La consommation énergétique finale a été multipliée par 1,7 en 20 ans. Cette augmentation est essentiellement due à la demande de transport - consommation de produits pétroliers routiers multipliée par 1,5 en 20 ans - et à la demande pour les usages spécifiques en électricité - taux de croissance moyen de 4,5% entre 2000 et 2005.

Depuis 1998, le PRME propose une véritable politique de maîtrise de la demande en électricité qui a permis d'abaisser la pointe de consommation électrique du soir de l'ordre de 50 MW.

Le projet de contrat ETAT-ADEME-Région 2007-2013 affiche l'objectif d'économiser 13 000 TEP par an, notamment par une maîtrise des consommations d'électricité et par le développement des énergies renouvelables, la part passant de 3,5% aujourd'hui à 5% en 2013.



Des émissions de gaz à effet de serre principalement dues à la production d'électricité et aux transports

En 1999, les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations énergétiques étaient évaluées à plus de 2 000 000 tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 5,3 tonnes de CO₂ par habitant et par an. 90% des émissions de CO₂ sont dues à la production d'électricité (40%), au transport routier (28%) et au transport aérien (22%).

Outre le développement des énergies renouvelables pour la production d'électricité (cf supra), il n'existe pas aujourd'hui en Martinique de véritable alternative à l'utilisation des carburants fossiles pour le transport routier. La faible offre de transport en commun, la dispersion de l'habitat et la concentration des bassins d'emplois sur quelques agglomérations sont les principales causes de la forte utilisation de la voiture individuelle (143 000 véhicules particuliers fin 2002).

Les actions réalisées dans le cadre du PRME et le développement actuel des énergies renouvelables permettent d'éviter environ 167 000 tonnes de CO₂ par an. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat pour la Martinique, l'objectif est d'éviter l'émission de 340 000 tonnes de CO₂ par an.



2.3.9. La santé

L'influence de la qualité environnementale, ou de sa dégradation, sur la santé humaine est aujourd'hui une évidence qui s'impose à tous : les pollutions environnementales résultant des activités humaines (industries, transports, agriculture, énergie...) ont des conséquences importantes sur notre état de santé même si elles ne sont pas quantifiables avec précision et s'il demeure souvent difficile de s'accorder sur la part des déterminants génétiques, sociaux et environnementaux dans l'apparition et le développement des pathologies. Selon l'OCDE, 5% des pertes de santé pourraient être attribuées à l'environnement dans les pays riches comme la France.

En dépit des progrès réalisés pour réduire et prévenir les pollutions et améliorer la qualité des milieux, les citoyens expriment des préoccupations récurrentes sur les effets à long terme des pollutions diffuses auxquelles chacun est désormais exposé tout au long de sa vie. La pollution atmosphérique, les substances chimiques, le bruit, **et bien sûr l'eau, ont des impacts sanitaires tels qu'il s'agit aujourd'hui d'enjeux majeurs de santé publique.**

Les vertus de l'eau, indispensable à notre santé (alimentation, hygiène interne et externe...), sont bien connues. Toutefois, on connaît de mieux en mieux les dangers qu'entraîne pour cette même santé la dégradation de qualité de cette eau par les activités humaines. Si les risques épidémiques de mieux en mieux maîtrisés, les problèmes de santé liés à l'eau sont devenus **plus insidieux et chroniques, ressentis sur le long terme**, « **maladies de civilisation** » liées notamment à la pollution par les micropolluants organiques tels que les pesticides, avec des effets à long terme comme cancer, immunodépression, perturbation endocrinienne, ...



Ce pictogramme est utilisé dans les fiches enjeux environnementaux lorsque l'enjeu évoqué a un lien avec la santé.

2.4. Les enjeux environnementaux transversaux

2.4.1. Les changements climatiques

Le rapport 2007 du GIEC³⁵ apporte des éléments scientifiques venant confirmer, sur la base de faits observés sur tous les continents et dans la plupart des océans, que de nombreux systèmes physiques et biologiques sont touchés par les changements climatiques, particulièrement les augmentations de température. Pour la région Caraïbe et la Martinique plus particulièrement, les principaux enjeux liés aux changements climatiques sont les suivants :

Les risques de montée des eaux : Une étude publiée dans le magazine spécialisé *Science* (étude dirigée par le Pr K. Miller) montre que le niveau des océans a augmenté deux fois plus rapidement au cours des 150 dernières années que lors des cinq millénaires précédents. En moyenne, selon cette étude, ce niveau s'accroît désormais de deux millimètres par an, ce qui peut avoir des conséquences importantes pour un territoire insulaire comme la Martinique : ennoïement d'une partie de l'agglomération de Fort-de-France, bâtie sur une mangrove, en cas de houle cyclonique, disparition de sites de ponte de tortues marines, sur certains îlets notamment.

La perte de richesse biologique : Venant s'ajouter aux pressions exercées, le réchauffement climatique conduit à des modifications des milieux naturels, engendrant la mise en danger d'un certain nombre d'espèces. C'est tout particulièrement le cas des récifs coralliens, qui subissent à la fois la dégradation de la qualité des eaux, et le réchauffement de l'eau en surface, provoquant un blanchissement important.

L'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes : Si la communauté scientifique s'accorde généralement pour dire qu'au niveau mondial, le nombre de tempêtes tropicales est stable, il a toutefois été démontré d'une part que la proportion de cyclones des catégories 3, 4 et 5 tend à croître, et d'autre part que l'énergie moyenne dissipée par les cyclones tend aussi à augmenter (vents plus rapides et durée de vie plus longue des phénomènes cycloniques)³⁶. L'augmentation de la puissance de ces phénomènes est directement liée à la hausse des températures de surface des eaux océaniques.



Ce pictogramme est utilisé dans les fiches enjeux environnementaux lorsque l'enjeu évoqué a un lien avec les changements climatiques.

³⁵ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

³⁶ P. Webster, (Georgia Technology Institute), puis K. Emanuel (Massachusetts Institute of Technology),

2.4.2. L'aménagement du territoire

La Martinique est un territoire insulaire de taille relativement modeste. Elle accueille une population en forte croissance qui atteint aujourd'hui plus de 400 000 habitants ; de fait, la densité de population atteint 363 habitants/km² soit plus de 3 fois celle de la métropole. Liée aux évolutions sociales et culturelles (multiplication des ménages, décohabitation...), cette démographie induit une forte évolution du parc de logements avec la volonté de vivre en maisons individuelles (+15% de résidences principales et +4,3% de maisons individuelles entre 1999 et 2005). Les cultures familiales traditionnelles encore bien ancrées associées à la difficulté de faire appliquer les réglementations d'urbanisme ont généré un important mitage du territoire avec une forte proportion de constructions illégales (absence de permis, constructions en zone littorale dans la bande des 50 pas géométriques...).

Cette évolution se traduit aussi par une forte pression foncière qui entraîne un développement des surfaces urbaines au détriment des surfaces agricoles et forestières. Les conséquences de ces évolutions mal maîtrisées sont importantes et multiples pour l'environnement de l'île : dégradation des paysages, menaces sur la fonctionnalité des milieux naturels et la biodiversité, pertes de sols agricoles et d'espaces boisés, accroissement des risques d'érosion et d'inondation, pressions quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau, augmentation des déplacements (consommations de carburants fossiles) et des émissions de gaz à effet de serre, augmentation des demandes en énergie et notamment en électricité.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé en 1998 constitue le cadre pour un développement durable et harmonieux de la Martinique pour les vingt prochaines années, mais ses orientations doivent effectivement être mises en application.

Le respect des prescriptions des documents cadres, SAR et du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) et SDAGE, dans le cadre des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme constitue un enjeu essentiel pour préserver la qualité des ressources naturelles terrestres et marines et des paysages identitaires de la Martinique.



Ce pictogramme est utilisé dans les fiches enjeux environnementaux lorsque l'enjeu évoqué a un lien avec l'aménagement du territoire.

2.4.3. Le lien terre-mer

Le caractère insulaire de la Martinique associé à sa taille relativement modeste génèrent des inter-relations fortes entre milieux aquatiques terrestres et milieux marins. En effet, l'ensemble des écoulements superficiels terrestres rejoignent la mer Caraïbe ou l'océan Atlantique via un réseau dense de cours d'eau et de ravines dans un délai relativement court dépendant de la morphologie et de la topographie des bassins versants. Par ailleurs, le régime d'averses tropicales associé à des bassins versants le plus souvent de petite surface induit la génération de débits importants dans un bref délai, qui atteignent rapidement la mer.

Concernant les flux polluants de toutes natures, les pressions d'origine urbaine, industrielle ou agricole qui s'exercent sur les ressources en eau terrestres ont donc des conséquences directes sur les milieux marins, mangrove, herbiers et récifs coralliens d'autant plus durables que les polluants s'accumulent dans les sédiments en fonds de baies notamment.

Outre ces pollutions physicochimiques, les inter-relations terre-mer concernent également la fonctionnalité des écosystèmes, notamment via les milieux de transition que constituent les mangroves qui jouent un rôle de filtre physique et biologique et qui assurent une continuité biologique fonctionnelle entre milieux aquatiques terrestres et marins. Les phénomènes d'eutrophisation des milieux marins liés à des apports excessifs de nutriments (azote et phosphore) illustrent les inter-relations biologiques entre milieux terrestres et marins.

Les liens terre-mer sont présents au travers les usages ; un exemple en est donné avec la baignade en mer et les contaminations bactériologiques liés au défaut d'assainissement par exemple.

Enfin, ce lien terre-mer est important à prendre en compte pour assurer la solidarité à l'échelle de la mer des Caraïbes, et notamment répondre aux engagements du protocole « lutte contre les pollutions d'origine tellurique » de la convention de Carthagène, ratifié par la France.



Ce pictogramme est utilisé dans les fiches enjeux environnementaux lorsque l'enjeu évoqué a un lien avec les inter-relations terre - mer.

2.4.4. Eco-citoyenneté et éducation à l'environnement

Une gestion raisonnée de l'eau ne peut être assurée sans la participation et l'engagement de l'ensemble des acteurs : administrations, secteur privé, consommateurs,

Pour éviter le gaspillage de l'eau, pour lutter contre les maladies et réduire les coûts des services, les questions liées à l'eau doivent être exposées et expliquées aux populations, afin que chacun se sente pleinement responsable de ces problématiques. L'évolution des comportements individuels vers un plus grand respect de l'environnement passe par le développement de l'éco-citoyenneté de la population, qui est un enjeu majeur pour une gestion durable de la ressource en eau sur le bassin Martinique.

2.4.5. Gouvernance, gestion globale et intégrée

La gestion de la ressource en eau a longtemps été sectorielle et déconnectée du territoire, notamment en raison de la multiplicité de ses usages et de l'organisation complexe et multipartite des acteurs. La loi sur l'eau de 1992 a marqué un profond changement, en prenant en considération non seulement la gestion des flux, mais également les territoires, les usages et les acteurs de l'eau.

La mise en place de cette gestion intégrée de l'eau, au travers d'approches globales et intégrées à l'échelle des bassins versants, notamment dans les SAGE, constitue une des conditions d'un développement durable des territoires. Cette approche est d'autant plus importante sur un territoire d'extension limitée et insulaire comme la Martinique, en raison des inter-relations entre terre et mer.

La question de la gouvernance, des modes de faire, est également primordiale en matière de gestion de l'eau ; celle-ci ne peut s'appliquer de manière efficace et cohérente que si elle associe l'ensemble des parties prenantes : administrations, décideurs, mais aussi l'ensemble des usagers et des citoyens dans le cadre d'une large concertation préalable et d'une réelle transparence.

Sur le territoire de la Martinique, cet enjeu de gouvernance et de gestion globale et intégrée est particulièrement fort étant donné les dynamiques très différenciées des sous-territoires, qui conduisent souvent à un manque de cohérence et une articulation difficile entre les dispositifs, notamment en matière de gestion de l'eau. Le SDAGE constitue un document essentiel pour définir des enjeux communs et des axes de travail partagés par tous.

3. ANALYSE DES EFFETS DU SDAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1. Méthode utilisée

L'évaluation environnementale du SDAGE nécessite d'une part l'élaboration d'un référentiel d'enjeux environnementaux établis à l'échelle du bassin, et d'autre part une analyse fine des 81 dispositions au regard de ces enjeux. Des enjeux environnementaux thématiques et transversaux ont été formulés dans l'état des lieux présenté en partie 2.

Chaque disposition fait ainsi l'objet d'une analyse détaillée présentant ses impacts potentiels sur chaque enjeu environnemental (*voir fiches d'analyse dans le document annexe*).

L'analyse évaluative consiste à analyser chaque disposition du SDAGE au regard des enjeux thématiques et transversaux.

Concernant les enjeux thématiques et les enjeux transversaux relatifs à l'écocitoyenneté et à la gouvernance :

Pour chaque « couple » disposition du SDAGE / enjeu, les questions suivantes sont posées :

1- La disposition a-t-elle un impact potentiel sur l'enjeu ?

2- Si oui, quel est la nature de cet impact ?

- **Positif (+)** : impact allant dans le sens d'une amélioration de la situation par rapport à l'enjeu ;
- **Négatif (-)** : impact allant dans le sens d'une aggravation de la situation par rapport à l'enjeu.

Dans de nombreux cas, l'aspect positif ou négatif de l'impact est difficile à apprécier précisément à ce stade. En effet, il dépendra souvent des conditions d'application de la disposition, de la prise en compte d'éléments de contexte techniques, économiques, ... dans sa mise en œuvre, ... Afin de bien faire apparaître ces incertitudes, les pictogrammes suivants sont utilisés :

- **(+/n)** : impact qui pourra être positif ou neutre selon les conditions de mise en œuvre de la disposition ;
- **(n/-)** : impact qui pourra être neutre ou négatif selon les conditions d'application ;
- **(+/-)** : impact qui pourra être positif ou négatif en fonction des conditions d'application.

Un commentaire rapide est systématiquement apporté pour expliquer la « note » attribuée à la disposition pour chacun des enjeux sur lesquels elle a un impact.

Concernant les enjeux transversaux relatifs aux changements climatiques, à l'aménagement du territoire et au lien terre-mer :

Il s'agit de déterminer s'il existe un lien entre la disposition et l'enjeu, et le cas échéant, si la disposition prend en compte ce lien (explicitement ou implicitement).

Au final, chaque fiche évaluative comprend :

- ✓ Un rappel de l'orientation et de la sous-orientation du SDAGE auquel répond la disposition ;
- ✓ L'intitulé et le numéro de la disposition ;
- ✓ Un tableau d'analyse présentant :
 - en colonne la nature de l'impact potentiel
 - en ligne les enjeux environnementaux (thématiques et transversaux) du bassin
 - chaque croisement est affecté d'une « note », accompagnée d'une brève explication sur la nature de l'impact lorsqu'il existe.

Un tableau de synthèse de l'analyse évaluative est présenté page suivante. Il permet de visualiser, grâce aux codages présentés ci-dessous, l'ensemble des impacts potentiels des 81 dispositions du SDAGE sur les enjeux environnementaux thématiques et transversaux du bassin Martinique.

Concernant les enjeux thématiques et les enjeux transversaux relatifs à l'écocitoyenneté et à la gouvernance :

CODAGE FICHES EVALUATIVES	COULEUR TABLEAU DE SYNTHESE	SIGNIFICATION
		Impact nul
(+)		Impact positif
(+/n)		Impact positif sous certaines conditions
(+/-)		Impact positif ou négatif en fonction du mode d'application de l'orientation
(n/-)		Impact négatif sous certaines conditions
(-)		Impact négatif

Concernant les enjeux transversaux relatifs aux changements climatiques, à l'aménagement du territoire et au lien terre-mer :

CODAGE TABLEAU DE SYNTHESE	SIGNIFICATION
	Pas de lien
X	Lien existant et pris en compte dans la disposition
X	Lien existant mais non pris en compte dans la disposition

3.2. Tableaux de synthèse de l'analyse

Dans les pages suivantes sont présentées les tableaux de synthèse de l'analyse évaluative des dispositions du SDAGE :

- Tableau 1 : tableau de synthèse de l'analyse des 81 dispositions par enjeu
- Tableau 2 : tableau de synthèse de l'analyse des 81 dispositions avec regroupement des enjeux par grand thème
- Tableau 3 : tableau de synthèse de l'analyse des 17 dispositions de l'orientation fondamentale I
- Tableau 4 : tableau de synthèse de l'analyse des 29 dispositions de l'orientation fondamentale II
- Tableau 5 : tableau de synthèse de l'analyse des 19 dispositions de l'orientation fondamentale III
- Tableau 6 : tableau de synthèse de l'analyse des 7 dispositions de l'orientation fondamentale IV
- Tableau 7 : tableau de synthèse de l'analyse des 9 dispositions de l'orientation fondamentale V

Tableau 2 : tableau de synthèse de l'analyse des 81 dispositions avec regroupement des enjeux par grand thème

ORIENTATIONS FONDAMENTALES		ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX THEMATIQUES									ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TRANSVERSAUX				
		EAU	MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSTE	PAYSAGE	RISQUES	SOLS ET SOUS-SOLS	DECHETS	AIR	ENERGIE, EFFET DE SERRE	SANTE	CHANGEMENTS CLIMATIQUES	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	LIEN TERRE MER	ECOCITOYENNETE, EDUCATION A L'ENV.	GOVERNANCE, GESTION GLOBALE ET COHERENTE
OF I	IA1									X		X			
	IA2														
	IA3									X		X			
	IB1									X		X			
	IB2									X	X				
	IB3									X	X				
	IB4										X				
	IC1														
	IC2												X		
	IC3												X		
IC4									X		X				
IC5										X					
IC6											X				
IC7									X	X	X				
IC8										X					
IC9															
IC10															
OF II	II A1												X		
	II A2												X		
	II A3										X		X		
	II A4										X		X		
	II A5										X		X		
	II A6										X		X		
	II A7										X		X		
	II A8									X	X	X			
	II A9									X	X	X			
	II A10										X				
	II B1											X			
	II B2										X	X			
	II B3										X	X			
	II B4											X			
	II C1										X	X			
	II C2											X			
	II C3														
	II C4										X	X			
	II C5											X			
	II D1										X	X			
II D2										X	X				
II D3										X	X				
II D4										X	X				
II D5															
II D6															
II D7															
II E1										X					
II E2											X				
II E3										X					
OF III	III A1														
	III A2														
	III A3											X			
	III A4											X			
	III A5											X			
	III B1											X			
	III B2											X			
	III B3											X			
	III B4									X	X				
	III B5											X			
	III B6											X			
	III C1										X				
	III C2										X				
	III C3									X	X				
III C4											X				
III C5											X				
III C6															
III D1											X				
III D2										X	X				
OF IV	IV 1														
	IV 2														
	IV 3														
	IV 4														
	IV 5														
	IV 6											X			
	IV 7														
OF V	VA1									X	X				
	VA2									X	X				
	VA3									X	X				
	VA4									X					
	VB1														
	VB2										X				
	VB3														
VB4											X				
VC1											X				

3.3. Les résultats de l'analyse évaluative

3.3.1. Rappels préalables

L'évaluation environnementale est un exercice imposé par la réglementation nationale, qui reprend ainsi une exigence européenne. Elle a pour objet de mener une analyse des incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre de tous les plans et programmes d'envergure.

Le SDAGE, document de planification concernant l'environnement, en particulier la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, doit donc a priori être globalement bien orienté par rapport à l'environnement. L'évaluation « ex-ante » le concerne néanmoins. Cette démarche peut se révéler utile pour :

- mettre en évidence certaines vigilances, y compris rédactionnelles, à avoir lors de l'écriture des orientations et des dispositions du SDAGE,
- apporter un éclairage particulier sur certains points pouvant faire débat entre tous les acteurs impliqués dans la rédaction du SDAGE,
- montrer certaines limites du document.

Ainsi, l'évaluation environnementale ne peut être que partielle et qualitative : elle apprécie les impacts potentiels des dispositions du SDAGE sur l'environnement, leur nature et leur sens (nul, positif, négatif). Elle ne peut en aucun cas préjuger de la force de ces impacts.

3.3.2. Commentaires détaillés du tableau de synthèse

Éléments d'analyse par orientation fondamentale du SDAGE

La lecture par orientation fondamentale du SDAGE correspond à une lecture « horizontale » du tableau de synthèse, chaque ligne correspondant à une disposition. La lecture d'une ligne permet ainsi de visualiser le « spectre » de l'impact d'une disposition : *a-t-elle un impact sur plusieurs enjeux environnementaux, ou touche-t-elle un enjeu environnemental particulier ? Le « spectre » large ou restreint ne préjuge toutefois ni de la force de la disposition ni de l'importance quantitative des impacts à attendre sur l'environnement.*

Orientation Fondamentale I : Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

Les dispositions de cette orientation fondamentale présentent de nombreux impacts sur l'enjeu majeur que représente l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en Martinique ainsi que sur la protection de la ressource pour l'usage prioritaire d'alimentation en eau potable (AEP). Cette orientation fondamentale présente également des impacts significatifs sur les enjeux liés aux milieux naturels aquatiques, notamment en assurant un débit minimum biologique dans les cours d'eau. L'enjeu d'adaptation aux risques naturels majeurs est également concerné via certaines dispositions (essentiellement la sous-orientation I-B - *Sécuriser et diversifier la ressource en eau*) qui visent l'adaptation des équipements d'AEP aux risques majeurs, séismes notamment. Les impacts prévisionnels sur l'ensemble de ces enjeux sont bien entendu positifs.

Pour un certain nombre d'enjeux, l'impact positif des dispositions est soumis aux conditions de mise en œuvre des actions. Cela concerne :

- la qualité des paysages,
- la santé,
- les consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable,
- et dans une moindre mesure la qualité des sols et les déchets issus de l'épuration.

Ces points de vigilance sont développés de manière précise au chapitre 5.1 de ce rapport.

Orientation fondamentale II : lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie

Il s'agit de l'orientation fondamentale la plus développée, avec pas moins de 29 dispositions réparties en 5 sous-orientations. Elle est fortement liée aux enjeux transversaux relatifs à l'aménagement du territoire, à la gouvernance et à la gestion globale de la ressource en eau.

La sous-orientation II-A, qui concerne l'assainissement, impacte fortement et positivement les enjeux liés à l'eau (assainissement et diminution des flux polluants) de manière logique, mais également les enjeux liés à la qualité des milieux naturels et à la santé.

Les points de vigilance portent sur la nécessaire adaptation aux risques majeurs, le traitement des sous-produits de l'épuration ainsi que sur les consommations d'énergie des ouvrages d'assainissement.

La sous-orientation II-B est consacrée à la lutte contre les pollutions agricoles. Elle a par conséquent des impacts positifs sur la réduction des flux polluants d'origine agricole, la santé, les milieux naturels et les sols.

La sous-orientation II-C porte sur la problématique des substances dangereuses, avec un spectre d'impacts positifs sur la diminution des pollutions issues des activités et des dépôts sauvages, et donc de manière logique sur la santé, les milieux naturels, la qualité des sols et la gestion des déchets.

La seule vigilance concerne la disposition II-C3 et porte sur l'intégration paysagère des filières de récupération et de traitement (voir chapitre 5-1).

La sous-orientation II-D, qui vise la préservation des milieux aquatiques, a logiquement des impacts forts sur ceux-ci. Ses 7 dispositions s'adressent de manière forte aux acteurs, via des préconisations ayant un impact sur les documents d'urbanisme, des recommandations et des incitations.

Une vigilance particulière doit être portée dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition II-D2, en matière de richesse des milieux naturels recréés par compensation de milieux détruits pour des besoins d'aménagement (voir chapitre 5-1).

La sous-orientation II-E, qui concerne le préservation de la ressource en eau pour les usages eau potable et baignade, présente des impacts semblables. De plus, ses 3 dispositions impactent de manière forte et positive le thème de la santé.

Orientation fondamentale III : changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis-à-vis des milieux

Cette orientation fondamentale présente un spectre d'impacts très large sur les enjeux environnementaux du territoire : en premier lieu les milieux naturels et la biodiversité, en deuxième lieu sur la santé, les paysages, la maîtrise des risques liés à l'érosion et aux inondations, ainsi que dans une moindre mesure la maîtrise des flux polluants ou la préservation des sols agricoles et forestiers. Ces dispositions font appel à des comportements éco-citoyens des acteurs, davantage responsables et respectueux de la ressource en eau.

Notons quelques points de vigilance concernant la production d'énergie renouvelable, l'adaptation aux risques majeurs et la qualité des sols (voir chapitre 5-1).

Orientation fondamentale IV : améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques

Cette orientation fondamentale comprend 7 dispositions qui concernent essentiellement le développement de la connaissance, c'est pourquoi elle est fortement liée à l'enjeu transversal de gouvernance, d'organisation des acteurs en vue d'une gestion cohérente. Les enjeux environnementaux thématiques impactés sont essentiellement ceux concernant la maîtrise des flux polluants dans les milieux.

Orientation fondamentale V : maîtriser et prévenir les risques

Cette orientation fondamentale présente logiquement de nombreux impacts positifs sur la maîtrise des risques liés à l'érosion et aux inondations, puisque ses 9 dispositions sont dédiées à cet enjeu.

Certains points de vigilance sont toutefois à noter dans le cadre de leur mise en œuvre concernant l'adaptation aux phénomènes extrêmes (notamment cycloniques), ainsi que concernant l'impact sur la santé, les paysages et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques (voir détail au chapitre 5-1).

Éléments d'analyse par enjeux thématiques

La lecture par enjeu environnemental correspond à une lecture « verticale » du tableau de synthèse. Chaque colonne correspond à un enjeu environnemental. La lecture d'une colonne permet ainsi de visualiser la manière dont chaque enjeu est impacté par les dispositions du SDAGE : *l'enjeu est-il touché par un « éventail » d'impacts potentiels portés par une série de dispositions, ou s'agit-il d'un effet ciblé par une disposition spécifique, voire est-ce un enjeu non impacté par le SDAGE.*

Le projet de SDAGE répond aux grands enjeux environnementaux liés au thème de l'eau.

- ⇒ **L'enjeu lié à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, prépondérant sur le bassin Martinique**, est visé par de nombreuses et fortes dispositions : l'orientation fondamentale I est consacrée à cet enjeu. Ses 17 dispositions s'appuient :
 - sur une meilleure connaissance des ressources en eau et des pressions de prélèvements qui s'y exercent,
 - sur la diversification de la ressource et la sécurisation de la distribution d'eau potable,
 - sur un nouveau mode de gouvernance s'appuyant sur la mise en œuvre de dispositifs réglementaires visant principalement à éviter la surexploitation et à économiser la ressource.
- ⇒ **L'enjeu lié à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau**, également d'une grande importance sur le bassin Martinique compte tenu des liens entre la qualité des eaux terrestres et littorales, est **fortement traité par le SDAGE** : il vise l'ensemble des types de polluants (matières en suspension, substances dangereuses, nitrates, phosphates, ...) et des sources de pollutions (rejets urbains, de l'agriculture, de l'industrie, des activités portuaires et de pêche, pollutions diffuses liées aux comportements individuels non respectueux de l'environnement, ...). L'orientation fondamentale II (29 dispositions) est consacrée à cet enjeu, ainsi que certaines dispositions de l'orientation III.
 - **L'amélioration de l'assainissement non collectif**, qui apparaît comme un enjeu majeur pour la qualité de la ressource en eau terrestre et littorale, est visée de manière forte par 5 dispositions qui s'appuient notamment sur la mise en place de schémas directeurs d'assainissement et sur leur prise en compte dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. L'extension et l'amélioration des ouvrages d'assainissement collectif, également un enjeu central, est visée et/ou impactée par plus de 10 dispositions du SDAGE.
 - **Les flux polluants liés aux ruissellements pluviaux** sont visés explicitement, notamment par le biais de dispositifs réglementaires.
 - **La réduction de la pollution d'origine agricole** vise essentiellement les pesticides. La maîtrise des apports de MES, nitrates, phosphore n'apparaît en revanche que par le biais des MAE.
 - **La réduction des flux polluants issus des substances dangereuses** fait l'objet de plusieurs dispositions visant des actions au niveau des principales sources émettrices de ces substances : eaux pluviales, activités portuaires, activités artisanales et industrielles, boues diverses et décharges sauvages.

Le projet de SDAGE répond aux grands enjeux environnementaux liés au thème des milieux naturels et de la biodiversité.

- ⇒ En recherchant au travers de nombreuses dispositions une meilleure gestion quantitative (moins de prélèvements) et la réduction des rejets polluants dans l'eau, le SDAGE contribue fortement à l'amélioration des milieux aquatiques et donc des écosystèmes aquatiques (terrestres, de transition et marins). Le SDAGE a donc un impact très clairement positif sur la préservation, voire l'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques et de leur biodiversité.
- ⇒ De plus, 2 sous orientations sont spécifiquement dédiées à la préservation des milieux naturels aquatiques et des zones humides (*II-D - restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides, et III-C - Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche*).
- ⇒ Soulignons que la préservation des milieux naturels et des zones humides, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau, le maintien des zones de mangroves participent à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, à l'équilibre quantitatif de la ressource et à la diminution des risques d'inondation. Ils jouent en effet des rôles importants en matière de protection contre les ruissellements, de filtre pour les particules en suspension et leurs substances chimiques adsorbées, de zone d'épuration biologique, de stockage des débits de crues, de zones d'alimentation pour les eaux

souterraines... La qualité de la ressource en eau et celle des milieux naturels, qu'ils soient terrestres aquatiques et marins, sont donc particulièrement interdépendantes sur le bassin Martinique.

Les enjeux de santé humaine sont impactés par de nombreuses dispositions du SDAGE : les 29 dispositions de l'orientation fondamentale II participent directement à l'amélioration de la qualité sanitaire des eaux terrestres et marines, notamment par un meilleur traitement des rejets des eaux usées tant issues des ouvrages d'assainissement collectif que des ouvrages non collectifs (dispositifs techniques et réglementaires), ainsi que par une meilleure gestion des flux de pollution issus des activités industrielles et agricoles (notamment les substances dangereuses et les pesticides). Le renforcement de la gestion et du traitement des eaux pluviales participe également à diminuer les risques sur la santé humaine. En vertu des liens terre-mer très forts en Martinique, ces dispositions ont un impact direct sur la qualité des eaux de baignade.

Les dispositions des orientations fondamentales I, III et V visant une meilleure protection de la ressource, un usage plus économe de l'eau et une sécurisation de la distribution face aux risques naturels majeurs vont dans le sens de l'amélioration de la qualité des eaux distribuées, donc de la santé, à condition de mettre en œuvre une gestion rigoureuse des dispositifs techniques, relatifs notamment à la réutilisation des eaux épurées pour l'irrigation ou à la durée de stockage des eaux dans les réservoirs de secours.

Enfin, une meilleure connaissance des substances dangereuses préconisée par l'orientation fondamentale IV permettra de diminuer les risques de contamination de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Le projet de SDAGE a des impacts potentiels sur le domaine de l'énergie qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière : en effet, le SDAGE préconise des créations et des améliorations d'ouvrages et de réseaux, à la fois pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement, lesquelles engendreront très certainement **une augmentation des consommations d'énergies**, notamment fossiles. Il sera donc nécessaire de veiller à prendre en compte le bilan énergétique de la mise en œuvre du SDAGE et en particulier de ce type de dispositions. De plus, le SDAGE comprend un certain nombre de dispositions visant à la limitation des prélèvements en eau pour le maintien des débits minimum biologiques ainsi que l'amélioration de la continuité écologique et de la libre circulation des espèces le long des cours d'eau. Celles-ci peuvent conduire à la limitation des implantations d'équipements hydroélectriques, et donc de production d'énergie renouvelable. Néanmoins, cet impact peut être considéré comme négligeable sur le territoire martiniquais où le potentiel de développement de l'énergie hydroélectrique est faible (voir partie 5, Points de vigilance).

Le projet de SDAGE répond aux enjeux environnementaux liés aux risques naturels prédominants d'inondation et de glissement de terrain.

Les 9 dispositions de l'orientation fondamentale V, dédiée à la maîtrise des risques, mais également certaines dispositions des orientations fondamentales I, II et III, visent de manière directe cet enjeu fort du territoire martiniquais. De plus, l'enjeu lié à l'adaptation aux nombreux risques naturels touchant la Martinique est pris en compte dans le SDAGE dans les dispositions pour lesquelles cela s'avère nécessaire.

L'enjeu particulièrement fort en Martinique lié à la réhabilitation des sols pollués par le chlordécone est intégré au sein de l'orientation fondamentale 4 dédiée à la recherche et à la connaissance.

Les autres enjeux thématiques environnementaux (paysages, déchets, air, ...) sont impactés de manière moins forte et moins systématique par les dispositions du SDAGE.

Leurs liens avec les problématiques de l'eau sont en effet plus ponctuels. Notons toutefois que le SDAGE peut, au travers certaines de ses dispositions, avoir des effets potentiels non négligeables sur les enjeux suivants :

- ⇒ la qualité des paysages identitaires de la Martinique et la résorption des points noirs paysagers,
- ⇒ la préservation des sols agricoles et forestiers et la qualité des sols,
- ⇒ la valorisation et d'élimination des déchets issus de l'assainissement, des dragages et curages,
- ⇒ la gestion des déchets spéciaux des ménages et des déchets des activités (en particulier des activités portuaires).

L'enjeu lié à l'exploitation du sous-sol n'est pas visé par le SDAGE. Sur le territoire du bassin, la présence d'exploitations de matériaux du sous-sol et les enjeux environnementaux associés aurait pourtant pu inciter à le viser, mais le SDAGE rappelle dans sa partie juridique la nécessaire mise en compatibilité du

Schéma des Carrières dans un délai de 3 ans. De plus, il renvoie implicitement aux préconisations environnementales du schéma départemental des carrières qu'il sera impératif d'appliquer.

Éléments d'analyse par enjeux transversaux

La lecture verticale du tableau de synthèse permet également d'apprécier la manière dont le projet de SDAGE a pris en compte **les enjeux transversaux**.

Le projet de SDAGE intègre bien les enjeux transversaux :

- ⇒ La prise en compte des liens terre-mer, enjeu majeur dans le contexte insulaire martiniquais, se retrouve dans 55% des dispositions, notamment celles relatives à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux au travers la lutte contre les pollutions et la gestion des milieux aquatiques (orientations fondamentales II et III). Mais elle est également présente dans les dispositions relatives à la connaissance ou à la formation / sensibilisation des acteurs et de la population.
- ⇒ **L'enjeu de gouvernance et de gestion globale et intégrée de la ressource en eau**, ainsi que **l'enjeu de développement de l'éco-citoyenneté et de l'éducation à l'environnement** apparaissent à la fois comme l'objet-même de certaines dispositions (orientation fondamentale III en particulier) et comme un fil directeur pour la mise en œuvre du futur SDAGE.
- ⇒ **L'aménagement du territoire** est un enjeu étroitement lié à la gestion de la ressource en eau, de manière générale et tout particulièrement en Martinique où la pression démographique et urbaine est très importante. Cet enjeu transversal est pris en compte par les dispositions du SDAGE à chaque fois que cela s'avère nécessaire, notamment par le biais des documents d'urbanisme. Toutefois, sa bonne intégration reste fortement dépendante de la bonne gouvernance des acteurs locaux, notamment par une bonne application des réglementations relatives à l'urbanisme.
- ⇒ En terme de **changements climatiques**, l'évaluation montre qu'aucune disposition ne comprend a priori de dispositions incohérentes avec cet enjeu transversal, qui est bien entendu à prendre en compte dans le cadre de la gestion de la ressource en eau.

3.3.3. Conclusions de l'analyse évaluative, limites et perspectives

Le SDAGE a un **impact clairement positif sur les enjeux environnementaux**, sous réserve de quelques vigilances présentées dans la partie 5 de ce rapport. Il constitue ainsi une pièce maîtresse de la politique environnementale en Martinique, qui répond fortement aux enjeux relatifs à l'eau, aux milieux naturels et à la biodiversité, à la maîtrise des risques notamment d'inondations, à la santé. Le SDAGE incite à l'organisation et à la mise en mouvement des acteurs de l'eau, en les dotant d'outils de connaissance, de visibilité, et de régulation. De plus, il incite fortement au changement des comportements pour un plus grand respect de la ressource en eau.

Toutefois, certaines des dispositions du SDAGE touchent à des domaines pour lesquels il ne qu'inciter, conseiller, faire des recommandations aux acteurs. Ainsi, **les impacts sur l'environnement dépendent en partie de la volonté des acteurs à mettre en œuvre de manière effective les dispositions du SDAGE**. Ceci s'applique tout particulièrement à la problématique d'aménagement du territoire : l'atteinte des objectifs du SDAGE est fortement conditionnée par la mise en œuvre de pratiques d'aménagement respectueuses de la ressource en eau et un réel respect des réglementations d'urbanisme existantes et à venir.

Au moment où cette évaluation s'achève, la rédaction du SDAGE et de sa traduction opérationnelle au sein du programme de mesures sont en cours de finalisation. Cet exercice d'évaluation ne peut par conséquent porter que sur l'appréciation de ses impacts potentiels, sans être en mesure de les qualifier de manière précise et de les quantifier, puisqu'ils dépendront de la manière dont les acteurs se saisiront et mettront ou non en œuvre le SDAGE et son programme de mesures.

3.4. L'impact du SDAGE sur le potentiel hydroélectrique

L'étude sur le potentiel hydroélectrique de la Martinique a mis en évidence la faiblesse en équipements hydroélectriques sur le territoire martiniquais. Il n'existe en effet actuellement aucune centrale hydroélectrique en activité. Le potentiel est donc uniquement lié au potentiel d'installations nouvelles, soit 24 installations représentant une puissance théorique de 38 MW.

Le croisement du potentiel d'installations nouvelles avec les enjeux environnementaux de la Martinique, réserves naturelles, sites inscrits ou classés, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, zones humides et parcs naturels régionaux conduit à répartir ce potentiel en 4 catégories :

- catégorie 1 : potentiel non mobilisable
- catégorie 2 : potentiel très difficilement mobilisable
- catégorie 3 : potentiel mobilisable sous conditions strictes
- catégorie 4 : potentiel mobilisable « normalement »

En Martinique, sur un potentiel de puissance 38 MW, cette analyse montre que seulement 4,8 MW sont mobilisables normalement, 31,8 MW sont mobilisables sous conditions strictes, et 1,6 MW sont très difficilement mobilisables. Cette puissance potentielle installée représente une production d'électricité de 156 500 MWh, dont 23 250 MWh sont normalement mobilisables. Il s'agit d'un potentiel très faible comparé aux 1 488 000 MWh livrés en Martinique par EDF en 2007.

L'impact des dispositions du projet de SDAGE sera donc négligeable sur le potentiel hydroélectrique de l'île. La mise en œuvre d'énergies renouvelables passe davantage en Martinique par le développement d'autres sources, notamment solaire et éolien. En effet, à titre de comparaison, le potentiel normalement mobilisable représenterait l'installation de 60 éoliennes de 200 kW avec une durée de fonctionnement moyenne de 2000 heures.

3.5. Les apports du projet de SDAGE par rapport au SDAGE de 2002

Du fait des exigences fortes portées par la DCE, le projet de SDAGE affiche en matière de qualité des eaux des objectifs plus ambitieux, plus précis et également plus intégrateurs que le SDAGE de 2002.

- Des objectifs plus ambitieux pour les masses d'eau, une obligation de résultats sur l'atteinte des objectifs et une approche plus intégratrice en terme de réglementation supplémentaire.
- Une assise internationale plus affirmée : avec la notion de districts hydrographiques, la DCE a introduit une cohérence globale à l'échelle des grands bassins versants qui ignorent les frontières des États. Cette cohérence hydrographique participe au respect des engagements internationaux, notamment ceux pris par la France dans l'espace des Caraïbes.
- Des objectifs plus précis : les objectifs du SDAGE ne sont plus globaux mais assignés à chaque masse d'eau. La définition de cet objectif à atteindre en 2015 ne relève pas de la simple décision d'experts ; elle est issue d'une discussion avec les acteurs locaux, éclairée par une analyse technico-économique des mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état. C'est un processus itératif d'élaboration des objectifs et du programme de mesures qui permet de décider de conserver l'objectif en 2015 ou d'en repousser l'échéance à 2021 ou 2027.
- Des mesures plus opérationnelles, plus ambitieuses et mieux adaptées aux problématiques spécifiques du territoire martiniquais : une rédaction des dispositions qui est adaptée à leur portée juridique elle aussi élargie, notamment via les liens avec les documents d'urbanisme ; une volonté et une ambition d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'eau ; une priorisation des interventions.
- Des systèmes de mesures renforcés et un suivi adapté et précis : le SDAGE est doté d'un tableau de bord dont les indicateurs permettront de suivre l'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'évolution des pressions ou la progression des réponses apportées pour atteindre ou tendre vers les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

Le tableau suivant résume les principales évolutions (continuités, renforcements, apports) de l'actuel projet de SDAGE par rapport aux principales conclusions du bilan du SDAGE de 2002.

Orientations du SDAGE de 2002	Synthèse du bilan du SDAGE 2002	Orientations et objectifs du projet de SDAGE
Orientation 1 – Prendre en compte la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins sans porter atteinte aux milieux, avec le souci d'un développement durable	Bon avancement des mesures d'incitation aux économies d'eau mais manque de moyens de comptage Poursuivre les efforts pour la définition et le respect des débits réservés Connaissance et suivis quantitatifs à poursuivre Connaissance des ressources souterraines en progrès Protection des ressources et sécurisation des installations AEP peu avancées	L'OF 1 – Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers du projet de SDAGE poursuit, et surtout renforce les objectifs du SDAGE de 2002 au travers ses 16 dispositions. Il donne les moyens de mieux connaître et de contrôler l'état de la ressource et les prélèvements et définit les moyens réglementaires d'appliquer et de contrôler les débits minimums biologiques. Il donne nettement la priorité de l'usage de la ressource à l'alimentation en eau potable et met l'accent sur la diversification de la ressource en eau et de nombreuses dispositions visent la protection des aires de captage. Les moyens de faire des économies d'eau sont renforcés réglementairement et par des objectifs de rendements de réseaux AEP. La sécurisation de l'alimentation en eau potable est également bien couverte, notamment en cas de catastrophe naturelle. Transparence du prix de l'eau et bonne gouvernance sont également abordées.
Orientation 2 – Améliorer la qualité des eaux dans un souci de santé publique, de qualité de vie et de sauvegarde de la vie aquatique	Lutte contre les pollutions domestiques insuffisante Lutte contre les pollutions des activités ICPE quasi réalisée Lutte contre les pollutions des petites activités non classées à poursuivre Lutte contre les pollutions agricoles à poursuivre Lutte contre les pollutions issues des décharges qui a peu progressé Aucun traitement des eaux pluviales mis en place	L'OF 2 – Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie décline 29 dispositions qui poursuivent et complètent les objectifs du SDAGE précédent : - réduire les flux de pollution issus des activités domestiques par des dispositions à caractère réglementaire : mise en conformité, mise aux normes, zonages, schémas d'assainissement, obligation de raccordement, surveillance et contrôle des réseaux, adaptation mise au norme et contrôle des assainissements non collectifs... - réduire la pollution par les eaux pluviales avec obligation de prétraitement et objectifs de rejets - renforcer la lutte contre les pollutions agricoles : limitation locale d'usage de pesticides, changement de pratiques culturales... - réduire la pollution par les substances dangereuses liées aux installations portuaires, aux rejets des activités, aux sous-produits et aux déchets (DTQD, décharges) - restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides : mise en œuvre d'outils réglementaires et d'urbanisme notamment - préserver la qualité de la ressource en eau potable : DUP des périmètres de protection de captages, mise au norme des ANC
Orientation 3 – Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins	Acquisition des connaissances sur la gestion des milieux à poursuivre Valorisation des milieux continentaux par des usages adaptés à engager Gestion raisonnée de la ressource maritime à développer Restauration et entretien des milieux à organiser et mettre en place	L'OF 3 – Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques éco-citoyennes vis à vis des milieux comporte 19 dispositions qui poursuivent et renforcent les objectifs du SDAGE de 2002. Mise en place de moyens de sensibilisation de tous les usagers et de la population Recherche de techniques adaptées, expérimentation sur les pratiques économes et moins polluantes Mise en place de mesures à caractère réglementaire pour la mise en pratique d'une meilleure gestion des milieux aquatiques Préconisation de moyens à mettre en place pour la gestion des milieux Encouragement à de bonnes pratiques d'exploitation forestières
Orientation 4 – Améliorer la prévention et la gestion collective des risques au sein d'approches globales par bassin versant	Approche globale à l'échelle du bassin versant à mettre en place Approche préventive à développer en matière de prévention des risques Protection des zones équipées à développer	L'OF 5 – Maîtriser et prévenir les risques décline 9 dispositions visant à : - réduire les risques par des actions préventives et l'exposition de la population essentiellement par des mesures à caractère réglementaire - protéger les zones habitées par des mesures préventives (entretien des cours d'eau et ravines) et visant à développer l'information et les systèmes d'alerte - développer la culture du risque en développant l'information de la population
Orientation 5 – Structurer et coordonner la gestion de la politique de l'eau et des données relatives à l'eau	Observatoire de l'Eau en cours de mise en place Mise en place des conditions institutionnelles, financières et réglementaires à poursuivre	L'OF 4 – Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques s'inscrit dans la continuité de l'orientation 5 du SDAGE de 2002 avec des exigences précises visant à parfaire les connaissances fondamentales sur de nombreuses thématiques de manière à améliorer les pratiques de gestion, pérenniser le fonctionnement de l'Observatoire de l'Eau et mettre en œuvre et faire évoluer le SDDE.

4. JUSTIFICATIONS DU PROJET ET ALTERNATIVES

4.1. Rappel des dispositions des textes internationaux, européens et nationaux

Le projet de SDAGE et son programme de mesures ont été établis en cohérence avec les engagements internationaux, communautaires et nationaux. Il s'agit notamment des textes suivants :

Engagements internationaux en lien avec les milieux et la biodiversité

- Convention de Washington (CITES) de mai 1973 pour la protection des espèces animales et végétales menacées dans le monde
- Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes, dite Convention de Carthagène
- Convention de Rio du 10 juin 1994 sur la diversité biologique
- Convention de Bonn du 23 juin 1979 pour la protection des espèces migratrices
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel
- Convention sur la diversité biologique (mandat de Jakarta)

Engagements internationaux en lien avec la lutte contre les pollutions

- Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes, dite Convention de Carthagène
- Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets, de portée mondiale

Engagements communautaires

- Directive Cadre sur l'Eau ou directive-cadre n° 20 00/60 du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique commune dans le domaine de l'eau
- Réseau Natura 2000, en application des directives 92/43/CEE « Habitats » et 79/409/CEE « Oiseaux », non encore appliquée dans les DOM
- Stratégie européenne de la biodiversité
- Stratégie européenne pour la protection et la conservation de l'environnement marin
- Directive du Conseil Directive du Conseil 75/440/CEE du 16 juin 1975, concernant la qualité requise des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire dans les États membres
- Directive du Conseil 80/778/CEE du 15 juillet 1980, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (abrogée au 25 décembre 2003)
- Directive du Conseil 98/83/CE du 3 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE
- Directive du Conseil 91/492/CEE du 15 juillet 1991 fixant les règles sanitaires régissant les productions et la mise sur le marché de mollusques bivalves vivants modifiée par la directive 97/61/CE du 20 octobre 1997
- Directive du Conseil 79/923/CEE du 30 octobre 1979 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles
- Directive 91/271/CEE du 21/05/1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU)
- Directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 relative à la protection des eaux par les nitrates à partir de sources agricoles
- Directive 78/659/CEE du Conseil, du 18 juillet 1978 concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons.

Engagements nationaux

- Loi pour la protection de la nature du 10 juillet 1976,

- Loi relative à l'aménagement, la protection et mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986,
- Loi du 22 juillet 1987 relative à la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs,
- Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels,
- Loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Accord territorial d'application Outre-mer du Grenelle de l'environnement du 8 juillet 2008.

Par ailleurs les orientations et dispositions du projet de SDAGE sont en cohérence avec les **plans nationaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable** (voir chapitre 1.3.1).

4.2. Le projet de SDAGE, alternative réaliste la plus ambitieuse

Le projet de SDAGE répond à l'obligation de respecter les dispositions imposées par la DCE ou les textes internationaux, européens ou nationaux en vigueur. Toutefois, il doit également être **adapté au contexte local** : la méthode même d'élaboration du SDAGE a ainsi permis à la fois de respecter les obligations réglementaires et d'être cohérent avec le contexte environnemental, social et économique martiniquais, grâce aux arbitrages faits au sein du Comité de Bassin tout au long du processus de construction.

Les principales étapes de l'élaboration des objectifs d'état des masses d'eau sont présentées ci-après.

L'identification et le choix des mesures clefs pour atteinte du bon état ont été réalisés de façon cohérente avec les objectifs de qualité et de quantité fixés dans le SDAGE. Étant donné le manque de données et de connaissances mis à jour lors de l'état des lieux, ces objectifs ont été principalement définis sur la base de dires d'experts rassemblés lors de réunions techniques.

Au regard des risques d'écart à l'objectif de non-atteinte du bon état des masses d'eau, une multitude de mesures ont émergées des commissions réunissant les acteurs de l'eau en Martinique (plus de 300). Ces mesures ont fait l'objet d'une sélection pour ne retenir que les mesures clefs qui correspondent aux critères suivants : fidélité à l'idée formulée par l'acteur ou les acteurs rencontrés, caractère suffisamment générique pour pouvoir répondre à la diversité des propositions recueillies, assez précise et significative pour la réalisation des objectifs du SDAGE.

La sélection des mesures clefs a été réalisée conjointement avec les services de la DIREN, l'Office de l'Eau, avec l'appui des services techniques du Conseil Général et du Conseil Régional et en concertation avec le Comité de Pilotage qui a validé chaque étape significative dans l'avancement du projet. La sélection des mesures a été aussi réalisée au vu du bilan du SDAGE de 2002. Elles ont été ajustées de façon à être cohérentes avec les objectifs environnementaux ; il s'est agi de vérifier que les mesures identifiées permettent d'atteindre les objectifs environnementaux dans les délais impartis par la DCE (bon état en 2015 des masses d'eau). Trois motifs sont recevables par la DCE pour déroger au délai de 2015 selon trois motifs :

- la faisabilité technique (aucune technique actuellement connue ne permet d'atteindre le bon état),
- les conditions naturelles (par exemple si le milieu émet naturellement des substances polluantes),
- les coûts disproportionnés, les mesures trop coûteuses pour être collectivement supportées d'ici 2015 peuvent être étalées dans le temps jusqu'en 2021 ou 2027.

Elles ont ensuite été ventilées par problématique (ce qui permet une entrée par orientation fondamentale) et classées par action prioritaire pour atteindre le bon état des masses d'eau du bassin. Le lien fonctionnel entre SDAGE et programme est ainsi mis en évidence afin de faciliter la lecture.

Les mesures clefs retenues dans le programme de mesure ont été chiffrées à partir de données ou d'estimations en limitant la marge d'erreur.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, la méthode mise en œuvre a permis de choisir, parmi toutes les alternatives de mesures envisageables, celles qui étaient les plus efficaces, et réalisables au coût fixé compte tenu des possibilités de financement disponibles.

De même, pour chaque masse d'eau, parmi les trois délais possibles pour atteindre le bon état, l'alternative la plus ambitieuse qui soit réaliste a été choisie. En effet, pour chaque masse d'eau, le délai assigné à l'atteinte du bon état est le résultat d'une vérification minutieuse que dans les délais impartis, les mesures sont techniquement réalisables, économiquement supportables et écologiquement efficaces.

S'agissant des orientations fondamentales et des dispositions, pour certaines d'entre elles, le Comité de bassin a eu à trancher entre plusieurs variantes d'ambition différente. De manière générale néanmoins, un consensus a été trouvé au sein des groupes de travail associant de nombreux acteurs, afin de répondre à l'exigence d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Ainsi, le projet de SDAGE constitue pour le bassin Martinique l'**alternative réaliste** (d'un point de vue écologique, économique et social) **la plus ambitieuse** quant aux objectifs fixés en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

4.3. Rappel des principaux débats au sein du Comité de Bassin

Même si l'élaboration du SDAGE s'est faite par modifications successives des documents de travail, un certain nombre de débats ont animé le Comité de Bassin. Les sujets à discussion ont notamment porté sur les exigences environnementales traduites dans les dispositions du SDAGE :

- la considération du chlordécone pour la définition des objectifs de qualité : le chlordécone n'est pour le moment pas retenu comme substance prioritaire au titre de la DCE. Toutefois, le Comité de Bassin a souhaité prendre en considération cette substance pour la définition des objectifs de qualité, témoignant d'une volonté politique locale forte, qui diverge des textes nationaux et européens. Des objectifs dérogatoires ont été fixés pour de nombreuses masses d'eau superficielles terrestres du fait de la contamination chronique des sols et des cours d'eau au chlordécone ;
- la définition des débits réservés à 20% du module inter-annuel pour les cours d'eau où il n'y a pas de débit minimum biologique défini. Au niveau national, le débit réservé est de 10% du module inter-annuel. Le comité de Bassin a souhaité, comme dans le SDAGE de 2002, considérer un débit réservé de 20%. Il s'agit là d'une exigence forte en lien avec les enjeux écologiques du territoire. Cet objectif est jugé très ambitieux par certains acteurs, même si ce chiffre semble correspondre à l'ordre de grandeur des premiers débits minimum biologiques (DMB) qui ont été calculés ;
- la définition des zones sensibles pour laquelle l'ensemble du territoire martiniquais a d'abord été envisagé, puis le débat a porté sur un zonage de la zone Sud uniquement puis sur la suppression du zonage. Finalement la délimitation de la zone Sud de l'île en zone sensible a été retenue, comme dans le SDAGE de 2002. Les conséquences en termes de mise aux normes des ouvrages d'assainissement sont importantes (traitement exigeant du phosphore et de l'azote) ;
- la formulation des dispositions relatives aux pesticides qui ont été jugées trop contraignantes par certains acteurs. L'économie agricole de l'île repose encore beaucoup sur la culture de la banane d'exportation dont la qualité et les rendements sont fortement liés aux traitements phytosanitaires.

5. LES MESURES CORRECTRICES ET LE SUIVI

5.1. Les points de vigilance

Aucune orientation du SDAGE ne présente un impact négatif potentiel sur l'environnement. Ainsi, il ne s'agit pas ici de prévoir la prise de mesures correctrices mais de préciser les points de vigilance à avoir sur les modes d'application de certaines dispositions.

L'analyse évaluative de chaque disposition du SDAGE a mis en évidence des points particuliers pour lesquels l'impact positif est soumis aux conditions de mise en œuvre des actions, ou pour lesquels l'impact d'une disposition pourrait être négatif sur certains enjeux environnementaux si certaines précautions ne sont pas prises.

La vigilance devra concerner :

➤ Les milieux naturels aquatiques, leur fonctionnalité, leur biodiversité

La disposition II-D2 préconise, en cas de destruction de zone humide ou de mangrove, la récréation ou la restauration d'une zone naturelle équivalente. Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération dans la mise en œuvre de cette disposition le fait qu'il reste difficile, voire impossible, de parvenir à recréer un milieu naturel équivalent au milieu détruit du point de vue de ses fonctionnalités écologiques et de sa richesse en terme de biodiversité.

La disposition V-A2 préconise, en cas de construction en zone inondable, l'analyse approfondie et la prise en compte des impacts sur le milieu. Malgré le progrès apporté par cette disposition, force est de constater que tout aménagement en zone inondable aura de manière inévitable des impacts négatifs sur les milieux aquatiques, leurs fonctionnalités et leurs continuités écologiques.

➤ La santé

Les dispositions I-B2, I-B3, I-C7, qui visent directement ou qui peuvent avoir pour conséquence la création d'ouvrages de stockage de l'eau potable devront prendre en compte les risques de contamination (particulièrement en contexte tropical) des eaux stockées, notamment en évitant des temps de stockage trop longs. Les mêmes précautions devront être prises, plus spécifiquement par rapport au développement de parasites, dans les zones de stockage des eaux pluviales prévues pour la prévention des inondations (disposition V-A1).

La réutilisation des certaines eaux usées pour l'irrigation agricole, des espaces verts et des golfs, visée par la disposition I-C1, devra faire l'objet de mesures de précaution pour éviter d'éventuelles contaminations bactériologiques (aérosols d'aspersion, ...).

➤ Les consommations énergétiques

Le SDAGE propose des dispositions (I-C7, II-A1) impliquant la création ou l'amélioration d'ouvrages et de réseaux, à la fois pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement. Il faudra donc de manière générale veiller à prendre en compte le bilan énergétique de ces divers dispositifs et technologies.

➤ La production d'énergies renouvelables

Les dispositions qui proposent la limitation des prélèvements en eau pour le maintien des débits minimum biologiques (I-A3, I-B1, I-C4) ainsi que l'amélioration de la continuité écologique et de la libre circulation des espèces le long des cours d'eau peuvent avoir pour conséquence la limitation de l'implantation de centrales hydroélectriques, et donc une diminution de la production d'énergie renouvelable. Toutefois, cet impact reste négligeable sur le territoire martiniquais qui présente un potentiel faible de développement de ce type de production énergétique.

➤ La qualité des paysages identitaires

Plusieurs dispositions devront faire l'objet d'une vigilance lors de leur mise en œuvre quant à leur impact sur les paysages. C'est le cas des dispositions I-B2, I-B3, I-C7, I-C8, II-A1, II-C3, V-A1 : elles préconisent la

création de réserves artificielles et d'ouvrage de stockage pour l'AEP, la création d'ouvrages d'assainissement ou de stockage pour la protection contre les inondations. L'intégration paysagère de ces divers aménagements doit systématiquement être prise en compte.

La disposition II-D5 confie aux communes la responsabilité de définir les zones de mouillage. Il existe un risque de dégradation des paysages littoraux si la signalisation de ces zones est mal intégrée. Une vigilance quant aux enjeux relatifs aux paysages est donc nécessaire dans la mise en œuvre de cette disposition.

➤ **L'adaptation aux risques majeurs**

Certaines dispositions préconisant la création ou l'amélioration des ouvrages de traitement des eaux pluviales (II-A9), la prise en compte des risques pour les constructions éventuelles en zone inondable (V-A2) et l'entretien des berges des cours d'eau et des ravines (III-B5) devront être mises en œuvre en prenant en compte les phénomènes climatiques extrêmes (cyclones).

➤ **La maîtrise des risques liés à l'érosion et aux inondations**

La disposition V-A2 soumet les éventuelles constructions en zone inondable à des analyses d'impacts approfondies. Celles-ci devront être suffisamment précises pour garantir que ces aménagements n'aggravent pas le risque d'exposition des biens et des personnes aux inondations.

➤ **La qualité des sols**

La disposition I-C8 prévoit la mise en place d'un organisme unique auxquels seront délivrées les autorisations de prélèvements pour l'ensemble des préleveurs irrigants. Il s'agira de veiller dans l'instruction des dossiers que cette disposition ne favorise pas outre mesure de pratiques agricoles plus intensives, notamment dans les secteurs sensibles.

La disposition III-B4 préconise l'utilisation de matériaux poreux pour limiter l'imperméabilisation des sols en zone urbaine. Cette disposition favorable à l'infiltration et la réalimentation des nappes devra prendre en compte les risques de pollution des sols et de la nappe par les polluants présents dans les eaux pluviales, et s'accompagner systématiquement d'ouvrages de pré-traitement avant infiltration.

➤ **La valorisation des sous-produits de l'épuration, des boues de dragage et de curage**

Les dispositions II-A1, II-A4 et II-A9, en contribuant à une amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, conduiront à une augmentation des quantités de déchets issus de l'épuration. Il faudra ainsi veiller, pour chaque unité technique ou territoriale concernée, à la bonne adéquation entre les filières de valorisation et les nouveaux volumes de sous-produits de l'épuration générés.

La disposition I-C5 pourra quant à elle entraîner une réduction des surfaces utilisées pour l'épandage. De nouvelles solutions de valorisation pour une certaine quantité de boues devraient donc éventuellement être recherchées.

➤ **Vigilance particulière concernant les objectifs de qualité vis-à-vis des pesticides (hors chlordécone)**

Il sera important de veiller à ce que les objectifs dérogatoires fixés pour certaines masses d'eau superficielles terrestres au regard du chlordécone n'engendrent pas une diminution des exigences et de la vigilance pour les autres pesticides.

5.2. Le dispositif de suivi

Conformément à l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu du SDAGE, celui-ci doit être accompagné d'un document présentant le dispositif de suivi, destiné à connaître en temps réel et à évaluer à dates fixes sa mise en œuvre. Ce dispositif de suivi doit permettre :

- d'évaluer l'atteinte des objectifs chiffrés ou l'évolution vers ces objectifs en fonction des délais fixés. On est très proche ici de l'évaluation des impacts sur l'état du milieu, puisqu'il s'agit notamment d'établir des indicateurs d'état de la ressource en eau ou de réduction de rejets ;

- d'évaluer la mise en œuvre des orientations et dispositions. Il peut s'agir ici d'indicateurs de réalisation des actions proposées, voire de résultats atteints.

L'arrêté du 17 mars 2006 établit une liste de 14 éléments³⁷ qui doivent nécessairement faire l'objet d'indicateurs. Cette liste est à compléter par des indicateurs propres au bassin et adaptés aux dispositions définies dans le SDAGE. Le dispositif de suivi, afin d'être lisible et abordable par tout un chacun, ne doit pas comporter plus d'une cinquantaine d'indicateurs.

Sur le bassin Martinique, le dispositif de suivi est en cours d'élaboration ; il pourra être intégré dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE) et de l'Observatoire de l'Eau. Sa construction passe par un travail partagé avec les administrations, les organismes fournisseurs ou gestionnaires de données, mais aussi avec les experts des secteurs concernés.

Outre les obligations réglementaires, un certain nombre de thématiques complémentaires spécifiques aux enjeux environnementaux de la Martinique nécessitant la mise en place d'indicateurs de suivi peuvent d'ores et déjà être pré-identifiées :

- suivi de l'assainissement non collectif (zonages, dispositifs aux normes),
- suivi des programmes d'actions sur les bassins versant prioritaires (surface bénéficiant de bonnes pratiques agricoles, de réduction d'intrants...),
- suivi des dispositifs de limitation des ruissellement en zones urbaine et agricole,
- suivi du respect des 20% du module inter-annuel ou du débit biologique minimum,
- suivi de l'entretien des cours d'eau et ravines (structures mises en place et linéaires entretenu),
- suivi de l'évolution de l'usage des sols (zones urbaines, zones d'activités, zones agricoles et forestières),
- suivi des équipements de collecte et de traitement des déchets des installations portuaires,
- suivi des décharges sauvages.

Par ailleurs, les points de vigilance évoqués dans l'analyse des effets du SDAGE peuvent donner lieu à des suivis complémentaires :

- Concernant les points de vigilance relatifs à la santé : les données et indicateurs gérés par la DSDS notamment (qualité de l'eau potable, qualité des eaux de baignade notamment) sont satisfaisants. Il semble donc qu'il ne soit pas nécessaire que le dispositif de suivi du SDAGE développe d'autres indicateurs.
- Concernant le suivi des vigilances relatives à l'énergie : un suivi énergétique de la mise en œuvre du SDAGE peut être envisagé. Toutefois, signalons que le recueil de données peut s'avérer complexe (consommations énergétiques des ouvrages d'assainissement, de production d'eau potable, ...)
- Concernant les vigilances relatives aux sous-produits de l'épuration et du traitement des eaux, des indicateurs de suivi des filières de traitement et de valorisation pourront être mis en place.

³⁷Les 14 éléments devant impérativement faire l'objet d'indicateurs de suivi selon l'arrêté du 17 mars 2006 :

- l'évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans le SDAGE ;
- la réduction des émissions de chacune des substances prioritaires ;
- le dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux ;
- les volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité ;
- le niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux ;
- la protection des captages d'alimentation en eau potable en application du code de la santé ;
- le dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires ;
- le développement des plans de prévention du risque d'inondation ;
- la préservation des zones d'expansion des crues et la mise en place des servitudes de sur-inondations ;
- la conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- l'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs ;
- le développement des SAGE et des contrats de rivière ;
- les coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin ;
- la récupération des coûts par secteur économique.

6. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

6.1. Méthode mise en œuvre

L'état initial de l'environnement a été réalisé sur la base de l'analyse des documents existants.

L'analyse des effets du SDAGE sur l'environnement a été réalisée sur la base de la version 8 du projet de SDAGE datée du 9 septembre 2008 et du programme de mesures au stade correspondant. La méthodologie adoptée pour l'évaluation environnementale proprement dite est décrite de manière détaillée au chapitre 3. Analyse des effets du SDAGE sur l'environnement, préalablement aux éléments d'analyse fine.

Par ailleurs, cette évaluation environnementale ayant été conduite parallèlement à l'élaboration du SDAGE, elle a permis, par l'analyse systématique des croisements orientations/dispositions du SDAGE avec les enjeux environnementaux du bassin d'une part et par l'analyse de la cohérence entre le programme de mesures et les dispositions du SDAGE d'autre part de faire mettre en lumière d'apparentes lacunes ou insuffisances de prise en compte d'enjeux environnementaux identifiés comme importants dans le bassin.

Ce rapport environnemental a été élaboré sous le contrôle et avec l'appui d'un groupe de pilotage restreint constitué de représentants de l'Office de l'Eau et de la DIREN Martinique qui ont relu, discuté et enrichi les versions successives du document. De plus, la DIREN Martinique a établi une note de cadrage préalable à l'évaluation, précisant l'intérêt de cette évaluation ainsi que le degré de précision du rapport environnemental. A ce titre, il a été demandé de porter une attention particulière aux effets prévisibles du SDAGE sur la préservation de la biodiversité, du fait de la richesse particulière du territoire martiniquais, sur la santé et sur l'énergie (consommations d'énergies fossiles de certains aspects de la politique de l'eau, hydroélectricité, ...)

Un comité de pilotage composé d'élus membres du Comité de Bassin, de représentants d'associations et d'usagers, de l'Office de l'Eau, des services de l'État - DIREN, DAF, DDE, de l'ADEME, du Conseil Général et du Conseil Régional a suivi et contribué à l'élaboration de ce document.

La version finale du rapport environnemental fera l'objet d'une ultime relecture par l'autorité environnementale (Préfet coordonnateur de bassin) qui donnera son avis sur la qualité de ce document.

6.2. Documents utilisés

Rapports et documents de cadrage

- État des lieux du district hydrographique de la Martinique - DIREN Martinique, Comité de Bassin de la Martinique, Office de l'Eau de la Martinique, 2005
- Profil environnemental régional de la Martinique, document de travail - DIREN Martinique, août 2008
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Martinique - Phases 1, 2 et 3 - Conseil Général de la Martinique - SAFEGE, octobre 2007
- Synthèse des audits du parc de stations d'épuration de la Martinique - Conseil général de la Martinique - SCE, août 2006
- Contrôle 2005 de l'auto surveillance des stations d'épuration de plus de 2000 Eh de la Martinique - DAF/DDE Martinique, octobre 2006
- Schéma directeur des données sur l'eau - DIREN Martinique /ODE - ISTI, juin 2007
- Contrat de rivière du bassin versant de la rivière du Galion - Dossier sommaire - SCNA / DIREN Martinique / ODE, juin 2007
- Contrat de Baie - Baie de Fort-de-France - CACEM / DIREN Martinique, mai 2006
- Contrat de Baie Marin - Sainte-Anne - Villes du Marin et de Sainte-Anne, août 2006
- Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) - Fiche Baie du Robert - DIREN Martinique, 2007
- Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Martinique, synthèse du projet de plan - ADEME Martinique, décembre 2004
- Inventaire des zones humides de la Martinique, rapport de synthèse - PNRM - ACER Campestre, Lierdeman Environnement, février 2006
- Chiffres-clés de l'environnement de Martinique, édition 2007 - DIREN Martinique, 2008
- Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats, Région Martinique, État des lieux - ONCFS, mai 2004
- Stratégie locale pour la biodiversité, document de synthèse - DIREN Martinique, janvier 2005
- Regards sur les paysages martiniquais - École d'architecture et de paysage de Bordeaux, juin 2002

- Réchauffement climatique : réalités et comportements à adopter, présentation du 28 octobre 2007 - DIREN Martinique
- Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de mise en Valeur de la Mer - Conseil Régional de la Martinique, 1998
- Schéma des Carrières de la Martinique - DRIRE - décembre 2006

Sites Internet

- Données relatives au Plan de Prévention des Risques naturels de la Martinique : www.martinique.equipement.gouv.fr
- Données relatives à la qualité de l'air : <http://www.madininair.asso.fr>
- Données relatives aux risques technologiques : <http://www.ggm.drire.gouv.fr>
- Données sur les rejets industriels : <http://www.ecologie.gouv.fr>
- Données sur l'eau du Conseil Général de Martinique : http://www.cgste.mq/portail_hydro

7. CONCLUSION

L'évaluation environnementale montre que le SDAGE a un **impact prévisionnel clairement positif sur les enjeux environnementaux**, sous réserve de quelques vigilances. Il constitue ainsi une pièce maîtresse de la politique environnementale en Martinique, qui répond fortement aux enjeux relatifs à l'eau, aux milieux naturels et à la biodiversité, à la santé, à la maîtrise des risques notamment d'inondations.

Le SDAGE incite à l'organisation et à la mise en mouvement des acteurs de l'eau, en les dotant d'outils de connaissance, de visibilité, et de régulation. De plus, il incite fortement au changement des comportements pour un plus grand respect de la ressource en eau. Il prend en compte le fait que l'ambition commune de gestion durable de la ressource en eau ne peut être recherchée que sous certaines conditions de délais, de soutiens et de moyens, qui sont notamment définies précisément dans le programme de mesures.

Certaines des dispositions du SDAGE touchent à des domaines pour lesquels il ne peut qu'inciter, conseiller et faire des recommandations aux acteurs. Ainsi, **les impacts sur l'environnement dépendent en partie de la volonté des acteurs à mettre en œuvre de manière effective les dispositions du SDAGE**. Ceci s'applique tout particulièrement à la problématique d'aménagement du territoire : l'atteinte des objectifs du SDAGE est fortement conditionnée par la mise en œuvre de pratiques d'aménagement respectueuses de la ressource en eau et un réel respect des réglementations d'urbanisme existantes et à venir.

Du fait des exigences fortes portées par la DCE, le projet de SDAGE affiche en matière de qualité des eaux des objectifs plus ambitieux, plus précis et également plus intégrateurs que le SDAGE de 2002. De plus, le SDAGE est issu d'un **processus de construction**, reposant sur une implication de tous les acteurs devant le mettre en œuvre, mais également sur une sensibilisation et une consultation du grand public aux enjeux et à la politique de gestion de l'eau.

Comité de Bassin



De la Martinique



Rapport environnemental du SDAGE Martinique

Annexe : fiches d'évaluation des dispositions

10 novembre 2008



4 bis, rue Poirier

94160 SAINT-MANDÉ

Tél : 01 41 74 19 96

Fax : 01 41 74 19 95

Mail : adage@wanadoo.fr

<http://www.adage-environnement.com>

Contact : Philippe CAUCHIE, Marina MORALES

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-A : Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements
Disposition	I-A1 : Les prises d'eau pour la production d'eau potable sont équipées en stations de jaugeages pour mieux connaître la ressource et gérer au mieux les périodes de crise.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Meilleure adaptation des usages à la disponibilité de la ressource
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+) Meilleure gestion de la ressource en cas de restriction des usages
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure gestion de la ressource en eau potable
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Meilleure prise en compte des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+/n) Meilleure prise en compte des débits minimum biologiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec les modifications de la pluviométrie et des débits d'étiage
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques terrestres et marines.
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une meilleure gestion des situations de crise

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-A : Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements
Disposition	I-A2 : Sur tout le territoire de la Martinique, les structures porteuses de démarches locales de gestion de l'eau et les collectivités locales effectuent ou réactualisent régulièrement le recensement des forages, sources et prélèvements en eaux superficielles, publics ou privés, leur localisation, le débit prélevé et le débit réservé pour les ressources superficielles. Ils en informent les services de la police de l'eau.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Meilleure connaissance des ressources disponibles
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure gestion de la ressource en eau potable
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Meilleure prise en compte des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+/n) Meilleure prise en compte des débits minimum biologiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion plus rationnelle de la ressource

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-A : Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements
Disposition	I-A3 : Sur tout le territoire de la Martinique, les prélèvements en eau actuels qu'ils soient superficiels ou souterrains sont à régulariser au titre du code de l'environnement. En eau superficielle, la mise en conformité des ouvrages de prélèvement doit prendre en référence le respect des 20% du module inter annuel tant que le Débit Minimum Biologique (DMB) n'a pas été déterminé. Une fois déterminé, le DMB devient la référence à respecter. Pour les nouveaux ouvrages, la définition de ce débit est présentée dans la demande d'autorisation ou la déclaration au titre du code de l'environnement. Pour les ouvrages existants, ces DMB sont définis avant 2015.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Maintien d'un débit d'étiage compatible avec la vie biologique
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Maintien d'un débit d'étiage compatible avec la vie biologique
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Maintien d'un débit d'étiage compatible avec la vie biologique
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Amélioration du fonctionnement biologique des milieux de transition
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	(n/-) Limitation éventuelle des possibilités de production d'hydroélectricité. Impact négligeable car faible potentiel de développement de l'hydroélectricité
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec les modifications de la pluviométrie et des débits d'étiage
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques terrestres et marines.
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion écologique des cours d'eau

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-B Sécuriser et diversifier la ressource en eau
Disposition	I-B1 : Tout dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de prélèvement en eau doit comprendre un volet justifiant le choix de l'origine de la ressource et son impact vis-à-vis du débit maximum exploitable et du respect des objectifs quantitatifs du SDAGE.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Meilleure prise en compte de la disponibilité de la ressource
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à la diversification de l'approvisionnement de la ressource en eau (eau souterraine)
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au respect des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution au respect des débits minimum biologiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	(n/-) Limitation éventuelle des possibilités de production d'hydroélectricité. Impact négligeable car faible potentiel de développement de l'hydroélectricité
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec les modifications de la pluviométrie et des débits d'étiage
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien d'une continuité biologique entre milieux terrestres et milieux marins
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion globale des cours d'eau

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-B Sécuriser et diversifier la ressource en eau
Disposition	I-B2 : Les plans de secours Eau Potable doivent être définis ou révisés pour chaque unité de distribution en précisant les interconnexions possibles en réseaux, le recours à des ressources différentes, les réservoirs de stockage en tête, etc. (en application de la Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 27/09/88 complétant la circulaire du 18/02/85 sur l'alimentation de secours en eau potable).

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure garantie de la continuité de l'AEP et de la qualité de l'eau distribuée
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Vigilance à avoir pour l'intégration paysagère des ouvrages de stockage en tête de bassins
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Meilleure garantie de la continuité de l'AEP lors des périodes de crise liées au risques naturels
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+/-) Meilleure garantie de la qualité de l'eau distribuée lors des périodes de crise liées au risques naturels, mais vigilance à avoir sur la qualité bactériologique des eaux en fonction du temps de séjour dans les ouvrages de stockage
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec une éventuelle augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Choix de l'implantation des zones de stockage, interconnexion des réseaux Développement et modernisation des voies d'accès et des réseaux électriques
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Amélioration de la gestion de crise

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-B Sécuriser et diversifier la ressource en eau
Disposition	I-B3 : Pour les unités de distribution AEP soumises à un risque fort à moyen en matière de pollution ou d'aléa naturel, les collectivités doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire ces risques : adapter la filière de traitement aux risques de pollution, développer les contrôles de l'eau brute et eau traitée, accroître les capacités de stockage en tête de production, mettre en place les interconnexions avec les ressources différentes, développer la télésurveillance, etc.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure garantie de la continuité de l'AEP et de la qualité de l'eau distribuée
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Vigilance à avoir pour l'intégration paysagère des ouvrages de stockage en tête de bassins
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Meilleure garantie de la continuité de l'AEP lors des périodes de crise liées au risques naturels
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+/-) Meilleure garantie de la qualité de l'eau distribuée lors des périodes de crise, mais vigilance à avoir sur la qualité bactériologique des eaux en fonction du temps de séjour dans les ouvrages de stockage
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec une éventuelle augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Choix de l'implantation des zones de stockage, interconnexion des réseaux Développement et modernisation des voies d'accès et des réseaux électriques
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Amélioration de la gestion de crise

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-B Sécuriser et diversifier la ressource en eau
Disposition	I-B4 : Les maîtres d'ouvrage sécurisent avant 2015 sur le plan électrique et en matière de transmission des informations sur leur fonctionnement) les infrastructures stratégiques de production et de distribution de l'eau potable.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure sécurisation de l'AEP
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Meilleure garantie de la continuité de l'AEP lors des périodes de crise liées au risques naturels
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Meilleure garantie de la qualité de l'eau distribuée
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Choix de l'implantation des zones de stockage, interconnexion des réseaux Développement et modernisation des voies d'accès et des réseaux électriques
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C1 : Sur l'ensemble de l'île de la Martinique, les études d'impact ou les documents d'incidence liés à une demande d'autorisation ou à une déclaration de prélèvement pour l'irrigation agricole, d'espaces verts et de golfs, comportent dans le chapitre « raisons pour lesquelles le projet a été retenu » une étude de faisabilité d'utilisation des eaux usées épurées disponibles à proximité, en veillant à l'absence de risque pour la santé publique

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+/n) Limitation éventuelle des débits prélevés
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/n) Limitation éventuelle des débits AEP consommés
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+/n) Impact éventuel sur l'amélioration des niveaux de traitement attendus des dispositifs d'assainissement
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Participation éventuelle au maintien des débits biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+/n) Participation éventuelle au maintien des débits biologiques
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(n/-) Risque sanitaire à surveiller (éventuel risque de contamination bactériologique)
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion plus rationnelle de la ressource

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C2 : Les collectivités doivent entreprendre les travaux de rénovation nécessaires pour diminuer les pertes des réseaux de distribution publique avec pour objectif d'atteindre les rendements suivants : CACEM : objectif 2010 = 70%, objectif 2020 = 76% SICSM : objectif 2010 = 78%, objectif 2020 = 80% SICSM/CACEM : objectif 2010 = 78%, objectif 2020 = 80% SCNA : objectif 2010 = 70%, objectif 2020 = 75% SCCCNO : objectif 2010 = 73%, objectif 2020 = 78% Morne Rouge : objectif 2010 = 79%, objectif 2020 = 80% Ce rendement est le rendement primaire calculé de la manière suivante : $R = \text{Volume consommé} / \text{Volume distribué}$ Le volume distribué étant le volume produit auquel s'ajoute le volume acheté et se retranche le volume vendu. Ce calcul du rendement ne tient donc pas compte des volumes non facturés.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Participation à la préservation de la ressource car moins de prélèvement si meilleur rendement
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+) Limitation des fuites dans le réseau
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Participation à une meilleure sécurisation de la distribution
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au respect des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Meilleure sécurisation de la distribution en cas de crise liée aux risques naturels (modernisation des réseaux)
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	(+n) Eventuelle réduction des pompages et des consommations énergétiques
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion plus rationnelle de la ressource

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C3 : Les maîtres d'ouvrage et les services de la Police de l'Eau veillent à l'application des règles de restriction des prélèvements et rejets, dans le respect des débits objectifs d'étiage. Aux points nodaux, des objectifs de quantité en période d'étiage sont définis. Ces objectifs sont constitués, pour les eaux superficielles du DOE (Débit Objectif d'Etiage) qui permet de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10, et du DCR (Débit de CRise) en dessous duquel seuls les besoins en eau potable et les besoins du milieu naturel sont satisfaits. Les besoins du milieu naturel correspondent aux débits minima biologiques : dans l'attente de leur définition, le débit retenu est celui correspondant à 20% du module (débit moyen annuel). Lorsque le DCR est atteint, l'ensemble des prélèvements situés dans la zone d'influence du point nodal, en dehors de ceux destinés à l'alimentation en eau potable, sont suspendus.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Préservation des ressources, notamment en période de crise
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/-) Diminution éventuelle des prélèvements
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Garantie de l'AEP en période de crise
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien d'une continuité biologique entre milieux terrestres et milieux marins
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion plus rationnelle de la ressource

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C4 : Les demandes d'autorisation et de déclaration de prélèvement et de rejets doivent être en cohérence avec les règles de répartition et de restriction de l'eau définies à chaque point nodal. Il est demandé au pétitionnaire, lors du dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour un prélèvement d'eau, de présenter des mesures de restriction et les modalités de mise en œuvre lorsque le débit de crise est atteint. Ces mesures sont validées par les services en charge de la Police de l'Eau.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Amélioration de la disponibilité spatiale et temporelle de la ressource
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+) Limitation des prélèvements en période de crise
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure disponibilité de la ressource pour l'AEP en période de crise
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE	(n/-) Limitation éventuelle des possibilités de production d'hydroélectricité. Impact négligeable car faible potentiel de développement de l'hydroélectricité	
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER	Contribution au maintien d'une continuité biologique entre milieux terrestres et milieux marins	
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE	(+) Contribution à la gestion plus rationnelle de la ressource	

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C5: Seul le captage de la rivière Capot remplit les critères des circulaires du 18/10/07 et des 12 et 18/02/08 relatives aux captages prioritaires. En revanche, d'autres captages sont stratégiques pour la production d'eau potable en Martinique. Il s'agit de ceux du Galion, du Lorrain, de la Lézarde, de la rivière Blanche. Sur l'ensemble de ces ressources, les aires d'alimentation des captages et des forages sont définies et les actions de préservation à l'échelle des bassins versants sont planifiées.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Meilleure protection des ressources AEP stratégiques
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+/n) Contribution éventuelle à l'amélioration de la performance des équipements d'assainissement
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+/n) Contribution éventuelle à la limitation des flux polluants sur les bassins versants considérés
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)		
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité des milieux
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité des milieux
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	(+/n) Réglementation des activités potentiellement polluantes dans les aires d'alimentation de captages
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+/n) Maintien éventuel des espaces agricoles et forestiers voire reboisement dans les aires d'alimentation de captages
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(n/-) Limitation éventuelle des surfaces utilisées pour l'épandage
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Meilleure garantie de la qualité de la ressource en eau potable
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec l'usage des sols des bassins versants des captages AEP stratégiques
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion à l'échelle des bassins versants

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C6: Pour tout nouveau projet de mobilisation de la ressource pour l'eau potable, les études préalables à l'enquête de déclaration d'utilité publique doivent étudier les conséquences du projet en termes d'aménagement du territoire au niveau du bassin versant, d'intégration paysagère, de développement économique et de risques sanitaires

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation de la qualité des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Meilleure garantie de la qualité sanitaire de l'eau potable
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec l'usage des sols des bassins versants
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une meilleure gestion globale et intégrée à l'échelle du bassin versant

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C7 : Pour maintenir ou rétablir l'équilibre ressources vis-à-vis des besoins et l'alimentation des milieux naturels, tout projet ayant pour incidence l'augmentation des besoins, doit : - justifier précisément les besoins et leur évolution à moyen et long termes - présenter des moyens de compensation par la mobilisation de ressources supplémentaires (réserves artificielles alimentées en période de sécheresse ou autres ressources en complémentaires pendant les périodes de carême) sur la base d'études de solutions alternatives démontrant leur raison d'être.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Contribution à la préservation de la disponibilité spatiale et temporelle de la ressource
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/-) Eventuelle diminution des consommations d'eau
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Garantie de l'AEP en période de carême
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+/-) Impact sur les paysages dépendant de l'insertion des aménagements complémentaires
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	(n/-) Eventuelle surconsommation d'énergie liée aux aménagements complémentaires(pompages, ...)
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(n/-) Eventuels risques sanitaires liés aux aménagements complémentaires (type recyclage des eaux pour usages domestiques)
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec l'éventuelle accentuation des périodes de sécheresse
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec des choix d'implantation des projets par rapport à la disponibilité de la ressource en eau
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C8 : En application du 5° de l'article L211-3 du code de l'environnement, les autorisations et les déclarations de prélèvement d'eau pour l'irrigation sont délivrées à un organisme unique pour le compte de l'ensemble des préleveurs irrigants sur les bassins versants les plus sollicités par l'usage irrigation. Les bassins versants sur lesquels cette action est menée en priorité sont les suivants : Capot, Lorrain, Galion, Lézarde, Roxelane et Carbet. Des zones de répartition des eaux pourront être créées sur ces bassins.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	(+) Meilleure gestion des prélèvements pour l'agriculture
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Eventuel impact négatif sur les paysages (réseaux d'irrigation, , retenues, barrages)
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(n/-) Développement éventuel de pratiques agricoles intensives
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via l'implantation des retenues, barrages, ...
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une meilleure gestion globale de la ressource et à limitation des conflits d'usage

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C9 : Afin d'améliorer la transparence de la formation du prix de l'eau, la DIREN et l'ODE: - assurent la mise en œuvre d'un observatoire des coûts afin de mettre à disposition des données disponibles sur les coûts unitaires des travaux, compléter l'information des maîtres d'ouvrage et assurer le suivi des coûts des ouvrages inscrits au programme de mesures ; - veillent à l'amélioration de l'évaluation économique des usages de l'eau, des avantages et des dommages environnementaux liés aux activités concernées en complétant les données du système d'information économique sur l'eau, la priorité étant donnée à la connaissance des dépenses à la charge des usagers de l'eau en raison de la non atteinte du bon état des eaux. Plus généralement, les acteurs du bassin développent l'analyse économique et l'évaluation des bénéfices environnementaux en tant qu'outils d'aide à la décision pour la définition des programmes de travaux et des financements contractualisés.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à une meilleure qualité des programmes de travaux relatifs à l'AEP
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à une meilleure qualité des programmes de travaux relatifs à l'assainissement
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		Amélioration de l'information des citoyens et contribution à une meilleure écocitoyenneté
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion transparente

Orientation fondamentale	I. Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers
Sous-orientation	I-C : Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource : économiser, partager, anticiper
Disposition	I-C10 : Pour une optimisation de la production d'eau potable, il est recommandé qu'une maîtrise d'ouvrage unique pour la production d'eau potable à l'échelle de la Martinique soit progressivement mise en place. Cette maîtrise d'ouvrage devra porter aussi bien sur l'exploitation des eaux souterraines que celle des eaux de surface.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à une optimisation et à une sécurisation de la production et de la distribution de l'eau potable
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Contribution à une gestion globale de la ressource par une meilleure organisation des acteurs

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A1 : La mise en conformité des stations d'épuration collectives doit se poursuivre dans les meilleurs délais, en particulier dans les secteurs à enjeu fort : eau potable, baignade, milieu naturel sensible (réf Carte). Lorsque cela est possible, les stations d'épuration non-conformes doivent être supprimées et leurs rejets transférés vers les stations d'épuration en nette sous-charge situées à proximité.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets des STEP
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+/n) Eventuelle diminution du nombre d'installations individuelles
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Meilleur contrôle des déversements liés aux activités industrielles
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Intégration paysagère des STEP à prendre en compte
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Sécurisation de l'alimentation électrique des STEP
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(n/-) Augmentation des volumes de boues produits. Capacité de traitement et de valorisation à mettre en adéquation.
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	(n/-) Eventuelle augmentation des consommations énergétiques des ouvrages de traitement
	Production énergétique et énergies renouvelables	(+/n) Eventuelle production d'énergie à partir de boues produites
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Amélioration de la qualité de l'eau contribuant à une meilleure adaptabilité des écosystèmes aux effets des changements climatiques
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 2 : Les demandes d'autorisation et les déclarations de traitement des eaux usées devront présenter des objectifs de rejets compatibles avec les objectifs de bon état des milieux aquatiques qui leur servent d'exutoires.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets des STEP
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Amélioration de la qualité de l'eau contribuant à une meilleure adaptabilité des écosystèmes aux effets des changements climatiques
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 3 : Toute nouvelle station d'épuration de plus de 2000 EqH doit respecter en moyenne annuelle : soit les valeurs fixées en concentration figurant au tableau suivant : soit les valeurs fixées en rendement figurant au tableau suivant : La partie sud de l'île devra être classée officiellement en zone sensible à l'eutrophisation par arrêté préfectoral.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets des STEP
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec l'usage des sols en zone sensible
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 4 : Les schémas directeurs d'assainissement sont réalisés à l'échelle des collectivités compétentes en matière d'assainissement. Ils prennent en compte obligatoirement la sensibilité des milieux aquatiques et les objectifs qualitatifs assignés aux masses d'eau sur leur territoire. Les zonages d'assainissement sont approuvés ou révisés par les communes avant 2015 et annexés au Plan Local d'Urbanisme. Leur cohérence avec les projets d'urbanisme sera vérifiée.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Amélioration des systèmes d'assainissement collectif
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Amélioration des systèmes d'assainissement individuel
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Amélioration de la gestion des eaux pluviales
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(+/-) Nécessité de développer des filières d'élimination des sous-produits de l'épuration
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les modes d'urbanisation et les réglementations d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion plus cohérente et globale de l'assainissement

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 5 : Toute demande de création de nouvelle station d'épuration dont la capacité est inférieure à 1000 EH doit être accompagnée d'une étude technico-économique comparative permettant de justifier sa création au regard des raccordements possibles aux stations d'épuration existantes. Pour les micro-stations < 200 EH, une notice d'impact en application de la loi Bouchardeau devra être adressée à la préfecture et à la police de l'eau et comportera également ces éléments.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à un meilleur fonctionnement de l'assainissement collectif (moins de petits ouvrages de performance limitée)
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à une diminution des flux polluants dans les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Limitation des risques de pollution bactériologique de l'eau potable et des eaux de baignade
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les choix d'urbanisation (habitat isolé, ...)
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 6 : Les collectivités définissent les procédés d'assainissement non collectif adaptés à leur territoire en prenant en compte les contraintes pédologiques et environnementales ainsi que les objectifs qualitatifs des masses d'eau. Ils y font référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets des systèmes d'assainissement individuel
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(+/-) Nécessité de développer des filières d'élimination des sous-produits de l'assainissement non collectif
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les modes d'urbanisation et les réglementations d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Rôle des maires : pouvoir de police

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A 7 : L'efficacité de la collecte des eaux usées domestiques et la télésurveillance des réseaux et postes de relevage doivent être améliorées. 100% des communes et leur groupement veillent à l'application des articles L1331-1 à L1331-9 du code de la santé publique afin que les propriétaires raccordables entreprennent les travaux nécessaires à leur raccordement effectif. Toute nouvelle demande de création de dispositif d'assainissement doit comporter un diagnostic de réseau de collecte existant : état du réseau à raccorder, état des branchements, existence de branchement pluvial, nombre d'habitations non raccordées.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration liée à l'amélioration des réseaux
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets directs des habitations et des postes de relevage
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
PAYSAGES	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
RISQUES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
SOLS ET SOUS-SOLS	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
DECHETS	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
AIR	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Qualité de l'air	
SANTÉ	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Lien avec les modes d'urbanisation et les réglementations d'urbanisme
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Lien via le pouvoir de police des maires concernant l'obligation de raccordement

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A8 : Les études d'impact et les notices d'incidence pour les projets d'assainissement soumis à déclaration ou autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement ou de la législation sur les ICPE comportent une analyse spécifique des alternatives au rejet direct dans les milieux aquatiques (traitement tertiaire, réutilisation des eaux usées, etc...) et doivent préciser la pluie de projet ainsi que le fonctionnement de l'aménagement pour des pluies supérieures à la pluie de projet.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets pluviaux
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets pluviaux
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Meilleure maîtrise des débits de ruissellement d'eaux pluviales
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/-) Nécessaire adaptation des ouvrages aux intensités des pluies tropicales
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec l'éventuelle accentuation des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les modes d'urbanisation et les réglementations d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	<p>II-A9 : Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents délimitent, après enquête publique : -les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilité des sols et pour assurer la maîtrise des débits et des écoulements des eaux pluviales et de ruissellement, -les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, les traitements des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement aux objectifs de qualité des milieux récepteurs. Les dossiers d'autorisation et de déclaration doivent démontrer, à partir de l'analyse du milieu, que les mesures prévues sont compatibles avec la sensibilité et les objectifs de qualité de celui-ci. Le choix de l'implantation des points de rejet dans les eaux superficielles devra tenir compte de la proximité éventuelle des captages d'eau potables, des lieux de baignades et de zones de production piscicole.</p> <p>Les prescriptions d'ordre qualitatif au point de rejet sont les suivantes : -à l'exception des eaux de toiture sous réserve de pollution d'origine industrielle, au-delà du seuil d'autorisation, toutes les eaux pluviales seront traitées avant rejet par décantation (et éventuellement déshuilage). Pour les demandes de déclaration, la mise en place d'un système de dépollution devra obligatoirement être étudiée en fonction de l'impact des rejets au milieu. -pour les projets de voirie, la mise en place d'un système de dépollution est obligatoire pour toutes les voiries à fort trafic. -pour les zones d'activité industrielles ou artisanales, la mise en place d'un système spécifique déboureur-séparateur d'hydrocarbures par lot ou en sortie de bassin de stockage, où le débit est limité, devra obligatoirement être étudié en fonction de l'impact des rejets au milieu, -les bassins de stockage devront être aménagés pour servir de confinement dans l'éventualité de pollutions accidentelles</p> <p>En sortie des ouvrages de traitement, les rejets devront respecter les concentrations suivantes : [MES] < 35 mg/l, [hydrocarbures totaux] < 5 mg/l, l'objectif d'abattement de la pollution sera calculé pour une pluie de période de retour 2 ans. Les prescriptions d'ordre quantitatif sont formulées en disposition V-A-1.</p>

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Diminution des flux polluants liés aux rejets pluviaux
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Meilleure maîtrise des débits de ruissellement d'eaux pluviales
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/-) Adaptation nécessaire des ouvrages à l'intensité des pluies cycloniques
	Maîtrise des risques technologiques	(+) Meilleure prévention contre les risques de pollution accidentelle de l'eau
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(n/-) Vigilance à avoir sur le devenir des matières de curages
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec l'éventuelle accentuation des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les modes d'urbanisation et les réglementations d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-A : Diminuer l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques
Disposition	II-A-10 : La rentabilisation des réseaux d'assainissement et des stations de traitement existantes doit être recherchée lors de l'élaboration des documents d'urbanisme tels que les SCOT et les PLU.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Prise en compte des problématiques de gestion des eaux usées dans l'élaboration des documents d'urbanisme, dès l'amont
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		Contribution à une gestion cohérente des eaux usées, à l'intégration de cette problématique dans les politiques d'aménagement du territoire

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-B : Maîtriser la pollution agricole et réduire la pollution par les pesticides
Disposition	II-B1 : Dans tous les bassins versants ou zone d'alimentation des forages où la présence de pollution par des pesticides est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou de nature à menacer gravement une ressource en eau utilisable pour l'alimentation humaine, le préfet détermine avant le 31 décembre 2010 ceux de ces pesticides dont il restreint ou interdit l'utilisation par arrêté conformément à l'article 4 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des pollutions par les pesticides
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Diminution des pollutions des sols par les pesticides
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	(+) Diminution des pollutions de l'air par les pesticides
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche, et diminution de l'exposition de la population aux pesticides
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-B : Maîtriser la pollution agricole et réduire la pollution par les pesticides
Disposition	II-B2 : en application de l'article L 211-3 du code de l'environnement, des programmes d'actions sont mis en place sur les zones d'alimentation des captages prioritaires et stratégiques (cf disposition I.C.5), les zones humides d'intérêt environnemental et les zones d'érosion diffuses suivantes (cf carte). Ces plans d'actions sont mis en place par le Préfet sur la base d'une concertation préalable.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à une meilleure contribution des captages
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des flux polluants issus de l'agriculture
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels, en particulier dans les zones humides
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
Préservation des milieux de transition et marins remarquables		
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la limitation des phénomènes d'érosion dans les aires d'alimentation de captages
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution à la limitation des phénomènes d'érosion
	Qualité des sols	(+) Diminution des flux polluants d'origine agricole dans les sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Liens avec l'usage des sols et les pratiques agricoles sur les zones d'alimentation de captage
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion concertée à l'échelle des zones d'alimentation de captage

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-B : Maîtriser la pollution agricole et réduire la pollution par les pesticides
Disposition	II-B3 : D'ici 2015, le SDAGE demande la mise en œuvre de mesures agri-environnementales par l'ensemble des agriculteurs, prioritairement sur les aires actuelles d'alimentation des captages pour l'eau potable et demande l'évaluation de leur efficacité à l'échelle des bassins versants.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des flux polluants issus de l'agriculture
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à la préservation voire à la restauration des milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/n) Eventuelle contribution à la limitation des phénomènes de ruissellements en zone agricole
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution à la limitation des phénomènes d'érosion
	Qualité des sols	(+) Contribution à l'amélioration de la qualité des sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Liens avec l'usage des sols et les pratiques agricoles sur les zones d'alimentation de captage
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Promotion de bonnes pratiques de gestion à l'échelle des zones d'alimentation de captage (évaluation)

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-B : Maîtriser la pollution agricole et réduire la pollution par les pesticides
Disposition	II-B4 : Le SDAGE encourage la mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux de lavage pour les cultures de bananes et un système de collecte des déchets souillés (emballages d'origine agricole).

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/n) Possibilité de recycler les eaux de lavage
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des flux polluants issus de l'agriculture (eaux de lavage)
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+) Amélioration de la gestion des déchets agricoles
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-C : Réduire de manière significative les pollutions par les substances dangereuses
Disposition	II-C1 : Les dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration d'extension ou de réaménagement des installations portuaires au titre des articles L214-1 du code de l'environnement intègre un volet consacré à la réduction des effluents toxiques et des déchets comprenant notamment : - un diagnostic des flux de substances dangereuses - un dispositif de collecte et de traitement des eaux de fond de cales et des effluents toxiques issus des infrastructures du port (carénage, avitaillement, eaux de ballast...) - la collecte des déchets.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Diminution des flux de pollutions issus des installations portuaires
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux marins
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux marins
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Contribution à la diminution des flux polluants dans les sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+) Meilleure gestion des déchets issus des installations portuaires
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via l'aménagement des zones portuaires
LIENS TERRE - MER		Forte contribution à l'amélioration de la qualité des eaux littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Nécessité d'une sensibilisation des usagers
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-C : Réduire de manière significative les pollutions par les substances dangereuses
Disposition	II-C2 : Les collectivités s'assurent que le suivi des substances indésirables introduites dans les réseaux d'eaux usées est effectif. En application de l'article L1331-10 du code de la santé publique, les conventions de déversement des activités industrielles et artisanales sont établies ou mises à jour si nécessaire tous les trois ans

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à un fonctionnement plus performant des installations de traitement
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Meilleure maîtrise des rejets industriels dans les réseaux via les conventions de déversement
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des rejets de substances dangereuses dans les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(+/-) Vigilance à avoir sur le devenir des sous-produits de l'épuration
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-C : Réduire de manière significative les pollutions par les substances dangereuses
Disposition	II-C3: : Le SDAGE encourage la mise en place de filières de traitement et de récupération : des boues de stations d'épuration, des matières de vidanges issues de l'entretien de l'ANC, des matières actives utilisées pour la production d'eau potable, des déchets toxiques dispersés (DTQD), de l'ensemble des sous-produits issus des filières de traitement « eaux usées » et « eau potable ». Le maître d'ouvrage de ces filières devra au préalable être défini. La réflexion sur élaboration des filières devra obligatoirement porter sur l'ensemble du territoire dans un but évident de rationalisation et de mutualisation des moyens.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Diminution des flux polluants issus des activités
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des flux polluants de substances dangereuses dans les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Vigilance à avoir quant à l'intégration paysagère des filières de traitement et de récupération
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Diminution des flux de pollutions dans les sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+) Diminution des risques de pollutions issus des DTQD
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(+) Diminution des pollutions issues des sous-produits des filières de traitement eaux usées et eau potable
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à la diminution des risques sanitaires liés à une mauvaise gestion des déchets
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les choix pour l'implantation des filières de collecte et de traitement
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Organisation de filières de gestion et de traitement des DTQD et des sous-produits des filières de traitement eaux usées et eau potable

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-C : Réduire de manière significative les pollutions par les substances dangereuses
Disposition	II-C4 : Le SDAGE recommande la poursuite active de la résorption des sites de dépôts sauvages. Plus largement, le SDAGE encourage la mise en œuvre globale du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagés et Assimilés (PDEDMA) adopté par arrêté préfectoral du 26 juillet 2005.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Diminution des pollutions issues des sites de dépôts sauvages
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	(+) Contribution à la réduction des points noirs paysagers
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Diminution des flux de pollutions dans les sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	(+) Amélioration de la gestion des déchets ménagers via la mise en œuvre du PDEDMA
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+) Amélioration de la gestion des déchets spéciaux des ménages via la mise en œuvre du PDEDMA
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	(+) Contribution à une meilleure gestion des boues de STEP et de curage
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via l'implantation des sites de collecte et de traitement nécessaires
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Application globale du PDEDMA

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-C : Réduire de manière significative les pollutions par les substances dangereuses
Disposition	II-C5 : Suivant l'arrêté du 30 juin 2005 relatif au programme national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses et la circulaire 2007/23 du 7/05/2007, les autorisations de rejet des établissements ou installations responsables des émissions ponctuelles dans le milieu ou dans les réseaux sont mises à jour de manière à atteindre les objectifs de réduction définis ci-dessous. Ces réductions s'inscrivent dans le plan national fixant à : - 50% de réduction des émissions nationales avant 2015 pour les substances prioritaires dangereuses - 30% de réduction des émissions nationales avant 2015 pour les substances prioritaires - 10% de réduction des émissions nationales avant 2015 pour les substances de la liste II retenues dans le programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses et qualifiées de pertinentes. Les dispositifs d'auto surveillance et les contrôles de ces établissements sont adaptés pour s'assurer de l'efficacité des dispositions prises.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Diminution des flux de certaines substances dangereuses
Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Diminution des flux de certaines substances dangereuses	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Diminution des flux de certaines substances dangereuses dans les sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D1 : : Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) intègrent les objectifs de protection des zones humides situées sur leur territoire.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+/n) Contribution à une diminution des flux polluants via la fonction d'épuration naturelle des zones humides
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)		
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Préservation voire restauration des zones humides
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Préservation voire restauration des zones humides
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Préservation voire restauration des zones humides
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation des paysages des zones humides
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/n) Contribution au stockage et à l'infiltration des eaux de ruissellement
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution au maintien des activités agricoles d'élevage
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les documents d'urbanisme (schéma directeur d'assainissement annexé au PLU)
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Nécessaire sensibilisation des élus et de la population au rôle des zones humides et des mangroves
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D2 : Les zones humides présentant un intérêt environnemental particulier (article L.211-3 du code de l'environnement), celles ayant un rôle stratégique dans la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques et les mangroves sont préservées de toute destruction même partielle. (cf carte) Toutefois, si un projet déclaré d'intérêt général est susceptible de porter atteinte à une de ces zones, il doit démontrer qu'il n'existe pas de solution alternative constituant une meilleure option environnementale, et dans ce cas proposer des mesures compensatoires. En cas de destruction de mangrove ou de zones humides, le maître d'ouvrage crée ou restaure une zone humide équivalente sur une surface cinq fois supérieure à la surface perdue.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+/-) Contribution à une diminution des flux polluants via la fonction d'épuration naturelle des zones humides
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/-) Préservation voire restauration des zones humides mais en cas de destruction puis compensation, difficulté à recréer des zones humides ou des mangroves de qualité et de fonctionnalité équivalentes
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+/-) Contribution à la préservation des paysages des zones humides
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/-) Contribution au stockage et à l'infiltration des eaux de ruissellement
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les choix d'implantation et d'aménagement des projets d'intérêt général
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Nécessaire sensibilisation des élus et de la population au rôle des zones humides et des mangroves
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D3 : Les zones humides dégradées présentant un intérêt environnemental et patrimonial particulier, notamment les mares du Sud, font l'objet d'une restauration et d'une gestion adaptées.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+/n) Contribution à une diminution des flux polluants via la fonction d'épuration naturelle des zones humides
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Préservation voire restauration des zones humides
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Préservation voire restauration des zones humides
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Préservation voire restauration des zones humides
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation des paysages des zones humides
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/n) Contribution au stockage et à l'infiltration des eaux de ruissellement
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution à la préservation des activités agricoles d'élevage
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec l'usage des sols dans et autour des zones humides
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Mise en place d'une gestion conservatoire des zones humides dégradées

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D4 : Les études d'incidences ou études d'impact des installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à autorisation ou à déclaration au titre des articles L214-1 et les suivants du code de l'environnement ou de la législation des ICPE comportent un volet « incidence prévisible du projet sur le milieu marin » dans le chapitre « études des impacts du projet sur l'environnement ».

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à la diminution des flux polluants
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Contribution à la diminution des flux polluants issus des activités industrielles
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Contribution à la diminution des flux polluants issus des activités du littoral
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la préservation de la qualité des milieux marins et de transition
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Contribution à la préservation de la qualité des milieux marins et de transition
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec l'implantation des activités
LIENS TERRE - MER		Meilleure prise en compte du caractère insulaire du territoire
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion intégrée associant milieu terrestre et milieu marin

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D5 : Les zones de mouillages fréquentées sont équipés de corps-morts pour limiter la destruction des fonds marins : Les communes définissent les zones de mouillage autorisées et mettent en place progressivement des corps-morts sur les sites à intérêt.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Préservation des milieux marins remarquables
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Préservation des milieux marins remarquables
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(n/-) Risque éventuel de dégradation des paysages littoraux si prolifération de zones de mouillages mal intégrées
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D6 : le SDAGE recommande la mise en oeuvre de zones marines protégées. Ces zones seront soit des réserves naturelles, soit des cantonnements gérés par un Comité de Pilotage incluant les pêcheurs, les services de l'Etat, les collectivités, les scientifiques et le monde associatif.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Préservation des milieux marins remarquables
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Préservation des milieux marins remarquables
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation des paysages littoraux
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Mise en place de plans de gestion intégrée des zones littorales

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-D : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-D7 : Les filières de récupération et de traitement des eaux noires et grises des navires militaire, de commerce et de plaisance sont mises en place dans les ports d'ici 2021

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Diminution des flux de pollutions issus des navires
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux marins
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux marins
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+) Meilleure gestion des activités maritimes et littorales
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Amélioration de la qualité de l'eau contribuant à une meilleure adaptabilité des écosystèmes aux effets des changements climatiques
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-E : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-E1 : Les procédures de DUP (déclaration d'utilité publique) des périmètres de protection doivent être finalisées sur tous les captages AEP existants, qu'ils soient superficiels ou souterrains. Tous les dossiers doivent faire l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP avant 2015.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Préservation de la qualité de la ressource en eau potable
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Diminution des flux polluants dans les zones de captage
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des flux polluants dans les zones de captage
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Diminution des flux polluants dans les zones de captage
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation des milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+/-n) Contribution éventuelle à la préservation des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/n) Contribution éventuelle à la limitation des ruissellements et de l'érosion
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation des espaces forestiers
	Qualité des sols	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité des sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les restrictions d'utilisation du sol
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Développement de démarches partenariales sur les bassins d'alimentation

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-E : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-E2 : Tous les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être en conformité. Des diagnostics sont à mener prioritairement au niveau : - des zones de sauvegarde de la ressource déclarées d'utilité publique pour l'approvisionnement actuel (avant 2010) et futur en eau potable (avant 2015) - des zones de baignade actuelles (2010) et en cours de classement (2015) Les travaux de mise aux normes devront se faire, de préférence de façon groupée, en privilégiant les zones d'alimentation des captages prioritaires et stratégiques (cf. disposition I-C-5) et les zones où les eaux de baignade sont de mauvaise qualité : zone d'alimentation des captages de la Lézarde, zone d'alimentation du captage de la Capot, zone d'alimentation du captage de la rivière du Lorrain, zone d'alimentation des captages de la rivière Blanche, zone d'alimentation des captages de la rivière du Galion, zones de baignade de la commune des Anses d'Arlet, zones de baignade de la commune de Trois Îlets, zones de baignades de la commune de Sainte-Luce.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Diminution des flux polluants issus de l'assainissement non collectif
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
Préservation des milieux de transition et marins remarquables		
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Lien à faire avec la sensibilisation des usagers
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Lien à faire avec la mise en place des SPANC au niveau des collectivités

Orientation fondamentale	II Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie
Sous-orientation	II-E : Restaurer la qualité des eaux littorales, des écosystèmes marins et des zones humides
Disposition	II-E3 : L'arrêté déclarant d'utilité publique un périmètre de protection de captages intègre, dans ses prescriptions, l'interdiction de déboisement dans la zone d'alimentation du captage.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la préservation des milieux forestiers
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la limitation des ruissellements et de l'érosion
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution à la préservation des espaces forestiers
	Qualité des sols	(+) Contribution à la préservation de la qualité des sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les réglementations d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-A : Développer une culture du respect des milieux naturels et une éducation à l'environnement
Disposition	III-A1 : Le SDAGE soutient les actions d'éducation à l'environnement dans les écoles et promeut l'inscription au programme scolaire de séances éducatives sur l'éco-citoyenneté et d'animations de terrain (découverte des milieux aquatiques et des zones humides) ; ces programmes associent les associations, les structures de gestion et les scientifiques

v

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de consommations d'eau
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	(+/n) Contribution à limiter les comportements inciviques
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de déchets
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de déchets
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Renforcement et généralisation des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-A : Développer une culture du respect des milieux naturels et une éducation à l'environnement
Disposition	III-A2 : La participation et l'information du grand public à des actions de protection de l'environnement sont accrues

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+/n) Contribution à limiter les comportements inciviques
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
Préservation des milieux de transition et marins remarquables		
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	(+/n) Contribution à limiter les comportements inciviques
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de déchets
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière de déchets
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	(+/n) Contribution à des comportements écocitoyens en matière d'énergie
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Renforcement des actions d'éducation à l'environnement pour le grand public
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-A : Développer une culture du respect des milieux naturels et une éducation à l'environnement
Disposition	III-A3 : Les collectivités, l'Etat et les établissements publics font respecter scrupuleusement l'interdiction du lavage des véhicules au niveau des passages à gués et aux abords des rivières, des sources et de tout point d'eau.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Diminution des flux polluants issus des lavages « sauvages » de véhicules par les particuliers
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Sensibilisation, via des actions de contrôle (voire coercitives), à des comportements respectueux vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Mise en place des moyens de contrôle nécessaires

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-A : Développer une culture du respect des milieux naturels et une éducation à l'environnement
Disposition	III-A4 : Les syndicats intercommunaux, les communes et leurs fermiers doivent s'assurer de la mise en place des moyens adéquats pour inciter tous les utilisateurs à adopter une gestion économe de l'eau (plaquettes d'information lors des envois de factures, panneaux d'information dans les locaux, tarification différentielle en fonction du volume d'eau, volet social de l'eau, etc.)

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+) Contribution à des comportements de consommation en eau plus économes
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques entre milieux terrestres et marins
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Sensibilisation accrue de tous les usagers de l'eau à des comportements économes
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-A : Développer une culture du respect des milieux naturels et une éducation à l'environnement
Disposition	III-A5 : Les syndicats intercommunaux et les communes mettent en place des moyens d'information adéquats pour informer et sensibiliser les propriétaires et futurs propriétaires détenteurs de systèmes d'assainissement non collectifs aux techniques d'entretien et conditions de fonctionnement de leur système d'épuration

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Diminution des flux polluants issus des systèmes d'assainissement individuel
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à une meilleure qualité sanitaire des eaux terrestres et marines
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Renforcement des moyens d'information et de sensibilisation des propriétaires actuels et futurs de systèmes d'assainissement individuel
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B1 : Tout projet d'aménagement public ou privé doit identifier, comparer et déterminer, au niveau des études préalables, les techniques et les pratiques économes en eau et les moins polluantes qui peuvent être mises en œuvre. Pour les techniques innovantes, des aides financières et un appui technique peuvent être proposés, notamment par l'Office de l'Eau en contrepartie de suivis et de diffusion des résultats obtenus.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+) Systématisation des techniques et pratiques économes en eau pour tout projet d'aménagement
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à la protection de la ressource en eau pour l'AEP
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à l'amélioration des performances des ouvrages d'épuration
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Contribution à la diminution des flux polluants
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Contribution à la diminution des flux polluants
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Contribution à la diminution des flux polluants
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution au maintien des débits minimum biologiques et à la préservation des zones humides et contribution à la diminution des pressions sur les milieux aquatiques terrestres et marins
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales et au maintien des continuités biologiques
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Meilleure connaissance et diffusion de l'efficacité des dispositifs et pratiques économes en eau
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B2 : Les entreprises et les industries sont invitées à une plus grande prise en compte environnementale dans leur activité en prévoyant dans une perspective de développement durable : -des investissements immatériels (écocertification, conseils, diagnostics) -des investissements en matériels liés à la prévention et à la réduction des pollutions, déchets et matières premières. -le développement de technologies propres (recherche, développement)

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+/n) Contribution éventuelle à la diminution des flux polluants issus des activités
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution éventuelle à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	(+/n) Contribution éventuelle à la réduction des points noirs paysagers liés aux activités industrielles
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	(+/n) Contribution éventuelle à la diminution des risques de pollutions accidentelles des eaux
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	(+/n) Contribution éventuelle à une meilleure gestion des déchets des activités
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	(+/n) Contribution éventuelle à une diminution des consommations énergétique des activités
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution éventuelle à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Nécessité d'une sensibilisation des entreprises au développement durable
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B3 : Le SDAGE encourage une utilisation durable des terres agricoles en soutenant : - la réduction de l'utilisation des intrants, - la formation des agriculteurs à des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement : schémas culturaux, rotation, assolement, agriculture raisonnée... - l'expérimentation et la vulgarisation des itinéraires techniques durables : recherche, expérimentation et transfert aux agriculteurs. - l'amélioration de la connaissance et du suivi parcellaire : impact des productions sur le milieu naturel, analyses de sol, systèmes d'information géographique, observatoire, contrôles, traçabilité. - le développement et la mise en oeuvre des plans de prévention phytosanitaires et biocides à usage non agricole, suivi qualitatif des produits, - l'autorisation de mise sur le marché de produits phytosanitaires spécifiques adaptés aux cultures et aux conditions climatiques de la Martinique (usages mineurs).

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	(+/n) Eventuelle diminution des besoins en eau, donc diminution des volumes irrigués
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+/n) Contribution éventuelle à la diminution des flux polluants issus des activités agricoles
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+/n) Contribution éventuelle à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
Préservation des milieux de transition et marins remarquables		
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+/n) Contribution éventuelle à la limitation des ruissellements
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+/n) Contribution éventuelle à la préservation des la qualité des sols
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution éventuelle à la préservation de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution éventuelle à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Renforcement de la sensibilisation et de la formation des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B4 : le SDAGE encourage la promotion de l'utilisation de matériaux poreux pour limiter l'imperméabilisation des sols en zone urbaine.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Contribution à la limitation des débits pluviaux en zone urbaine
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
PAYSAGES	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
RISQUES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la maîtrise des risques d'inondation
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
DECHETS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(n/-) Vigilance à avoir pour éviter les pollutions des sols par infiltration d'eaux pluviales polluées
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
AIR	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
SANTE	Consommations énergétiques	
CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Production énergétique et énergies renouvelables	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec une éventuelle accentuation des phénomènes extrêmes
LIENS TERRE - MER		Lien avec les pratiques d'aménagement et d'urbanisation
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B5 : Le SDAGE encourage la définition et l'expérimentation de techniques de restauration de berges des cours d'eau et ravines artificialisés adaptées au contexte martiniquais

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Amélioration de la qualité physique et biologique des milieux aquatiques (cours d'eau et ravines)
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Amélioration de la qualité physique et biologique des milieux aquatiques (cours d'eau et ravines)
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la restauration des paysages liés aux cours d'eau et aux ravines
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la diminution de l'érosion des berges
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(n/-) Vigilance à avoir pour que les techniques de restauration respectueuses des milieux soient adaptées aux phénomènes climatiques extrêmes
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques terrestres et marines.
ECOCITOYENNETÉ ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT		(+) Meilleure connaissance et diffusion des techniques adaptées
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTÉGRÉE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-B : Rechercher des techniques et des pratiques économes en eau et moins polluantes
Disposition	III-B6 : le SDAGE encourage la définition et l'expérimentation de techniques d'assainissement non collectif adaptées au contexte martiniquais, notamment en terme de risque pour la santé (développement de parasites)

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Contribution à la diminution des flux polluants issus de l'assainissement individuel
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à la préservation de la qualité de l'eau potable, des eaux de baignade et des produits d'alimentation issus de la pêche
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de transition et littorales
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Meilleure connaissance et diffusion des techniques adaptées
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C1 : toute demande d'autorisation et toute déclaration d'un projet d'aménagement doit intégrer la prise en compte de l'ensemble de ses impacts sur l'eau à l'échelle du bassin-versant concerné. Les travaux impactant le milieu aquatique doivent intégrer obligatoirement des actions compensatoires.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Contribution à la réduction des flux polluants
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	(+) Contribution à la réduction des flux polluants
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	(+) Contribution à la réduction des flux polluants
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Meilleure prise en compte des milieux aquatiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les choix d'implantation des projets d'aménagement par rapport à la sensibilité des milieux naturels
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Dans le cadre d'un projet d'aménagement, mise en place de modes de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C2 : En application des codes de l'environnement et de l'urbanisme, les services de l'Etat et les communes doivent prendre en compte les espaces naturels d'intérêt patrimonial dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme en vérifiant que les affectations de sols soient en totale cohérence avec les objectifs de restauration ou préservation des milieux aquatiques. Ils veillent notamment à : - l'intégration de mesures de préservation du littoral, notamment au niveau des unités libres de tout aménagement, - l'intégration des mesures visant au recul des infrastructures existantes (50 pas géométriques) et la restauration des unités écologiques dégradées. - la limitation de l'artificialisation des cours d'eau et ravines et des constructions sur leurs berges, dans le but de diminuer le risque d'inondation et de participer à l'atteinte du bon état des milieux. Cette disposition porte aussi bien sur la liste des 21 masses d'eau cours d'eau que la liste des ACER (autres cours d'eau et ravines).

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à la préservation voire à la restauration des milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la préservation voire à la restauration des milieux naturels
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Contribution à la préservation voire à la restauration des milieux naturels
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la préservation voire à la restauration des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la limitation des risques érosion et inondation
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution au maintien des zones agricoles et forestières
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Rôle prépondérant des documents d'urbanisme pour la préservation des espaces naturels
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C3 : Pour la protection contre l'érosion latérale, les aménagements impliquant recalibrages et/ou rescindement de méandres, enrochements, digues, épis, doivent être évités s'ils ne sont pas motivés par la protection des populations et ouvrages existants. Lorsque la protection est justifiée, des solutions d'aménagement les plus intégrées possibles sont recherchées en utilisant notamment les techniques du génie écologique (reboisement des berges, fascines, etc.) et en proposant des mesures de réduction des impacts ou des mesures compensatoires.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+ Contribution au maintien de la qualité des milieux aquatiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+ Contribution au maintien de la qualité des paysages de cours d'eau et de ravines
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+ Mise en place de protections contre l'érosion et les inondations respectueuses des milieux naturels
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Nécessité de prendre en compte les éventuelles évolutions des phénomènes climatiques
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les choix d'aménagement (implantation, ...)
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C4 : Les cours d'eau, parties de cours d'eau visés au 1° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement pouvant jouer le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique sont répertoriés à l'échelle de la Martinique. Une première identification des aires candidates pour la délimitation des réservoirs biologiques, définies en l'état actuel des connaissances est proposée : la rivière Capot à l'amont de la prise d'eau de Vivé, la rivière du Carbet sur tout le linéaire, la Grande Rivière à l'amont du stade. L'identification définitive sera établie par analyse spatiale croisée de la présence d'aires candidates avec les besoins en réservoirs biologiques. Cette identification sera complétée au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances sur la vie biologique des rivières. L'Etat et la Fédération de Pêche s'organisent pour mettre en place une réglementation de l'activité de pêche au minimum sur ces cours d'eau, avant 2012.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à une meilleure connaissance et une meilleure protection des milieux aquatiques à enjeu
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à une meilleure connaissance et une meilleure protection des milieux aquatiques à enjeu
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à une meilleure protection des paysages de rivières
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	(n/-) Eventuelle limitation des implantations d'ouvrage hydroélectrique sur les secteurs classés
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques entre milieux terrestres et marins
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Amélioration de la connaissance sur la vie biologique des rivières

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C5 : A l'horizon 2015, des ouvrages de franchissements pour les poissons et les crustacés sont le cas échéant, après réalisation d'une étude d'opportunité, installés au droit de chaque ouvrage en travers existant et se révélant être un obstacle à la circulation des ces espèces. Les projets de nouveaux ouvrages envisagent systématiquement un ouvrage de franchissement adapté pour les dossiers de demande d'autorisation et de déclaration. Pour les ouvrages existants, les études d'opportunité sont réalisées d'ici 2015. Au droit des prises d'eau, les grilles installées sont compatibles avec les préconisations de la DIREN, pour ne pas porter atteinte aux alevins.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Amélioration des continuités biologiques pour la faune aquatique terrestre
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	(n/-) Frein éventuel à l'implantation des ouvrages hydroélectriques. Impact négligeable car faible potentiel de développement de l'hydroélectricité
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien des continuités biologiques terrestres et marines.
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-C : Repenser la gestion des milieux aquatiques en termes d'aménagement, d'entretien, de continuité écologique et sédimentaire et de pêche
Disposition	III-C6 : Les acteurs du bassin s'organisent pour mettre en place une Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), en étendant ses compétences aux mangroves. Cette cellule met sur pied une programmation pluriannuelle des travaux en rivières à l'échelle de l'île. Elle veille à la diffusion de techniques adaptées au contexte des rivières martiniquaises et plus respectueuses de l'environnement. Pour les travaux de restauration des rivières et ravines, les techniques et les modalités de gestion de la végétation des berges, décrites dans les documents d'incidence de la procédure eau, seront adaptées aux caractéristiques du cours d'eau et mises en œuvre lors des travaux. Dans les secteurs où des potentialités piscicoles sont identifiées (réservoirs biologiques, cf. disposition III-C-4), il est demandé que les aménagements améliorent les capacités d'accueil

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Amélioration de l'entretien de la qualité des milieux aquatiques terrestres via une restauration et un entretien régulier
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Amélioration de l'entretien de la qualité des milieux de transition (mangroves) via une restauration et un entretien régulier
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à limiter les risques d'érosion et d'inondations via l'entretien des cours d'eau et ravines
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Contribution au maintien des mangroves
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Mise en place de structures et de moyens pour l'assistance à l'entretien des milieux aquatiques

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-D : Développer le lien entre forêt et ressources en eau
Disposition	III-D1 : le SDAGE encourage l'amélioration des pratiques culturelles dans l'exploitation et la gestion des forêts et la prévention des risques liés à l'érosion et aux inondations

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Contribution à une diminution des flux de matières en suspension issus de l'exploitation forestière
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Contribution à la diminution des pressions de pollutions sur les milieux naturels
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la limitation des risques d'érosion et d'inondation
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	III Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux
Sous-orientation	III-D : Développer le lien entre forêt et ressources en eau
Disposition	III-D2 : Pour les masses d'eau pour lesquelles le facteur principal de déclassement est la pollution par les pesticides ou celles présentant des enjeux vis-à-vis de l'AEP, le SDAGE recommande la reconversion des parcelles agricoles présentant un relief contraignant en espace boisé en privilégiant les espèces locales.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Amélioration de la protection de la ressource en eau pour l'AEP
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	(+) Diminution des flux polluants issus de l'agriculture dans les zones à enjeu vis-à-vis de l'AEP
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Diminution des pressions sur les milieux aquatiques terrestres dans les zones à enjeu vis-à-vis de l'AEP
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Contribution à la diversification des habitats et au maintien voire l'amélioration de la biodiversité
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Diminution des pressions sur les milieux de transition et marins
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution à la diversification des paysages
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Contribution à la diminution des ruissellements et de l'érosion
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	(+) Augmentation des surfaces boisées
	Qualité des sols	(+) Contribution à l'amélioration de la qualité des sols grâce au boisement
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-1 : Le SDAGE encourage le développement des capacités de recherche de l'UAG et des établissements publics en matière de connaissances et de gestion des milieux aquatiques tropicaux et insulaires et en particulier ceux de la Martinique

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à une meilleure protection des ressources en eau souterraine via l'amélioration des connaissances sur les échanges nappes - rivières
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à une meilleure préservation des milieux naturels et de la biodiversité via l'amélioration des connaissances
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	(+) Contribution à la restauration de la qualité des sols pollués via l'amélioration des techniques de dépollution
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à la limitation des risques sanitaires liés à l'exposition aux pesticides
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Développement de la connaissance en matière de gestion des milieux aquatiques tropicaux et insulaires

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-2 Le SDAGE encourage le développement de formation initiale et professionnelle locale dans le domaine de l'eau (assainissement, eau potable, gestion des cours d'eau, gestion piscicole, etc.)

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Contribution à une meilleure protection des ressources en eau et à une meilleure gestion de l'AEP
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à la diminution des flux polluants issus des ouvrages d'assainissement collectif
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	(+) Contribution à la diminution des flux polluants issus des ouvrages d'assainissement non collectif
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à une meilleure préservation des milieux naturels et de la biodiversité via l'amélioration des connaissances
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Développement des formations initiales et professionnelles dans le domaine de l'eau
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-3 : Les actions du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE) sont mises en œuvre par les acteurs identifiés dans ce même schéma. L'actualisation du SDDE se fera aussi souvent que nécessaire.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Organisation et gestion des données sur l'eau, meilleures pratiques de gestion liées à l'amélioration de la connaissance

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-4 : L'observatoire de l'eau conventionne avec les producteurs et détenteurs des données pour l'échange de celles-ci. Il mutualise, valorise et diffuse les données

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
PAYSAGES	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
RISQUES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
SOLS ET SOUS-SOLS	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
DECHETS	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
AIR	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Qualité de l'air	
	Consommations énergétiques	
SANTÉ	Production énergétique et énergies renouvelables	
	CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	(+) Diffusion des données contribuant à une meilleure sensibilisation	
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE	(+) Organisation et gestion des données sur l'eau, meilleures pratiques de gestion liées à l'amélioration de la connaissance	

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-5 : Le SDAGE encourage le maintien et le développement des réseaux de mesure affectés à la connaissance des milieux aquatiques : hydrométrie, physico-chimie, biologie, ...

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Organisation et gestion des données sur l'eau, meilleures pratiques de gestion liées à l'amélioration de la connaissance

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-6 : Les profils de baignade sont établis pour être édités au plus tard le 24 mars 2011. Pour cela des connaissances devront être acquises, notamment l'inventaire et la priorisation des facteurs de pollution autour des zones de baignades, et la recherche des moyens d'y faire face.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	(+) Contribution à une diminution des flux de pollution identifiés dans les profils de baignade
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux marines
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+) Contribution à l'amélioration de la qualité sanitaires des eaux de baignade
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Lutte contre les pollutions d'origine terrestre
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Développement de la connaissance concernant les pressions autour des zones baignade et identification des réponses adaptées

Orientation fondamentale	IV Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques
Sous-orientation	
Disposition	IV-7 : La coopération interrégionale dans les Caraïbes dans le domaine de l'eau doit être soutenue pour partager avec les autres îles les connaissances sur les milieux aquatiques tropicaux et insulaires.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Développement de la gestion interrégionale et partenariale de l'eau à l'échelle des Caraïbes. Amélioration des connaissances pour une meilleure gestion.

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-A : Réduire les risques à la source et l'exposition de la population
Disposition	V-A1 : Tout projet d'imperméabilisation du sol doit faire l'objet de mesures compensatoires afin de ne pas augmenter les risques à l'aval (bassin de rétention, réinfiltration, ...). Pour tout aménagement allant dans ce sens, le débit de rejet ne pourra être supérieur au débit naturel du bassin versant, calculé sur le terrain avant urbanisation ou imperméabilisation. Ainsi le débit de rejet après imperméabilisation sera calculé et comparé au débit naturel du bassin versant. En cas d'aggravation significative, un dispositif de stockage sera prévu pour limiter les augmentations de débit au niveau du point de rejet. Le stockage pourra être réalisé sur l'initiative du déclarant dans un bassin spécifique, dans les réseaux ou sur des surfaces imperméabilisées rendues submersibles. Il sera dimensionné pour un événement pluvieux au minimum de retour décennal et fixé en accord avec le service de police de l'eau. Les hypothèses et méthodes de calculs devront être explicités dans le dossier de déclaration. L'ouvrage de stockage ne pourra être implanté ni dans une zone humide, ni dans une zone inondable, sauf dérogation lorsque aucune autre solution n'est possible. En outre, le SDAGE recommande : -de promouvoir la maîtrise des ruissellements par des techniques d'urbanisme paysagères, d'usage partagé et par la forestation ; -de promouvoir le stockage et l'utilisation d'eau pluviale à la parcelle ; - de prendre en compte le risque de création de gîtes favorables au développement de larves de moustiques.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	(+) Limitation des débits de ruissellements pluviaux
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Contribution à une meilleure protection des zones humides
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+/-) Vigilance à avoir quant à l'intégration paysagère des éventuels ouvrages de stockage
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Limitation des débits de ruissellements pluviaux
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/n) Prise en compte si nécessaire des zones inondables
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(n/-) Risque de développement de parasites dans les eaux stockées
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec les éventuelles évolutions des phénomènes climatiques
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien avec les pratiques d'urbanisation et d'aménagement
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-A : Réduire les risques à la source et l'exposition de la population
Disposition	V-A2 : Tout projet de construction en zone inondable doit être précédé de l'examen des solutions alternatives dans la rubrique « justification du projet » de l'étude d'impact et de l'examen de leurs effets, des perturbations apportées, des enjeux humains et financiers dans la rubrique « analyse des incidences du projet » du document d'incidences ou de l'étude d'impact.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(n/-) Vigilance à avoir en matière de préservation des milieux aquatiques et de leur fonctionnalité
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(n/-) Vigilance quant au risque d'aggravation des risques pour les biens et les personnes si construction en zone inondable
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien via l'éventuelle aggravation des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les restrictions d'urbanisation dans les PPRI et les PLU
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-A : Réduire les risques à la source et l'exposition de la population
Disposition	V-A3 : Les communes doivent intégrer dans leur PLU l'aléa inondation notamment par le biais de Schéma d'Aménagement Hydraulique et par une prise en compte plus rigoureuse du compartiment pluvial dans les Schémas Directeurs d'Assainissement. Elles maintiennent non constructibles les zones à aléas forts et vérifient l'application des règles d'urbanisme adaptées dans les zones à aléa moyen.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Prise en compte des risques inondation dans les documents d'urbanisme
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/-) Prise en compte nécessaire des crues cycloniques
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTÉ		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec l'éventuelle accentuation des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Prise en compte des risques inondation dans les documents d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETÉ ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTÉGRÉE		

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-A : Réduire les risques à la source et l'exposition de la population
Disposition	V-A4 : Un programme de mise aux normes parasismiques des infrastructures de production d'eau potable est lancé. Une réflexion est menée pour la mise en œuvre de petite unités de production et de distribution d'eau potable pour assurer des points de distribution en cas de crise.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	(+) Garantie de l'alimentation en eau potable en cas de crise
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
PAYSAGES	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
RISQUES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	
SOLS ET SOUS-SOLS	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Adaptation des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable aux risques naturels
	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
DECHETS	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
AIR	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Qualité de l'air	
	Consommations énergétiques	
SANTÉ	Production énergétique et énergies renouvelables	
		(+) Garantie de la qualité de l'AEP en cas de crise
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		Lien avec l'éventuelle accentuation des phénomènes extrêmes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-B : Protéger plus efficacement les zones habitées et déjà équipées
Disposition	V-B1 : Le SDAGE prévoit la mise en place de modalités organisationnelles d'alertes et de gestion des crises au niveau des bassins versants les plus exposés (réf carte). Il s'agira : - De développer le SDAC (Système Départemental d'Alertes des Crues (SDAC), en équipant de stations météorologiques et limnimétriques les bassins versants les plus exposés aux risques de crue (2015) - De généraliser aux autres bassins versants d'ici 2021 (réf. carte) L'accent sera notamment mis sur la côte nord-caraïbe.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Développement d'outils de gestion de crise (systèmes d'alerte)
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/-) Prise en compte nécessaire des crues cycloniques
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Amélioration de s dispositifs de gestion de crise à l'échelle des bassins versants

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-B : Protéger plus efficacement les zones habitées et déjà équipées
Disposition	V-B2 : Le SDAGE encourage la mise en place des STPC (Schéma Technique de Protection contre les Crues) pour les communes jugées prioritaires (réf. carte) en matière de protection contre les inondations (ruissellement, coulées de boues) Les communes concernées doivent recenser les secteurs urbanisés où des problèmes d'inondation ont déjà été identifiés et proposer des solutions techniques pour prévenir les risques d'inondation, en relation avec les services de l'Etat concernés.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Mise en place d'aménagement de protection contre les crues via la mise en place de schémas techniques de protection contre les crues
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+/-) Prise en compte nécessaire des crues cycloniques
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+/-) Diminution des zones de stagnation d'eau après des épisodes d'inondations, et donc éventuelle contribution à la diminution du développement de parasites (moustiques)
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les zones à risques identifiées par les communes
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Amélioration des dispositifs de protection des biens et des personnes contre les crues et les coulées de boue

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-B : Protéger plus efficacement les zones habitées et déjà équipées
Disposition	V-B3 : L'atlas des zones inondables de la Martinique est réalisé, conformément à la circulaire du 4 novembre 2003 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et à la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Meilleure connaissance des risques d'inondations
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Meilleure connaissance des risques d'inondations liés aux cyclones
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via la retranscription des zones inondables dans les documents d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Meilleure gestion des risques

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-B : Protéger plus efficacement les zones habitées et déjà équipées
Disposition	V-B4 : Le SDAGE encourage la mise en œuvre d'une gestion raisonnée du réseau hydrographique grâce à un entretien régulier et adapté des cours d'eau et ravines aux exigences quantitatives de gestion des flux, comme aux conditions qualitatives des milieux concernées (voir OF 2). Cet entretien s'appuiera sur une programmation annuelle ou pluriannuelle à l'échelle de l'île, comme prévu par la disposition III-C-8, et s'effectuera à l'échelle du bassin versant

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	(+) Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	(+) Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	(+) Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
PAYSAGES	Qualité des paysages identitaires	(+) Contribution au maintien voire à l'amélioration des paysages de rivières et de ravines
	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
RISQUES	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Limitation des risques d'inondation
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	
	Maîtrise des risques technologiques	
SOLS ET SOUS-SOLS	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
	Exploitation raisonnée du sous-sol	
DECHETS	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
AIR	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		(+/n) Diminution des zones de stagnation d'eau après des épisodes d'inondations, et donc éventuelle contribution à la diminution du développement de parasites (moustiques)
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LIENS TERRE - MER		Contribution au maintien de la qualité de eaux et des continuités biologiques terrestres et marines.
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Gestion cohérente de l'entretien à l'échelle des bassins versants

Orientation fondamentale	V – Maîtriser les risques
Sous-orientation	V-C : Développer la culture du risque
Disposition	V-C1 : Dans les communes dotées de plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) approuvés, l'information des populations à l'initiative du maire, prévue tous les 2 ans par l'article L.125-2 du code de l'environnement, comporte a minima des informations sur : la définition des aléas, (hauteur, vitesse, durée, déroulement...), la description des enjeux, la façon dont les dispositions du PPRI ont été prises en compte, les mesures de protection prises, les dispositifs d'alerte existants, la gestion de crise dont l'organisation des secours, les mesures possibles de réduction de la vulnérabilité, individuelles ou collectives, les garanties prévues par le code des assurances, l'inventaire et l'entretien des repères de crues. Les PPR Inondation feront l'objet de révision afin d'intégrer les connaissances nouvellement acquises sur le fonctionnement des cours d'eau, de nature à faire évoluer sensiblement le risque encouru.

		IMPACTS POTENTIELS DE LA DISPOSITION SUR L'ENVIRONNEMENT
EAU	Équilibre quantitatif de la ressource (territorial et temporel)	
	Économies d'eau: recyclage, réinfiltration, maîtrise des consommations	
	Diversification et protection de la ressource AEP - Sécurisation de la distribution	
	Assainissement collectif : performance et extension (réseau et ouvrages de traitement)	
	Assainissement individuel : techniques adaptées, systématisation, assistance et contrôle	
	Maîtrise des flux polluants et des débits issus des EP en zones urbaine et agricole	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités agricoles	
	Maîtrise des flux polluants diffus issus des activités industrielles et dépôts sauvages	
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Maîtrise des flux polluants issus des activités sur le littoral (marines)	
	Fonctionnalité des milieux aquatiques terrestres	
	Préservation/protection des habitats naturels et de la biodiversité	
PAYSAGES	Préservation des milieux de transition et marins remarquables	
	Qualité des paysages identitaires	
RISQUES	Résorption des dégradations ponctuelles des paysages (points noirs)	
	Maîtrise des risques liés à l'érosion, inondations, glissements de terrain	(+) Amélioration de la connaissance et de la maîtrise des risques d'inondation
	Adaptation aux risques naturels majeurs (séismes, cyclones, ...)	(+) Développement de la culture du risque inondation pour les populations des communes à risques
SOLS ET SOUS-SOLS	Maîtrise des risques technologiques	
	Préservation des terres agricoles et forestières	
	Qualité des sols	
DECHETS	Exploitation raisonnée du sous-sol	
	Gestion des déchets ménagers	
	Gestion des déchets spéciaux des ménages et déchets des activités	
AIR	Valorisation / élimination des boues, matières de dragage et de curage	
	Qualité de l'air	
ENERGIE ET EFFET DE SERRE	Consommations énergétiques	
	Production énergétique et énergies renouvelables	
SANTE		
CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Lien via les restrictions d'urbanisation des PPRI dans les documents d'urbanisme
LIENS TERRE - MER		
ECOCITOYENNETE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		(+) Renforcement de l'information et de la sensibilisation des populations au risque inondation
GOUVERNANCE – GESTION GLOBALE ET INTEGREE		(+) Meilleure gestion des risques